

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

DOCUMENT DE PROJET

INTITULE	SAUVEGARDE DU BOIS DE VENE (<i>PTEROCARPUS ERINACEUS</i> POIR) DANS LES FORETS CLASSEES DE LA PALE ET DE BOUNDIALI AU NORD DE LA COTE D'IVOIRE AVEC LA PARTICIPATION DES POPULATIONS RIVERAINES.
Numéro de série	PD 808/16 Rev.5 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE (F)
SOUmise PAR	GOUVERNEMENT DE COTE D'IVOIRE
LANGUE ORIGINALE	FRANÇAIS

RESUME

Le bois de Vène (*P. erocarpus erinaceus*. POIR) est un arbre à usages multiples qui a une incidence directe sur les revenus complémentaires des ménages. En fait, ses qualités technologiques font de l'espèce un des meilleurs bois d'œuvre d'Afrique occidentale, très apprécié pour l'ébénisterie, la charpente lourde, la menuiserie extérieure (Duvall, 2008). En outre, le bois de Vène est exploité pour toute une gamme de produits non ligneux incluant les aliments pour la consommation humaine, le fourrage pour les animaux (Petit et Mallet, 2001), les produits médicinaux et les matières premières pour l'artisanat (tanins, colorants, sève, résine, etc.). Au vu de ces valeurs, le bois de Vène a fait l'objet d'une surexploitation (frauduleuse et illégale) surtout pendant la période de crise qu'a connu le pays. De plus, avec l'insuffisance de sensibilisation aux risques des feux, certaines pratiques occasionnant des feux de forêts sont courantes dans la région à savoir la pratique de la culture itinérante sur brulis et la transhumance qui sont une véritable menace pour cette essence.

Malgré l'importance dévolue à cette espèce à usages multiples, le pays ne dispose pas d'informations scientifiques et techniques permettant ni d'orienter sa sylviculture ni pour connaître l'état actuel des peuplements naturels afin d'établir des stratégies adéquates d'aménagement ; alors qu'actuellement, en Côte d'Ivoire, il est indispensable de maintenir et de densifier le couvert végétal de cette essence à usages multiples qui est menacée de disparition. Pour sauvegarder cette espèce en voie de disparition et reconstituer la couverture forestière tout en luttant contre la pauvreté en milieu rural, le Gouvernement Ivoirien soumet ce projet au financement de l'OIBT.

Cette proposition de projet initialement conçue pour un montant total de 828718\$US est restructurée en deux phases à la suite de la demande de l'OIBT qui a promis de financer la première phase à hauteur de 320000\$US.

AGENCE D'EXECUTION	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	
DUREE	36 mois repartis en deux phases dont 24 mois phase 1 et 12 mois phase 2	
DATE APPROXIMATIVE DE LANCEMENT	Dès financement	
BUDGET PROPOSE ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT :	Source	Contribution (en \$US)
	Phase I	
	OIBT	320 000
	Gouvernement de Côte d'Ivoire	177 982
	Total Phase I	497 982
	Phase II	
	OIBT	246 488
	Gouvernement de Côte d'Ivoire	84 248
	Total Phase II	330 736
	Total (Phase I +Phase II)	
	OIBT	566 488
	Gouvernement de Côte d'Ivoire	262 230
	TOTAL GLOBAL	828 718

FICHE PROJET

➤ Situation existante et problèmes à résoudre

Les forêts classées de la Palé et de Boundiali qui font l'objet de cette requête sont situées dans la zone nord de la Côte d'Ivoire, plus précisément dans la région de la BAGOUÉ avec comme chef-lieu de région Boundiali. La zone du projet regorge de jeunes sans emploi, déscolarisés ou démobilisés.

Les forêts du nord regorgeaient d'importantes superficies de bois de Vène. C'est l'aire d'origine de cette essence. Mais, aujourd'hui cette essence est menacée de disparition. Les principales causes de cette disparition sont la surexploitation de l'essence, le faible taux de régénération de l'essence et les feux de brousse répétés.

La surexploitation de l'essence (*Pterocarpus erinaceus*. POIR)

Le prélèvement sélectif de certaines espèces de bois d'œuvre de qualité menace dangereusement les ressources phytogénétiques du pays. Le bois de Vène est une essence forestière qui pousse essentiellement dans le Nord de la Côte d'Ivoire, au-dessus du 8^{ème} parallèle, zone proscrite de l'exploitation forestière par le gouvernement ivoirien. Cette essence, pour sa valeur, est fortement exploitée tant par les exploitants que par les populations riveraines.

Les exploitants ont tourné leur dévoue sur le bois de Vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) car les essences de forêts naturelles et de reboisement se sont amenuisées.

Ainsi, la demande en bois de Vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) est très forte et les chargements illégaux de véhicules en produits ligneux à base de *P. erinaceus* ne cessent d'augmenter. En fait, ses qualités technologiques font de l'espèce un des meilleurs bois d'œuvre d'Afrique occidentale, très apprécié pour l'ébénisterie, la charpente lourde, la menuiserie extérieure (Duvall, 2008). En outre, le bois de Vène est exploité pour toute une gamme de produits non ligneux incluant le fourrage pour les animaux (Petit et Mallet, 2001), les produits médicinaux et les matières premières pour l'artisanat (tanins, colorants, sève, résine, etc.).

La quasi-totalité de ce bois est exploitée et exportée par des entreprises étrangères avec la complicité des villageois, sous forme de grumes à peine écorcées ou de madriers mal façonnés. Cette situation est due à l'insuffisance d'actions de concertation entre les parties prenantes.

En 2013, la Côte d'Ivoire a exporté près de 3500 m³ de madriers d'espèces de valeur commerciale (essentiellement du *P. erinaceus*) dont seulement 500 m³ ont été exploités légalement (Paulina Zidi, 2013). En conséquence, près de 3 000 m³ ont été illégalement exploités.

De plus, la méconnaissance des pratiques de gestion durable par les populations a aussi exercé des pressions sur cette ressource la rendant ainsi vulnérable. Car, cette essence est prisée par les populations pour leurs besoins alimentaires, pour le fourrage des animaux (Petit et Mallet, 2001), pour les besoins thérapeutiques, artisanaux (tanins, colorants, sève, résine, etc.) et pour la cuisson des aliments (bois-énergie). Avec ces besoins grandissant avec l'évolution démographique de la population, aucune mesure de conservation de l'espèce n'est pratiquée.

Le faible taux de régénération de l'essence

Malgré l'importance dévolue à cette espèce à usages multiples, le pays ne dispose pas d'informations scientifiques et techniques permettant d'orienter sa sylviculture. Par ailleurs, aucune étude n'est disponible pour connaître l'état actuel des peuplements naturels afin d'établir des stratégies adéquates d'aménagement. Les quelques références disponibles concernent généralement la description des formations naturelles dans la sous-région ouest-africaine (Glele *et al.*, 2008; Ouedraogo *et al.*, 2006; Sokpon *et al.*, 2006; Camara, 1997; Cuny *et al.*, 1997; Louppe *et al.*, 1994; Louppe et Ouattara, 1993).

Aucune forme de régénération de cette essence sauvage n'a été étudiée comparativement à d'autres espèces comme le karité (*Vitellaria paradoxa*) ou le néré (*Parkia biglobosa*) (Kossi *et al.*, 2010). Très recherchée par les exploitants forestiers pour ces diverses utilisations, cette espèce ciblée se caractérise par des taux de germination faibles en milieu naturel (Kossi *et al.*, 2010).

Les feux de brousse répétés

Dans la région du Nord, aire d'origine du bois de Vène, la population est constituée d'agriculteurs et d'éleveurs qui utilisent le feu comme moyen de défrichage et de renouvellement du pâturage. Du fait, de l'insuffisance de sensibilisation aux risques de ces feux, ces pratiques sont courantes et les feux de brousse deviennent récurrents.

En effet, avec la culture itinérante sur brûlis, les agriculteurs mettent le feu à plusieurs hectares par jour pour la mise en place de leur plantation.

En conséquence, les quelques jeunes plants ligneux (semis, rejets, drageons) qui émergent au cours de la saison pluvieuse sont réduits en cendre à la saison sèche qui suit. Ceci rend quasiment impossible la régénération des ligneux forestiers.

Même les espèces les plus résistantes ont besoin de quelques années sans feu pour pouvoir bien s'installer. Les feux réduisent voire annule la vitesse de croissance des espèces les plus rustiques et détruisent même les sujets adultes à écorce sensible.

Quant aux éleveurs, ils mettent le feu à la brousse pendant la saison sèche pour renouveler le pâturage. Cette pratique permet de nourrir les animaux pendant la période avec les jeunes pousses de la végétation. Mais souvent ces pratiques non maîtrisées provoquent de gigantesques feux de brousse.

Pour réduire les effets des feux de brousse sur la végétation et la destruction des ressources naturelles, des tournées de sensibilisations seront menées à l'endroit des concernés et des comités de lutte contre les feux seront mis en place et vont sillonner les zones à risque pendant toute la saison sèche.

Au vu de ces causes, il convient de montrer que la disparition de cette essence aura des conséquences désastreuses tant sur le plan socio-économique que sur le plan environnemental.

En effet, les populations ne pourront plus bénéficier de cette essence pour leur besoin alimentaire, thérapeutique ; de plus, dans le long terme, cela pourrait entraîner le bouleversement de leur système de production et compromettre l'adaptabilité de ces populations à leur environnement ; quant aux unités industrielles, elles ne pourront plus être approvisionnées ; les revenus vont s'amoinrir tant pour les exploitants, les industriels du bois et les populations.

Au plan environnemental, l'on va assister à la réduction de la diversité biologique et aux effets du changement climatique.

Cette proposition de projet initialement conçue pour un montant total de 828 718 \$US est restructurée en deux phases suite à la demande de l'OIBT qui a promis lors de la 58ème session du CIBT de financer la première phase à hauteur de 320 000 \$US.

➤ Objectifs du projet

Objectif de développement : « **Contribuer à la gestion durable des écosystèmes forestiers en Côte d'Ivoire** ».

Objectif spécifique: «**sauvegarder le bois de Vène dans les forêts classées de la Palé et de Boundiali dans la région de la BAGOUÉ au nord de la Côte d'Ivoire**».

Bénéficiaires, acquis escomptés et principaux produits attendus

Les populations riveraines des forêts classées

Les populations riveraines des deux forêts classées sont les premières bénéficiaires des retombées du projet par:

- La mise en place de **180** hectares de reboisement en bois de Vène ;
- Le reboisement de 50 ha de bois-énergie (pour une disponibilité permanente) ;
- La redistribution de revenus grâce à l'exécution de travaux forestiers qui leur sont sous-traités pour lutter contre la pauvreté et améliorer leurs conditions de vie ;
- Le bois de Vène est utilisé comme fourrage du bétail, plantes médicinales et matières premières pour l'artisanat (tanins, colorants, sève, résine, etc.) ;

- **46 ha (20% de 230 ha)** de terres sont mis à la disposition des populations par le système taungya (association cultures vivrières et plants forestiers) pendant la durée du projet.

La SODEFOR

Les retombées du projet pour la SODEFOR se résument à :

- La maîtrise de la régénération et de la sylviculture du *Pterocarpus erinaceus*;
- la reconstitution des forêts classées dégradées par le reboisement;
- la réduction des défrichements du fait de l'adhésion des populations au projet.

Toutes ces actions auront un impact positif sur l'équilibre écologique et climatique de la zone concernée. Cela va contribuer à la réalisation de la mission de sauvegarde et de protection des forêts dévolues à la SODEFOR.

Le Ministère des Eaux et Forêts

- La reconstitution du patrimoine forestier par le reboisement des zones dégradées.
- Les retombées financières sur les produits forestiers et agricoles : taxes d'abattage, impôts sur le bénéfice des unités industrielles, quotas d'exportation.

Les artisans et les industriels du bois

Le secteur artisanal et les industriels du bois bénéficieront d'un approvisionnement permanent en matière première à moyen et long termes (tanins, colorants, sève, résine, balafon, tam-tam, etc.)

Acquis escomptés à l'achèvement du projet

A la fin du projet :

- **180 ha** sont plantés en Vène à travers le système Taungya;
- 50 ha sont plantés en bois énergie à travers le système Taungya.
- les revenus des populations sont améliorés :
 - ✓ Des groupements de femmes ont réalisé les contrats de mise en place des pépinières et production de plants contre rémunération ;
 - ✓ Des groupements de jeunes ont exécuté les contrats de reboisement contre rémunération ;
 - ✓ Les comités de surveillance et de lutte contre les feux créés, sont fonctionnels ;
 - ✓ Les ménages se sont appropriés les foyers améliorés et les utilisent ;
 - ✓ Les populations participent à la préservation du bois de Vène ;
 - ✓ Les études et essais effectués ont permis de garantir la régénération du bois de Vène.

Principaux produits attendus pour les deux phases du projet

Produit 1: la : la multiplication du bois de Vène est maîtrisée ;

Produit 2: L'exploitation rationnelle et contrôlée du bois de Vène est assurée

Produit 3: Les feux de brousse sont maîtrisés

Exécution du projet

Le projet sera exécuté **au cours des deux phases** par le Centre de gestion de KORHOGO dont dépendent les deux forêts classées choisies en collaboration étroite avec l'Université de KORHOGO. Le centre de gestion est subdivisé en unité de gestion forestière pour chaque forêt classée. L'équipe du projet sera composée d'un chef de projet, de deux assistants (01 chef d'unité forestière gérant les deux forêts classées et 01 chercheur de l'Université), d'un comptable, d'une secrétaire. Certains travaux seront sous traités aux populations riveraines des deux forêts classées et les travaux de recherche seront réalisés par l'Université de KORHOGO.

➤ **Durabilité du projet**

- ✓ A la fin du projet, la SODEFOR va continuer de gérer les parcelles de Vène et de bois énergies dont la révolution est de 5 ans.
- ✓ La SODEFOR prendra la relève en continuant à entretenir et exécuter la sylviculture **de 180 ha de** peuplements réalisés en bois de vène. Le Centre de gestion de KORHOGO et l'Unité de gestion forestière, gestionnaire des deux forêts va incorporer le suivi des activités dans son programme quotidien, comme elle l'a fait pendant l'exécution du projet.
- ✓ L'Université de Korhogo va continuer la recherche sur le bois de Vène et sur d'autres essences forestières en étroite collaboration avec la SODEFOR.

➤ **Hypothèses et risques**

- Stabilité socio-politique du pays ;
- L'adhésion de toutes les parties prenantes ;
- La réceptivité des populations riveraines ;
- Les semences récoltées pour la mise en pépinière disponibles et de qualité ;
- La sécheresse prolongée pendant la saison sèche

➤ **Coût du projet : 828 718 \$US dont OIBT : 566 488 \$US et CI : 262 230 \$US**

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AIBT: Accord International des Bois Tropicaux

APVA : Assistant des Productions Végétales et Animales

ASP : Assistant de Production

CPF : Commission Paysans - Forêts

CPFN : Commission Paysans – Forêts National

DPN : Direction de la Protection de la Nature

IEF : Ingénieur des Eaux et Forêts

ITF : Ingénieur des Techniques Forestières

MPVA : Moniteur des Productions Végétales et Animales

OIBT: Organisation Internationale des Bois Tropicaux

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PDF : Plan Directeur Forestier (1988-2015)

PEF : Préposé des Eaux et Forêts

PSF : Programme Sectoriel Forestier (1991 – 1996)

SODEFOR: Société de Développement des Forêts

UGF : Unité de Gestion Forestière

SOMMAIRE

RESUME	1
1^{ère} PARTIE : CONTEXTE DU PROJET	8
1.1 Origine.....	8
1.2 Pertinence.....	9
1.2.1 - Conformités aux objectifs et priorités de l'OIBT	9
1.2.2. Pertinences aux politiques du pays soumissionnaire	10
1.3 Zone ciblée	11
1.3.1 Emplacement géographique	11
1.3.2 Aspects culturels, socio-économiques et environnementaux	15
1.4 Résultats escomptés à l'achèvement du projet	16
2.1 Argumentaire.....	17
2.1.1 Montage institutionnel et questions organiques.....	17
2.1.3 Analyse du problème	21
2.2 Objectifs	27
2.2.1 Objectif de développement et indicateurs d'impacts.....	27
2.2.2 Objectif spécifique: «sauvegarder le bois de Vène dans les forêts classées de Palée et du Boundiali dans la région de la BAGOUÉ au Nord de la Côte d'Ivoire» par :	27
3.1 Produits et activités	27
3.2 Démarches et méthodes d'exécution	29
3.3- Plans des travaux	32
3-3.1- Plan des travaux pour la Phase I	32
3.3.2- Plan des travaux de la phase II	33
3.4 Budget.....	34
3.4.1 Budget Phase I.....	34
3.4.1.1- Grille budgétaire principale.....	34
3.4.1.2- Budget récapitulatif par rubrique.....	38
3.4.1.3. Part budgétaire OIBT par rubrique	41
3.4.1.4- Part budgétaire de l'agence d'exécution par rubrique	43
3.4.1.5- Budget du projet annualisé par source-OIBT	46
3.4.1.6- Budget du projet annualisé par source- agence d'exécution.....	47
3.4.2- Budget de la phase II.....	48
3.4.2.1- Grille budgétaire principale.....	48
3.4.2.2- Budget récapitulatif par rubrique.....	51
3.4.2.3- Part budgétaire OIBT par rubrique.....	53
3.4.2.4- Part budgétaire de l'agence d'exécution par rubrique	56
3.4.2.5- Budget du projet annualisé par source - OIBT	59
3.4.2.6- Budget du projet annualisé par source – agence d'exécution	59
3.5 Hypothèses, risques et durabilité	60
3.5.1 Hypothèses et risques	60
3.5.2 Durabilité.....	60
4^{ème} PARTIE : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE.....	62
4.1 Structure organique et mécanisme de participation des acteurs	62
4.1.1 Agence d'Exécution et partenaires	62
4.1.2 Équipe de gestion du projet	63
4.1.3 Comité Directeur du projet	64
4.2 Rapports, examen, suivi et évaluation.....	65
4.3 Diffusion et généralisation des enseignements du Projet.....	66
4.3.1 Diffusion des résultats du Projet	66
4.3.2 Généralisation des enseignements du Projet.....	66
Annexe 1: Profil de l'agence d'exécution	67
Annexe 2 : Principaux experts mobilisés par l'agence d'exécution	71

Annexe 3 : Cahier des charges du personnel et des consultants rémunérés par l'OIBT.....	79
Annexe 4 : Recommandation du 51^{EME} Panel d'experts l'OIBT et les modifications qui en résultent.....	85
Annexe 5 : Recommandation du 53^{EME} Panel d'experts de l'OIBT et les modifications qui en résultent.....	88
Annexe 6 : Recommandation du 54^{EME} Panel d'experts de l'OIBT et les modifications qui en résultent.....	91
Annexe 7 : Recommandation du CIBT - 58	93

1^{ère} PARTIE : CONTEXTE DU PROJET

1.1 Origine

Le bois de Vène est une essence forestière qui pousse essentiellement dans le Nord de la Côte d'Ivoire, au-dessus du 8^{ème} parallèle, zone proscrite de l'exploitation forestière par le gouvernement ivoirien. Cette essence, pour sa valeur, est fortement exploitée tant par les exploitants que par les populations riveraines.

Les exploitants ont tourné leur dévouement sur le bois de Vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) car les essences de forêts naturelles et de reboisement se sont amenuisées.

Ainsi, la demande en bois de Vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) est très forte et les chargements illégaux de véhicules en produits ligneux à base de *P. erinaceus* ne cessent d'augmenter. En fait, ses qualités technologiques font de l'espèce un des meilleurs bois d'œuvre d'Afrique occidentale, très apprécié pour l'ébénisterie, la charpente lourde, la menuiserie extérieure (Duvall, 2008). En outre, le bois de Vène est exploité pour toute une gamme de produits non ligneux incluant le fourrage pour les animaux (Petit et Mallet, 2001), les produits médicinaux et les matières premières pour l'artisanat (tanins, colorants, sève, résine, etc.). En 2013, la Côte d'Ivoire a exporté près de 3500 m³ de madriers d'espèces de valeur commerciale (essentiellement du *P. erinaceus*) dont seulement 500 m³ ont été exploités légalement (Paulina Zidi, 2013).

La quasi-totalité de ce bois est exploitée et exportée par des entreprises étrangères avec la complicité des villageois, sous forme de grumes à peine écorcées ou de madriers mal façonnés.

Pour les populations riveraines, l'arbre est utilisé pour leur propre besoin. Ainsi, les écorces de l'arbre sont utilisées à des fins médicinales. L'espèce est aussi considérée comme une essence à haut pouvoir calorifique et est donc utilisée dans les ménages comme bois de chauffage. C'est aussi une plante fixatrice de l'azote qui contribue à améliorer en nutriments les terres agricoles appauvries. En outre, l'arbre dégage une sève utilisée comme colorant par les artisans pour teindre les pagnes. Les pagnes teintés ainsi, sont généralement appelés « pagnes indigos ».

Le feuillage de l'arbre est un fourrage nutritif pour les animaux de ferme. Ses fruits ressemblent aux gousses d'ail et sont consommés notamment par des animaux.

Malgré l'importance dévolue à cette espèce à usages multiples, le pays ne dispose pas d'informations scientifiques et techniques suffisantes permettant d'orienter sa sylviculture. Par ailleurs, aucune étude n'est disponible pour connaître l'état actuel des peuplements naturels afin d'établir des stratégies adéquates d'aménagement. Aucune forme de régénération de cette essence sauvage n'a été étudiée comparativement à d'autres espèces comme le karité (*Vitellaria paradoxa*) ou le néré (*Parkia biglobosa*) (Kossi et al., 2010). Très recherchée par les exploitants forestiers pour ces caractéristiques techniques intéressantes, cette espèce ciblée se caractérise par des taux de germination faibles en milieu naturel. Les pressions anthropiques sur cette ressource sylvo-génétique et la dégradation des conditions naturelles font qu'elle devient vulnérable.

Ainsi, cette espèce ligneuse d'importance socio-économique tant pour les populations que pour les exploitants, est menacée de disparition et doit nécessiter une attention particulière.

Pour une exploitation durable, il est donc indispensable de préserver et de domestiquer le bois de Vène car les mesures de conservation de cette espèce sont insuffisantes et inefficaces (FAO 2001a). En outre, son aménagement permettrait de tirer de la valeur ajoutée par la vente de bois, tout en luttant contre la réduction du couvert forestier.

Ce qui précède justifie l'urgence de cette étude sur la dynamique des peuplements naturels de *P. erinaceus* soumis à une exploitation excessive en Côte d'Ivoire. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement ivoirien soumet à l'approbation et au financement de l'OIBT, ce projet ci-après décrit.

Cet projet a été approuvé par l'OIBT en 2019 lors de la 54ème session du panel des experts ; il a été révisé et resoumis en 2021 après avoir été frappé de caducité à la même année. Après 58ème session de CIBT tenue du 7 au 11 novembre 2022, le projet est financé partiellement à hauteur de 320 000 \$US avec pour recommandation sa restructuration en deux phases.

1.2 Pertinence

1.2.1 - Conformités aux objectifs et priorités de l'OIBT

La présente proposition de projet est en parfaite conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT définis dans l'article 1^{er} de l'AIBT de 2006 en ce qu'il :

a) par rapport aux objectifs de l'AIBT 2006

L'OIBT est l'une des principales Organisations internationales s'intéressant à la gestion durable des forêts et à leur conservation. Elle vise à promouvoir la conservation, la réhabilitation, et la gestion durable des forêts au profit de la communauté mondiale et des communautés particulières vivant à leur proximité.

Dans cette perspective, le présent projet est en conformité avec les objectifs de l'OIBT énoncés dans **l'article 1 de l'AIBT de 2006** en ses alinéas **c, f, j, m, q et r**, qui stipulent :

c. Contribue au développement durable et à l'atténuation de la pauvreté : Les paysans vont réaliser les travaux forestiers contre rémunération (production de plants, préparation de terrain, planting, entretien). Ces ressources financières, qui sont un apport additionnel, vont leur permettre de subvenir à leur besoin primaire donc de réduire leur état de pauvreté. La mise en place des plantations à but énergétique va permettre un approvisionnement abondant en bois énergie, et réduire le temps et la corvée des femmes dans la recherche de fagot pour la cuisson des aliments ;

Le reboisement de 230 ha (50 ha de bois énergie, 180 ha de bois de Vène) dans les zones dégradées permettront d'une part de restaurer les terres dégradées et enrichir les sols avec les légumineuses et d'autre part d'approvisionner les populations en bois énergie.

f. Promouvoir et appuyer la recherche-développement en vue d'améliorer la gestion des forêts et l'efficacité de l'utilisation du bois, ainsi que d'accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres valeurs de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre : le projet étudiera les actions à réaliser pendant la phase de mise en œuvre du projet pour restaurer et gérer durablement les forêts classées de la Côte d'Ivoire. Il facilitera l'actualisation des informations sur le bois de Vène pour leur meilleure publication et diffusion auprès des organismes internationaux performants. Il est prévu d'effectuer un diagnostic et de mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la gestion des séries d'aménagement

j. Encourager les membres à appuyer et à développer des activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux, ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées, tenant dûment compte des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières : Ce projet évaluera à travers les études, les potentialités actuelles des forêts identifiées. Il étudiera la possibilité de reboisement des zones dégradées, la création des zones tampon pour la mise en place des plantations de bois de feu et de services selon les besoins et les intérêts des communautés locales.

m. Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durables des forêts productrices de bois d'œuvre et de leurs ressources génétiques, et au maintien de l'équilibre écologiques des régions concernées, dans le contexte des bois tropicaux : De nombreux plans d'aménagement n'existent pas ou ne sont pas actualisés. La mise en œuvre de ce projet permettra de consulter toutes les parties prenantes (populations locales, Autorités communales et politiques, Administration forestière, etc.) en vue d'initier un projet qui dotera les deux forêts classées des outils de gestion pour la conservation durable de la diversité biologique, des ressources génétiques et du maintien du rôle écologique de cet écosystème particulier.

r. Encourageant les membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de bois tropicaux: Regrouper les populations riveraines en coopératives de travaux forestiers et leur octroyer des travaux forestiers contre

rémunération: ces populations comprendront que protéger la forêt peut leur procurer des ressources financières, désormais, elles vont protéger ce qu'elles ont elles même planté, c'est le début de la gestion durable des forêts de façon participative.

Par ailleurs, la présente proposition de projet est en parfaite conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT définis dans le Plan d'Action Stratégique 2013-2018 en ce qu'il :

- Renforce la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre par le renforcement des capacités locales des populations riveraines en matière de lutte contre les feux (3) et par l'amélioration de la conservation et de la gestion des aires protégées avec la surveillance accrue des forêts concernées par le projet (3).

La mise en place des comités de lutte est un moyen de lutte contre les feux et de sensibilisation à l'utilisation des feux.

- Freine le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des services éco systémiques par la création de 180 ha de plantations forestières et par la vulgarisation de méthode moderne de lutte contre les feux de brousse (4).

La création de 50 ha de bois énergie est un frein au déboisement des bois naturels et la reconstitution d'un gisement rotatif de production de bois énergie.

b) par rapport aux priorités de l'OIBT

Le projet cadre également avec les priorités stratégiques 1, 3, 4, et 5 tel qu'énoncé dans le plan d'action OIBT 2013-2018 et intitulés comme suit :

- Priorité stratégique 1 : **Favoriser la bonne gouvernance forestière et les cadres de politiques publiques permettant le renforcement de la gestion durable des forêts et du commerce connexe et une augmentation des financements de la GDF et des investissements y afférents.**

- Priorité stratégique 3 : **Renforcer la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre.** Le projet qui découlera de ce projet aura pour premier objectif la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité et des forêts.

- Priorité stratégique 4 : **Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des services éco systémiques.** Les actions du projet permettront de réduire la pression des populations sur les mangroves.

- Priorité stratégique 5 : **Améliorer la qualité et la disponibilité des informations sur les forêts tropicales, les marchés et le commerce des produits forestiers.** La réalisation des études prévues dans ce projet permettra de disposer d'informations fiables sur les deux forêts classées concernées.

1.2.2. Pertinences aux politiques du pays soumissionnaire

En 1999, à travers la lettre de déclaration du gouvernement, une Nouvelle orientation de la Politique Forestière (NPF) est adoptée en conformité avec le Plan Directeur Forestier (PDF 1988-2015).

Les stratégies élaborées dans la NPF sont basées, entre autres, sur les actions ci-dessous :

- promouvoir une stratégie de l'aménagement de l'espace rural conciliant aux mieux les impératifs de développement tant agricole, pastoral, que forestier pour le bénéfice optimal des populations locales concernées;

- concentrer les efforts d'aménagement sur les massifs déterminés en combinant l'amélioration des peuplements naturels dans les zones les plus riches et les reboisements destinés à réhabiliter les zones les plus dégradées ;

- prendre en compte la dimension environnementale dans l'aménagement forestier.

Le projet pour la restauration et la gestion durable des forêts classées pour lequel ce projet est élaboré s'inscrit dans le Plan National de Développement (**PND 2021-2025**), seul cadre de référence pour toute action de développement en Côte d'Ivoire. Dans ce PND, le Gouvernement ivoirien s'engage à faire vivre les populations dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat en recherchant les effets sectoriels suivants :

- Effet 1 : la gestion du secteur des eaux et des forêts est transparente, participative et efficace
- Effet 2 : les différents écosystèmes sont restaurés et la gestion des ressources naturelles est améliorée

Aussi ce projet s'inscrit-il dans **la Stratégie de la Politique Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des forêts 2019-2030** du Ministère en charge des Eaux et Forêts, où l'urgence de la restauration et la gestion durable des forêts classées du nord a été soulignée.

En outre, la présente proposition qui a pour objectif de contribuer à la restauration et à la gestion durable des forêts classées du nord pour améliorer le niveau de vie des populations locales, est en conformité avec le Nouveau **Code Forestier adopté par l'Etat** de Côte d'Ivoire par la **LOI N°2019-675 du 23 juillet 2019**. Cette nouvelle loi forestière vise en son article 2 à «**préserver et valoriser la diversité biologique et contribuer à l'équilibre des écosystèmes forestiers et autres écosystèmes associés par l'intégration d'activités agricoles, forestières, halieutiques, cynégétiques, pastorales et minières**» et à «**promouvoir la participation active des populations locales à la gestion durable des ressources forestières pour l'amélioration de leurs revenus et de leurs conditions de vie, par la prise en compte, en matière forestière, de leurs droits individuels et collectifs qui découlent des coutumes**».

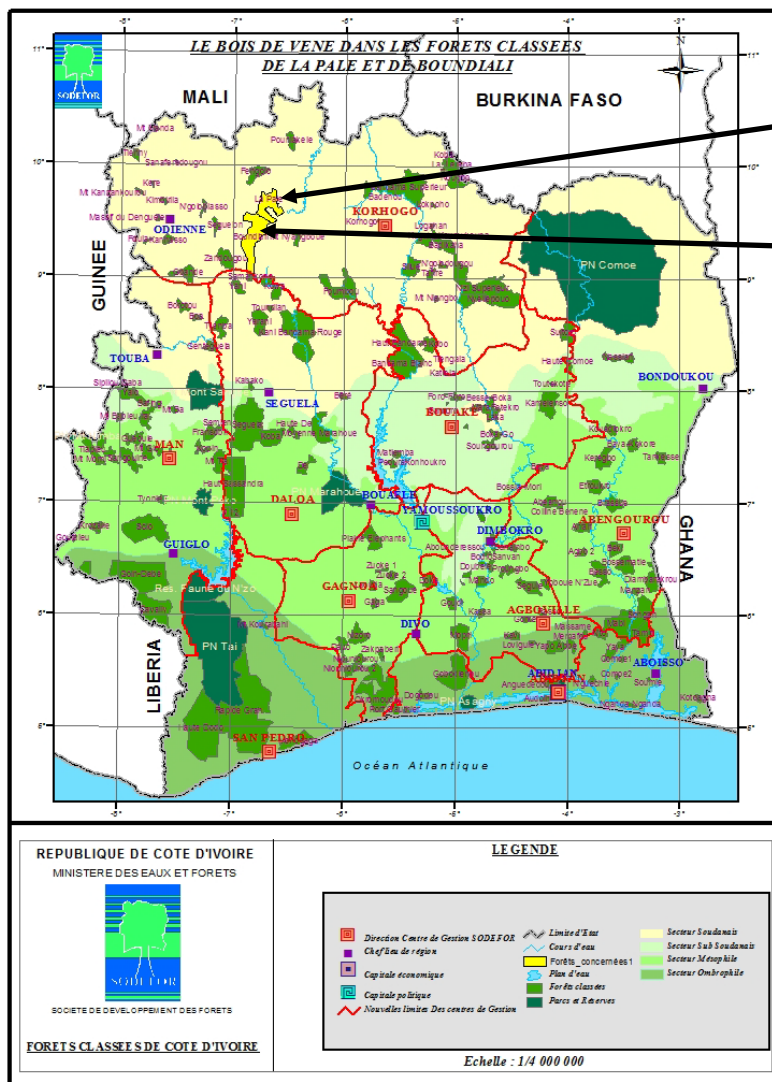
1.3 Zone ciblée

1.3.1 Emplacement géographique

Le projet concerne deux (02) forêts classées dans la région de la BAGOUÉ, plus précisément dans le centre de gestion de KORHOGO, ce sont :

Forêts	Superficies en ha
forêt classée de BOUNDIALI	78 000
forêt classée de la PALEE	45 000
TOTAL	123 000

- **Situation des forêts classées du projet**



Forêt classée de la Palé

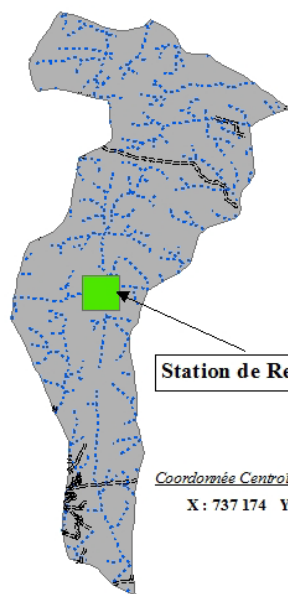
Forêt classée de Boundiali



LOCALISATION DE LA FORÊT CLASSEE DE BOUNDIALI PAR RAPPORT A LA CÔTE D'IVOIRE



Forêt Classée de Boundiali

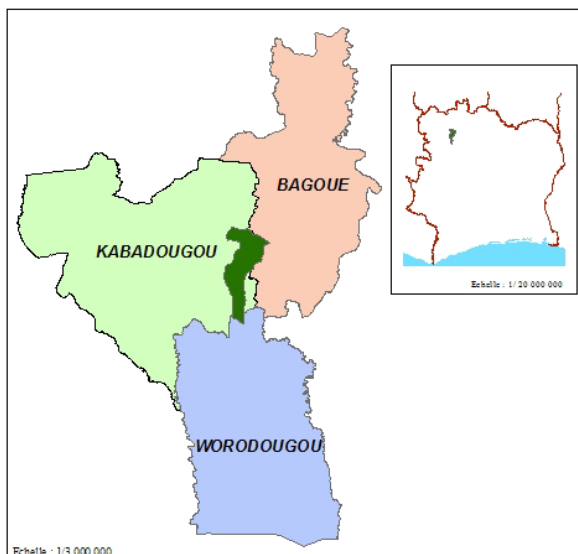


Station de Reboisement

Coordonnée Centroïde de la Forêt classée
X : 737 174 Y : 103 5776

Echelle : 1/500 000

Situation de la forêt classée de Boundiali dans les Régions Administratives et dans le Pays

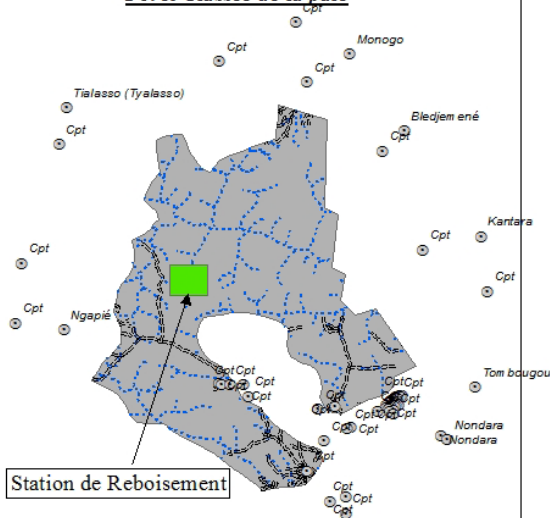


Echelle : 1/3 000 000

Légende

- | | | | |
|-----------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Localités | Rivière_fc_boundiali | Limite_forêt classée de Boundiali | Région Administrative |
| Pistes | Limite d'Etat | Océan | BAGOU |
| | | | KABADOUGOU |
| | | | WORODOUGOU |

Forêt Classée de la palé

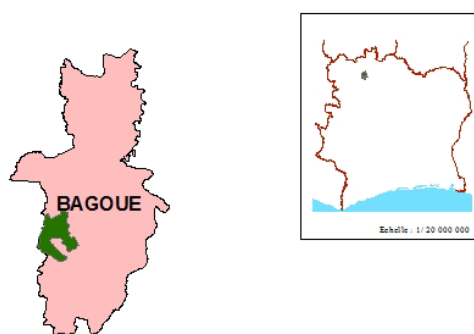


Station de Reboisement

Coordonnée Centroïde de la Forêt classée
X : 755 458 Y : 107 0419

Echelle : 1/500 000

Situation de la forêt classée de la palé dans la Région Administrative et dans le Pays



Echelle : 1/3 000 000

Légende

- | | | | |
|-----------|---------------|---------------------------------|-----------------------|
| Localités | Cour_d'eau | Limite_forêt classée de la Palé | Région Administrative |
| Pistes | Limite d'Etat | Océan | BAGOU |

* Caractéristiques de la région du projet

Les deux forêts classées sont situées dans la région de la BAGOUÉ avec pour chef-lieu de région Boundiali, distante de 800 kilomètres d'Abidjan (capitale économique), 96 km de Korhogo, 180 km d'Odienné et 600 km de Yamoussoukro (capitale politique). C'est une région couverte par la savane herbeuse, parsemée de quelques forêts claires et de forêts galeries.

Climat, relief et sol

Le climat, qualifié de « climat soudanais », est tropical sec de savane, classé de type *As* (Classification de Köppen). Ce climat chaud se caractérise par une très longue saison sèche, d'octobre à mai et une saison des pluies marquée par deux maxima pluviométriques, l'un en juin et l'autre en septembre. On compte en moyenne 77 jours de pluies par an dans le département de Boundiali, le total des précipitations annuelles se situent autour des 1300 à 1500 mm. Les températures varient peu, allant de 21 à 35 °C. En mai, la température de l'air avoisine les 32 °C. En janvier et février, les mois les plus froids, l'harmattan, un vent puissant sec et chaud venu du Sahara abaisse considérablement la température qui se situe toutefois toujours aux alentours de 20 °C. Il arrive parfois que des vents de sable, issus du désert malien, atteignent la région et la recouvrent d'une couleur ocre. Les activités agricoles, et notamment la riziculture, qui constituent l'essentiel de l'activité économique du département, dépendent étroitement de la pluviosité et de sa répartition annuelle.

La végétation

La végétation du département, comme celle de toute la région, est une savane de type ouest soudanienne. Elle se caractérise par des arbres d'une hauteur comprise entre 8 et 12 m, et arbustes, disséminés avec une densité de couvert de l'ordre de 25 à 35%. Le département abrite cinq forêts classées : celle de *Niangboué* (14800 ha), celle de *la Palée* (38900 ha), celle de *Boundiali* (51900 ha), celle de *Fengolo* (188 ha) et celle du *Nyangbou* (62 ha). Ainsi la végétation de la forêt classée de *Pale* est constituée de savane herbeuse parsemée de forêts claires et celle de la forêt classée de *Boundiali* est constituée de savane boisée. On y trouve du bois d'Iroko, d'Acajou, Teck, Vène, Flamboyants, Baobab, Anacarde, Néré, Karité, etc...

Le relief

Sur un relief plat parsemé d'inselbergs, situé à 421 mètres au-dessus du niveau de la mer, deux « montagnes » (terme effectivement utilisé par la population locale) entourent la ville de Boundiali. Elles sont d'origine volcanique et constituent le résultat géologique de la dorsale guinéenne, ligne de montagnes qui culmine au mont Nimba à 1 752 m³. L'une d'elles abrite des grottes qui étaient utilisées jadis comme refuge en cas d'invasion, selon la tradition orale locale rapportée par les griots sénoufos.

En direction d'Odienné, près de Madinani, à une trentaine de kilomètres de Boundiali, s'élève un massif montagneux dont le point culminant atteint 894 mètres et qui fait partie du « Massif du Denguélé ».

Population

Les populations vivant autour des deux forêts classées sont constituées en majorité d'agriculteurs et d'éleveurs. Les peuples autochtones sont les SENOFO et les MALINKE.

Ces populations pratiquent l'agriculture sur brûlis et les éleveurs pratiquent la mise à feu des pâturages pendant la saison sèche pour favoriser le renouvellement du feuillage des graminées broutées par les animaux. Il y souffle l'harmattan qui est un vent sec et froid, venant du Sahara et asséchant la végétation.

Le département compte **127 684 habitants en 2014**. La population de Boundiali, constituée principalement de sénoufos et de malinkés est à 95% animiste.

Évolution démographique du département de Boundiali

<u>1955</u>	<u>1975</u>	Rec. <u>1988</u>	Rec. <u>1998</u>	<u>Rec. 2014</u>
92 000	96 884	127 847	155 789	<u>127 684</u>

Nombre retenu à partir de 1955 : Population sans doubles comptes

En 1998 le département de Boundiali incluait le territoire de la ville de Tingréla et avait une population totale de 155 789 habitants. Après le nouveau découpage administratif qui a eu lieu en 2011, la ville de Tingréla est devenue un département à part entière. Cette modification a ramené la population totale du département de Boundiali à 127 684 habitants.

Population du département de Boundiali - Recensement de <u>2014</u>			
Hommes	Femmes	Rapport de masculinité	Population totale
<u>65 679</u>	<u>62 002</u>	<u>105,9</u>	<u>127 684</u>
Ces chiffres portent sur l'ensemble des localités : villages et campements			

Source: Institut Nationale de la Statistique (INS)

Activités agricoles

Les habitants sont soit agriculteurs, soit éleveurs s'ils ne sont ni commerçants ni fonctionnaires car le pays sénoufo bénéficie d'un climat et de sols très favorables à l'agriculture, en particulier grâce à l'existence de nombreuses termitières qui conduisent à une meilleure productivité du sol. L'essentiel de l'économie du département concerne le secteur agro-alimentaire.

La daba est utilisée avec une importante main d'œuvre féminine: les hommes assurent le défrichage et les labours et les femmes repiquent les plants de riz puis les récoltent, elles récoltent aussi le coton.

Les spéculations pratiquées sont :

- Le coton, jusqu'à une date récente, était la seule culture industrielle pratiquée, 40 à 50 % des terres exploitées grâce à l'action de la CIDT en distribuant gratuitement des semences et engrais aux planteurs et en pratiquant des prix élevés à la production. À la suite du désengagement de l'État ivoirien des activités productrices de coton, le consortium IPS (WA) et la Société Paul Reinhart Ag ont créé, le 23 août 1998, la société Ivoire Coton, qui est propriétaire à Boundiali de deux usines d'égrenage de coton présentant chacune une capacité de traitement de 70 000 tonnes/an : Boundiali 1 et Boundiali. Le coton constitue la principale richesse de la région, au point d'y être appelé l'«or blanc». Aujourd'hui, la mangue et l'anacarde constituent une source de revenu capable de suppléer le coton. En effet, ces deux cultures industrielles sont devenues des concurrents sérieux pour le coton car le problème de qualité de ce dernier crée des frustrations dans le monde paysan.
- les cultures vivrières dont le maïs (20%), l'arachide (10%), le riz, le manioc, mil, sorgho, patate douce, niébé, fonio et l'igname sont pratiquées pour la consommation locale.

1.3.2 Aspects culturels, socio-économiques et environnementaux

Aspects socio-économiques

La rareté de terres fertiles à cause de la démographie et la savanisation accrue de la zone amène la SODEFOR à pratiquer le système taungya avec les populations rurales. Ce système permet de mettre à la disposition des populations, des terres défrichées sur lesquelles elles peuvent pendant trois ans, planter en même temps que les arbres forestiers, les cultures vivrières.

Cette stratégie mise en place par la SODEFOR met l'accent sur le partenariat entre l'administration forestière et les paysans et permet d'accroître leurs superficies et les rendements agricoles tout en contribuant à la gestion durable du patrimoine forestier.

Le paludisme, l'ictère, la dysenterie sont des maladies très fréquentes dans la zone du projet. Les racines et/ou les écorces de certaines essences forestières sont utilisées pour guérir ces maladies et font l'objet de fortes pressions. C'est le cas de *Lannea barteri*, *Entada abyssinica*, *Terminalia glaucescens*, *Cochlospermum planchonii*, *Cassia sieberiana*, *Combretum micranthum*, *Sarcocephalus latifolius*, *Pseudocedrella Kotchii*, *Khaya senegalensis*.

L'implication des populations à la gestion des forêts est un atout considérable car cela les amène à considérer la forêt comme un bien commun. Ce choix s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté en milieu rural par l'octroi aux populations, d'activités forestières génératrices de revenus.

Les jeunes déscolarisés et les femmes qui sont des franges sensibles de la population rurale, prennent une part très active aux travaux forestiers (préparation de terrain, production de plants, trouaison, planting, entretien et surveillance) et à la mise en place du système taungya, ce qui leur permet d'avoir des revenus susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie.

De façon artisanale, de nombreux tisserands transforment le coton en pièces de tissu et les couturiers fabriquent ensuite des boubous, des pagnes et des vêtements de toute nature sur mesure à la demande des clients et clientes, la couture étant ici une activité pratiquée par la gent masculine.

Aspects environnementaux

L'arbre de manière générale joue un rôle important dans le processus de la restauration des propriétés physiques et chimiques du sol :

- Il apporte de la matière organique au sol (litière et racines) indispensable à certaines de ses activités biologiques.
- Son houppier constitue un parasol pour le sol et un écran vis-à-vis des autres facteurs climatiques (vent, pluie). Ainsi, l'arbre aide à la lutte contre les pertes de sol par érosion hydrique ou éolienne.
- Son système racinaire fait remonter à la surface les éléments minéraux inaccessibles aux racines des cultures et augmente également la porosité du sol.
- il crée dans son voisinage immédiat un microclimat favorable aux activités biologiques du sol et à la restauration progressive de sa fertilité.

Les plantations forestières qui vont être réalisées, en plus des fonctions citées ci-dessus, auront un impact positif sur l'environnement parce qu'elles constituent des puits de séquestration des émissions anthropiques de carbone. Leur feuillage absorbe les gaz à effet de serre contenu dans l'atmosphère et émet l'oxygène, ce qui permet de réduire les risques de changement climatique.

En plus de ces avantages, les plantations forestières dans la zone nord constituent une barrière au vent sec et froid de l'harmattan pendant la saison sèche, donc un frein au dessèchement de l'air et à la propagation de certaines maladies telles que la méningite.

1.4 Résultats escomptés à l'achèvement du projet

Au terme de ce projet :

- les connaissances sur la régénération à faible coût du bois de Vène ainsi que les savoirs endogènes sur sa gestion seront inventoriés et capitalisés sous forme de supports diffusés ;
- les populations auront des connaissances sur les méthodes de propagation végétative à faible coût ; les itinéraires techniques innovants seront proposés et leur importance précisée auprès des populations par rapport à d'autres stratégies de multiplication.
- Les essais d'induction du drageonnage permettront d'élucider l'existence de drageons par rapport à espèce, l'influence de la blessure ou du sectionnement et du diamètre de la racine sur l'aptitude à drageonner, l'influence de la lumière sur l'aptitude à drageonner, etc.
- Les mécanismes de production de plants par « bouturage de segments de racine » sont documentés et valorisés en particulier les taux de réussite et par classe de diamètre, le comportement des plants (stade de

développement, croissance) l'existence ou absence d'une polarité (comme sur les boutures de tiges) sont précisés ;

-Les avantages et inconvénients (dont le coût) sont comparés et des itinéraires techniques innovants, peu onéreux et efficaces, de régénération sont répandus ; les populations locales peuvent régénérer elles-mêmes le bois de Vène sans passer par d'éventuelles pépinières qui bien souvent ne proposent que des espèces forestières introduites et des techniques de multiplication hors de portée du paysan.

-50 ha de zones dégradées des forêts classées de Palée et Boundiali sont reboisés en *Cassia siamea* afin de satisfaire la demande en bois énergie, (si possible avec quelques pieds de karité et néré). Il faut noter que 01 ha de *Cassia siamea* produit 300 stères ou 450 sacs de charbon de 50 kg. Avec le reboisement de 50 ha de plantations, on espère 22 500 sacs de charbon ou 15 000 stères pour satisfaire les besoins en bois énergie.

-**180 ha** de parcelles forestières en bois de Vène (en mélange avec le Teck) pour des démonstrations sont établis dans les forêts classées de Palée et Boundiali. Au vu des résultats, des parcelles de grandes envergures pourraient être reboisées en vue de satisfaire à terme la demande en bois d'œuvre. Ces reboisements pourront favoriser la création d'unités de transformation de bois, ce qui pourrait engendrer la création d'emplois directs et l'installation des menuisiers pour réaliser des meubles et aussi des artisans pour les objets sculptés (masques, balafon, instrument de musique traditionnel, ...) ;

-20% des terres défrichées par la SODEFOR sont mises à la disposition de la population pour la production de cultures vivrières (maïs, sorgho, Igname, fonio, Mil) par le système taungya (association cultures vivrières et plants forestiers). Avec ce système, les plants forestiers sont entretenus en même temps que les cultures qui s'y trouvent augmentant le taux de réussite des premiers et la production agricole. Ainsi, les populations voient leurs revenus s'accroître.

-les revenus des populations sont améliorés : des groupements de femmes ont réalisé les contrats de mise en place des pépinières ; des groupements de jeunes ont exécuté les contrats de préparation de terrain, de reboisement et d'entretien. De ce fait, le projet a lutté contre la pauvreté autour des deux forêts classées.

En somme :

- Au moins 20 clones performants sont produits ;
- Au moins 80 % du Peuplement du bois de Vène sont préservés ;
- Au moins 5 à 10 % du peuplement du bois de Vène s'est accru.

2ème PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS

2.1 Argumentaire

2.1.1 Montage institutionnel et questions organiques

Dans ce projet, la SODEFOR a pour principaux partenaires les populations riveraines, l'Université de KORHOGO et l'ONG Animation Rurale de Korhogo (ARK).

- La SODEFOR est l'agence d'exécution de ce projet à travers le Centre de gestion de Korhogo, plus précisément par deux UGF, qui sont des structures opérationnelles de protection et de réhabilitation des forêts. Ce sont les UGF de Korhogo (qui gèrent les forêts classées de la PALEE et BOUNDIALI. La SODEFOR est responsable de la réalisation des 250 ha de plantations et appuie les populations riveraines dans la sous-traitance des travaux (plantation, entretien et surveillance). Elle assure la collaboration avec toutes les parties prenantes (université Korhogo, ONG).

-les populations riveraines : elles seront organisées en groupements ou coopératives. Elles vont exécuter les travaux forestiers et participer à la surveillance des forêts.

- L'Université de KORHOGO : elle a pour rôle de faire de la recherche. En collaboration étroite avec la SODEFOR, elle va réaliser les études et mettre en place les parcs à pieds mères pour la production ou la régénération sexuée et asexuée ; elle réalisera également un dispositif de suivi des parcelles reboisées.

- ONG Animation Rurale de Korhogo (ARK) : Elle va intervenir dans la sensibilisation des populations et leur formation des ménages à la construction des foyers améliorés.

2.1.2 Analyse des acteurs

○ Acteurs primaires

Les populations riveraines des forêts classées sont constituées en majorité d'agriculteurs de cultures pérennes, d'agriculteurs de cultures vivrières et d'éleveurs transhumants. Ce sont les acteurs primaires du projet.

Agriculteurs des cultures pérennes

Ils utilisent la forêt comme lieu de production de leurs cultures et source d'approvisionnement en matière de matériau de construction. Ce sont les premiers destructeurs de la forêt par leur méthode culturale archaïque. Dans ce projet, ils vont s'organiser en coopérative pour l'exécution des travaux forestiers et la surveillance.

Agriculteurs de cultures vivrières

Ils utilisent la forêt comme lieu de production de leurs cultures et source d'approvisionnement en matière de matériau de construction. Ce sont les premiers destructeurs de la forêt par leur méthode culturale archaïque. Dans ce projet, ils vont s'organiser en coopérative pour l'exécution des travaux forestiers et la surveillance.

Éleveurs transhumants

Ils dépendent fortement de la forêt dans l'exercice de leur activité du fait de la mobilité constante de leurs troupeaux dans les forêts à la recherche de nourriture en abondance. Par ailleurs dans les périodes de sécheresse ils ont recours aux feux de brousse pour faciliter le déplacement des troupeaux et aussi le renouvellement du feuillage des poacées ou graminées pour leurs troupeaux. Il faut souligner que les éleveurs transhumants constituent d'importants destructeurs des forêts classées dans ces zones. Dans ce projet, la sensibilisation de ces acteurs et la création de panneau interdisant le passage des troupeaux dans certaines zones pourront intimider ces éleveurs.

○ Acteurs secondaires

Artisans :

Ces derniers dépendent aussi de la forêt pour leurs moyens d'existence car ils utilisent le bois pour la fabrication des objets (tanins, colorants, sève, résine).

Industriels du bois :

Ils détiennent d'énormes industries dont la matière première est le bois. Ils constituent le mobile parfait de l'exploitation abusive des forêts qui sous peu ne pourrons plus satisfaire leur besoin car on remarque déjà une adéquation entre leur gros outil et les bois de petits diamètres.

Exploitants forestiers :

Ils coupent le bois afin d'approvisionner les industries du bois. Les industriels du bois sont très exigeants tant sur de la qualité que la quantité de bois exploités. Cela oblige donc les exploitants à pénétrer les forêts classées interdites d'exploitation pour la sélection des meilleures essences qu'ils connaissent bien.

SODEFOR

La reconstitution du patrimoine forestier par le reboisement des zones dégradées aura un impact positif sur l'équilibre écologique et climatique de la zone concernée. La disponibilité de bois énergie va réduire considérablement la pression sur les forêts classées. Les recettes issues des travaux de sous-traitance vont impliquer d'avantage les populations dans la gestion et la protection des massifs forestiers.

Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo

A travers ce projet, l'Université mettra en place un parc à pieds mères, conduira la multiplication végétative du bois de Vène. Elle déterminera à travers des analyses phénotypiques, la variabilité génétique intra et inter populations de l'espèce. Les étudiants en année de Master et de thèse auront des sujets appropriés et pourront

approfondir la connaissance sur la sylviculture du bois de *Pterocarpus erinaceus*. Cela permettra à l'université et à la SODEFOR de disposer de bases de données fiables sur la reproduction et le comportement de l'espèce étudiée.

ONG Animation Rural de Korhogo (ARK)

L'ONG va intervenir pour la sensibilisation des populations et la formation des ménages pour la construction des foyers améliorés.

○ Acteurs tertiaires

Dans ce projet, les institutions étatiques qui interviennent sont : l'ANADER, le Ministère des Eaux et Forêts, Ministère de l'Economie et des Finances.

ANADER

L'Agence Nationale d'Appui au Développement du monde Rural va appuyer la SODEFOR en ce qui concerne les semences agricoles et aussi dans le cadre de la sensibilisation.

Ministère des Eaux et Forêts

Le ministère des Eaux et Forêts représente l'Etat. Il supervise et contrôle les activités du projet.

A travers, ce projet, le ministère des Eaux et Forêts va bénéficier des retombées financières non négligeables sur les produits forestiers : taxes d'abattage, impôts sur le bénéfice des unités industrielles, quotas d'exportation. Ces ressources vont contribuer à renforcer les caisses de l'Etat et constituer les fonds de contrepartie pour la sauvegarde et la protection des forêts classées.

Ministère de l'Economie et des Finances

Le ministère de l'Economie et des Finances assure la tutelle financière et est chargé de mettre à disposition les fonds de contrepartie ivoirienne du projet. Le ministère pourra donc constater la bonne utilisation du financement à travers les différentes actions qui seront réalisées tant sur le plan environnemental que social.

GROUPES D'ACTEURS	CARACTERISTIQUES	PROBLEMES, BESOINS, INTERETS	POTENTIALITES	PARTICIPATION AU PROJET
Primaire				
<i>Agriculteurs des cultures pérennes</i>	Dépendent des forêts pour leurs moyens d'existence Réaliment de grandes superficies de cultures pérennes (coton, anacarde)	Insuffisance de moyens financiers Pratique l'agriculture extensive (culture itinérante sur brulis)	Savoirs locaux Se constituent en coopératives ou groupements pour exécuter les travaux forestiers	bénéficiaire primaire du projet -Réaliment les cultures vivrières pour leur compte. -Réaliment les parcelles de reboisement contre rémunération -Réaliment les parcelles d'Anacarde (pare-feu boisé) et partagent les bénéfices

Agriculteurs du vivriers	Dépendent des forêts pour leurs moyens d'existence Réalise de petites superficies de cultures vivrières pour leur propre alimentation ou pour la commercialisation (riz, mil, sorgho, igname...)	Insuffisance de moyens financiers Pratique l'agriculture extensive (culture itinérante sur brulis)	Savoirs locaux Se constituent en coopératives ou groupements pour exécuter les travaux forestiers	Bénéficiaire primaire du projet -Réalisent les cultures vivrières pour leur compte. -Réalisent les parcelles de reboisement contre rémunération
Eleveurs transhumants	Dépendent des forêts pour leurs activités Déplacent constamment leurs troupeaux à la recherche de nourriture dans les forêts	Insuffisance de moyens financiers, Pratique l'élevage extensif Ont souvent recours au feu comme outil de travail	Savoirs locaux	Bénéficiaire primaire du projet
Secondaire				
Artisans	Dépendent des produits des forêts pour leurs moyens d'existence	Insuffisance de moyens financiers Leur approvisionnement est menacé	Utilisent de petits matériels de menuiserie	bénéficiaire secondaire du projet
Industriels du bois	Possèdent des scieries et utilisent le bois comme matière première	Leur approvisionnement est menacé	Matériel de sciage inadapté au bois de petits diamètres Grands fournisseurs d'emplois	bénéficiaire secondaire du projet
Exploitants forestiers	Exploite le bois	Leur approvisionnement est menacé	Connaissance des essences à exploiter	Bénéficiaire secondaire du projet
SODEFOR	Exécute la mission de sauvegarde et de réhabilitation des forêts classées en collaboration avec les populations riveraines	Manque de moyens financiers pour : - restaurer les forêts classées dégradées - protéger les reboisements réalisés contre le feu	Expérience dans la gestion des forêts classées et l'exécution des projets	Agence d'exécution
Université de KORHOGO	Exécute la recherche fondamentale et la recherche développement	Manque de moyens pour financer la recherche forestière	Expérience dans le domaine de la recherche forestière Étudiants disponibles pour les différents mémoires et recherche à faire	Agence collaboratrice dans l'exécution du projet
ONG Animation Rural de Korhogo	Sensibilisent et accompagnent les	Limitées financièrement dans leur intervention	Contact permanent avec	Contribue au succès du projet par

(ARK)	populations sur la protection des forêts et sur les bonnes pratiques de gestion durable	sur le terrain	les populations Bons communicateurs	la sensibilisation et la formation
Tertiaire				
Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER)	Encadre le monde agricole Structure d'encadrement et de vulgarisation des nouvelles techniques agricoles place de	Collabore au besoin avec la SODEFOR Etendre leur intervention dans la mise en place de l'agroforesterie dans la agricole	Maîtrise les Connaissances techniques agricoles, les techniques d'amélioration de la productivité de gestion agricole	Contribue au succès du projet par la sensibilisation et mise à disposition de semences agricoles
Ministère des Eaux et Forêts	Représente l'Etat	Elabore et exécute les politiques du Gouvernement en matière forestière	Expérience dans la gestion des forêts et l'exécution des projets Expérience dans le suivi et l'évaluation des projets forestiers	Structure de contrôle et de supervision
Ministère de l'Economie et des Finances	Assure la tutelle financière	Met à disposition les fonds de contrepartie des projets co-financés	Bénéficie des taxes sur l'exploitation et la vente du bois	Contribue au succès du projet par la mise à disposition des fonds

2.1.3 Analyse du problème

Le bois de Vène est menacé de disparition. Cette menace est due à la surexploitation illégale de l'essence, à la faible capacité de multiplication de l'essence et aux feux de brousse répétés.

La surexploitation illégale de l'essence

Du fait de ses qualités technologiques, le bois de Vène est fortement demandé à la fois par les populations et les industriels du bois. En effet, le bois de Vène est exploité et surexploité par les exploitants forestiers afin d'approvisionner les unités industrielles. En outre, l'absence de l'administration forestière dans le Nord du pays pendant la période de crise qu'a connu le pays a favorisé la surexploitation de l'essence

La quasi-totalité de ce bois est exploitée et exportée par des entreprises étrangères avec la complicité des villageois, sous forme de grumes à peine écorcées ou de madriers mal façonnés. Cette situation est due à l'insuffisance d'actions de concertation entre la SODEFOR et les populations.

En 2013, la Côte d'Ivoire a exporté près de 3500 m3 de madriers d'espèces de valeur commerciale (essentiellement du *P. erinaceus*) dont seulement 500 m3 ont été exploités légalement (Paulina Zidi, 2013). En conséquence, près de 3 000 m3 ont été illégalement exploités.

De plus, la méconnaissance des pratiques de gestion durable par les populations a aussi exercé des pressions sur cette ressource la rendant ainsi vulnérable.

Enfin, cette essence est exploitée par les populations pour leurs besoins alimentaires, pour le fourrage des animaux (Petit et Mallet, 2001), pour les besoins thérapeutiques, artisanaux (tanins, colorants, sève, résine, etc.) et pour la cuisson des aliments (bois-énergie). Avec les besoins grandissants du fait de l'évolution démographique de la population, aucune mesure de conservation de l'espèce n'est pratiquée.

La faible capacité de multiplication de l'essence

Malgré l'importance dévolue à cette espèce à usages multiples, le pays ne dispose pas d'informations scientifiques et techniques permettant d'orienter sa sylviculture. Par ailleurs, aucune étude n'est disponible pour connaître l'état actuel des peuplements naturels afin d'établir des stratégies adéquates d'aménagement. Les quelques références disponibles concernent généralement la description des formations naturelles dans la sous-région ouest-africaine (Glele *et al.*, 2008; Ouedraogo *et al.*, 2006; Sokpon *et al.*, 2006; Camara, 1997; Cuny *et al.*, 1997; Louppe *et al.*, 1994; Louppe et Ouattara, 1993).

Aucune forme de régénération de cette essence sauvage n'a été étudiée comparativement à d'autres espèces comme le karité (*Vitellaria paradoxa*) ou le néré (*Parkia biglobosa*) (Kossi *et al.*, 2010). Très recherchée par les exploitants forestiers pour ces diverses utilisations, cette espèce ciblée se caractérise par des taux de germination faibles en milieu naturel (Kossi *et al.*, 2010).

Les feux de brousse répétés

Dans la région du Nord, aire d'origine du bois de Vène, la population est constituée d'agriculteurs et d'éleveurs qui utilisent le feu comme moyen de défrichage et de renouvellement du pâturage. Du fait, de l'insuffisance de sensibilisation aux risques de ces feux, ces pratiques sont courantes et les feux de brousse deviennent récurrents.

En effet, avec la culture itinérante sur brûlis, les agriculteurs mettent le feu à plusieurs hectares par jour pour la mise en place de leur plantation.

En conséquence, les quelques jeunes plants ligneux (semis, rejets, drageons) qui émergent au cours de la saison pluvieuse sont réduits en cendre à la saison sèche qui suit. Ceci rend quasiment impossible la régénération des ligneux forestiers.

Même les espèces les plus résistantes ont besoin de quelques années sans feu pour pouvoir bien s'installer. Les feux réduisent voire annule la vitesse de croissance des espèces les plus rustiques et détruisent même les sujets adultes à écorce sensible.

Quant aux éleveurs, ils mettent le feu à la brousse pendant la saison sèche pour renouveler le pâturage. Cette pratique permet de nourrir les animaux pendant la période avec les jeunes pousses de la végétation. Mais souvent ces pratiques non maîtrisées provoquent de gigantesques feux de brousse.

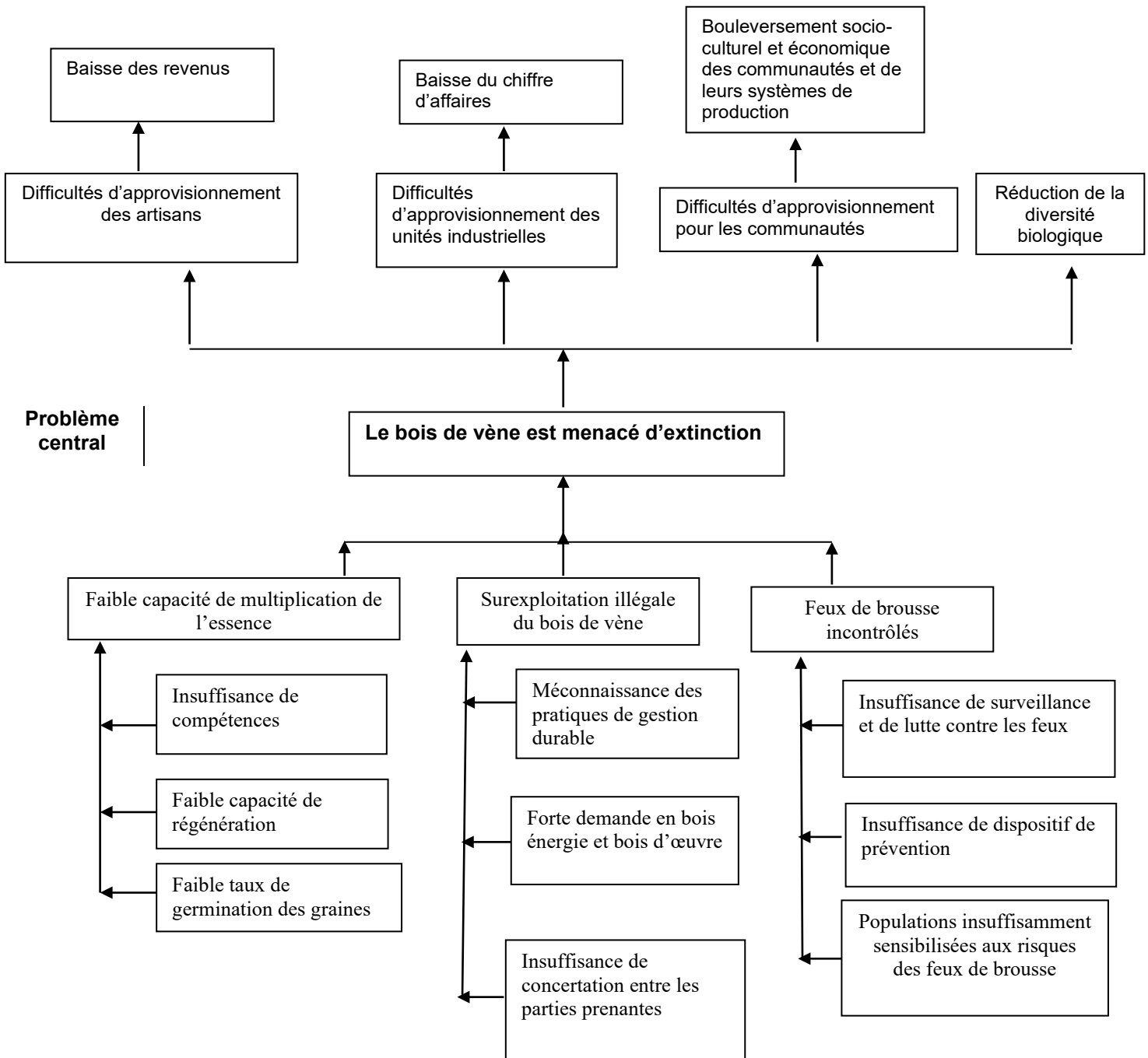
Pour réduire les effets des feux de brousse sur la végétation et la destruction des ressources naturelles, des tournées de sensibilisation seront menées et des comités de lutte contre les feux seront mis en place et sillonneront les zones à risque pendant toute la saison sèche. Or, depuis la crise, les actions de surveillance contre les feux ont diminué et les feux font des ravages annuellement.

Au vu de ces causes, il convient de montrer que la disparition de cette essence aura des conséquences désastreuses tant sur le plan socio-économique que sur le plan environnemental.

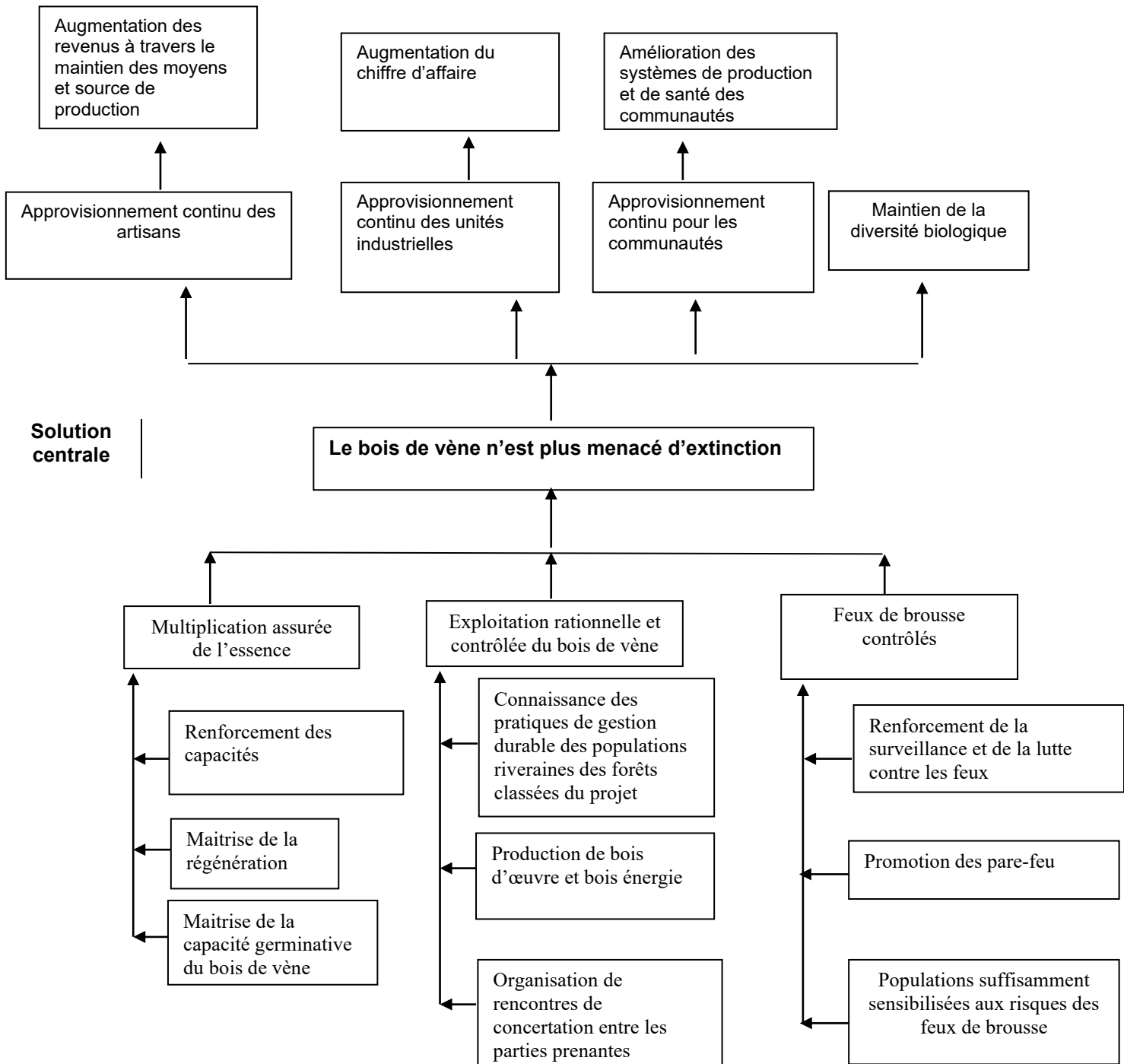
En effet, les populations ne pourront plus bénéficier de cette essence pour leur besoin alimentaire, thérapeutique ; de plus, dans le long terme, cela pourrait entraîner le bouleversement de leur système de production et compromettre l'adaptabilité de ces populations à leur environnement ; quant aux unités industrielles, elles ne pourront plus être approvisionnées ; les revenus vont s'amoinrir tant pour les exploitants, les industriels du bois et les populations.

Au plan environnemental, l'on va assister à la réduction de la diversité biologique, du couvert forestier et aux effets néfastes du changement climatique.

ARBRE DES PROBLEMES



ARBRE DES OBJECTIFS



2.1.4 Grille du cadre logique

Stratégie d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
Objectif de développement : Contribuer à la gestion durable des écosystèmes de bois de Vène en Côte d'Ivoire	Le taux de conservation des écosystèmes de bois de Vène a augmenté. Accroissement des superficies reboisées du bois de Vène dans la zone du Poro (Korhogo)	- Statistique forestière - Rapport d'Etude	Stabilité socio politique du pays
Objectif spécifique: «Sauvegarder le bois de Vène dans les forêts classées de Palé et du Boundiali dans la région de la BAGOUÉ au Nord de la Côte d'Ivoire»	A la fin du projet, - Au moins 20 clones performants sont produits ; - Au moins 80 % du Peuplement du bois de Vène sont préservés ; -Au moins 5 à 10 % du peuplement du bois de Vène s'est accru.	- Cartes parcellaires - Rapport de visites de terrain - Rapport d'inventaire -Procès-Verbal de réception des travaux - Rapport d'activités	Toutes les parties prenantes adhèrent au projet
Produit 1 : la multiplication du bois de Vène est maîtrisée	A la fin de la première année du projet : - Le parc à pieds-mère de 0,5 ha est installé ; - Le parc à clones de 1 ha est installé ; - Au moins 80% des agents forestiers formés, maîtrisent les tests et essais de germination. A la fin de la deuxième année du projet, 80% des meilleurs clones identifiés sont transposés en plantation.	- Rapport de visites de terrain - Procès-Verbal de réception des travaux - Rapport de formation - Rapport d'activités	Les semences disponibles et de qualité
Produit 2: L'exploitation rationnelle et contrôlée du bois de Vène est assurée	A la fin de la première année du projet : - Un comité de concertation regroupant les parties prenantes est mis en place ; - Un plan de gestion participative du bois de Vène est élaboré et mis en œuvre ; A la fin de la deuxième année : - Au moins 80% des agriculteurs et éleveurs ont des connaissances sur les pratiques de gestion durable et les adoptent ; - Au moins 50% des ménages formés, utilisent les foyers améliorés pour la cuisson ; - 70 hectares de plantations de démonstration installés (35 ha installés dans la forêt classée de Boundiali et 35 ha installés dans la forêt classée de	- Contrats de travaux - PV de réception des travaux réalisés - Rapports d'avancement et de suivi - Rapport de visites de terrain - Rapport de visite -rapport d'activités	Les communautés locales réceptives

	Palée) - 156 800 plants de Vène/Teck ont été produits et plantés en système taungya dans les deux forêts. - 20 hectares de plantations forestières de bois énergie réalisés dans les zones dégradées en système Taungya dans les deux forêts classées - 31 108 plants de <i>Cassia siamea</i>, ont été produits et plantés dans les zones dégradées en système Taungya (igname, fonio, sorgho, arachide) dans les deux forêts. A la fin de la troisième année du projet : - 110 hectares de plantations de démonstration installés (55 ha installés dans la forêt classée de Boundiali et 55 ha installés dans la forêt classée de Palée) - 246 400 plants de Vène/Teck ont été produits et plantés en système taungya. - 30 hectares de plantations forestières de bois énergie réalisés dans les zones dégradées en système Taungya dans les deux forêts classées - 46 662 plants de <i>Cassia siamea</i>, ont été produits et plantés dans les zones dégradées en système Taungya (igname, fonio, sorgho, arachide,...) dans les deux forêts		
Produit 3 : Les feux de brousse sont maîtrisés	A la fin de la première année du projet, - 4 comités de surveillance et de lutte contre les feux sont mis en place et sont opérationnels. A la fin de la deuxième année du projet, - Au moins 80% des agriculteurs et éleveurs des villages riverains ont des connaissances et ont adopté les pratiques durables de l'agriculture et de l'élevage ; - au moins 40 membres des comités formés, maîtrisent les techniques de lutte contre les feux ; Par an, au moins 6 patrouilles de surveillance contre les feux sont organisées par chaque comité pendant la grande saison sèche. Chaque année, les foyers d'incendies identifiés sont maîtrisés ; A la fin de la deuxième année du projet, au moins 2 km de pare-feux sont créés autour des plantations. A la fin de la troisième année du projet, au moins 80% des superficies de plantations forestières créés,	- PV de constitution des comités - Rapport de formation - Rapport d'activités - Rapport de visite de terrain	Sécheresse prolongée

	sont protégées contre les feux		
--	--------------------------------	--	--

2.2 Objectifs

2.2.1 Objectif de développement et indicateurs d'impacts

Objectif de développement : « Contribuer à la gestion durable des écosystèmes de bois de Vène en Côte d'Ivoire dans la région de la Bagoué » par :

- la réduction du Taux de dégradation des écosystèmes de bois de Vène ;
- l'accroissement des superficies reboisées du bois de Vène dans les départements de Boundiali et de Korhogo.

2.2.2 Objectif spécifique: «sauvegarder le bois de Vène dans les forêts classées de Palée et du Boundiali dans la région de la Bagoué au Nord de la Côte d'Ivoire» par :

- la réalisation d'essais et d'étude expérimentales à partir de la mise en place d'un parc à pieds mère de 0,5 ha et un parc à clones de 1 ha ;
- la création de **180 ha** de parcelles forestières de bois de Vène dans les deux (02) forêts classées ;
- la création de 50 ha de parcelle de bois énergie dans les deux (02) forêts classées ;
- l'organisation de patrouille de surveillance contre les feux par quatre (04) comités de surveillance.

3ème PARTIE : DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET

3.1 Produits et activités

3.1.1 Produits

Les produits attendus à la suite de la mise en œuvre des deux phases du projet sont :

Produit 1 : la : la multiplication du bois de Vène est maîtrisée ;

Produit 2 : L'exploitation rationnelle et contrôlée du bois de Vène est assurée ;

Produit 3 : Les feux de brousse sont maîtrisés.

3.1.2 Activités

Pour atteindre les produits attendus du projet, les activités ci-après sont réalisées en deux phases : PHASE I

Produit 1 : La multiplication du bois de Vène est maîtrisée

Activité 1.1 : Réaliser des études pour la maîtrise de la régénération de l'essence

Apport : les étudiants de l'Université de KORHOGO, SODEFOR, Enseignants chercheurs pour l'encadrement.

Activité 1.2 : Réaliser des tests de germination de l'essence

Apport : les étudiants de l'Université de KORHOGO, SODEFOR, Enseignants chercheurs pour l'encadrement.

Activité 1.3: Renforcer les capacités des agents de la SODEFOR

Apport : Université de KORHOGO, SODEFOR, Enseignants chercheurs pour l'encadrement.

Produit 2 : L'exploitation rationnelle et contrôlée du bois de Vène est assurée.

Activité 2.1 : Réaliser des campagnes d'Information d'Education et de Communication aux pratiques de gestion durable

Apport : ONG, SODEFOR

Activité 2.2 : Organiser des rencontres de concertation entre les parties prenantes

Apport : équipe de projet, SODEFOR

Activité 2.3 : Créer 70 ha de bois de Vène en mélange avec le teck et 20 ha de bois énergie (*Cassia siamea*) à travers le système taungya

Apport : la SODEFOR, le coordonnateur et son équipe, la sous-traitance des travaux avec les populations riveraines

Produit 3 : Les feux de brousse sont maîtrisés

Activité 3.1 : Sensibiliser les populations aux risques des feux de brousse

Apport : SODEFOR, ONG

Activité 3.2 : Renforcer la surveillance et la lutte contre les feux

Apport : SODEFOR, comités de surveillance et de lutte contre les feux

Activité 3.3: Promouvoir les pare-feux

Apport : SODEFOR + équipements de lutte (seaux, machettes, bottes, vélos etc...), comités de surveillance et de lutte contre les feux

PHASE II

Produit 1 : La multiplication du bois de Vène est maîtrisée

Activité 1.2 : Réaliser des tests de germination de l'essence

Apport : les étudiants de l'Université de KORHOGO, SODEFOR, Enseignants chercheurs pour l'encadrement.

Activité 1.3: Renforcer les capacités des agents de la SODEFOR

Apport : Université de KORHOGO, SODEFOR, Enseignants chercheurs pour l'encadrement.

Produit 2 : L'exploitation rationnelle et contrôlée du bois de Vène est assurée.

Activité 2.1 : Réaliser des campagnes d'Information d'Education et de Communication aux pratiques de gestion durable

Apport : ONG, SODEFOR

Activité 2.2 : Organiser des rencontres de concertation entre les parties prenantes

Apport : équipe de projet, SODEFOR

Activité 2.3 : Créer 110 ha de bois de Vène en mélange avec le teck et 30 ha de bois énergie (*Cassia siamea*) à travers le système taungya

Apport : la SODEFOR, le coordonnateur et son équipe, la sous-traitance des travaux avec les populations riveraines

Produit 3 : Les feux de brousse sont maîtrisés

Activité 3.1 : Sensibiliser les populations aux risques des feux de brousse

Apport : SODEFOR, ONG

Activité 3.2 : Renforcer la surveillance et la lutte contre les feux

Apport : SODEFOR, comités de surveillance et de lutte contre les feux

Activité 3.3: Promouvoir les pare feu

Apport : SODEFOR + équipements de lutte (seaux, machettes, bottes, vélos etc...), comités de surveillance et de lutte contre les feux

3.2 Démarches et méthodes d'exécution

Les principales activités **des deux phases** seront coordonnées par la SODEFOR, les Chercheurs de l'Université de Korhogo et les populations riveraines.

Au cours de la mise en œuvre de la première phase, il est souhaitable que le financement de la deuxième phase soit négocié avec l'OIBT afin qu'il soit effectif avant la fin de cette phase pour permettre la continuité des actions entreprises.

La stratégie développée dans ce projet s'articule autour de six points à savoir les études et essais sur le bois de Vène, la création de parc à pieds-mère, le reboisement par le système taungya, la sous-traitance des travaux forestiers, la diversification des sources d'énergie, la protection des forêts contre les feux en partenariat avec les populations riveraines.

▪ Etudes sur la multiplication végétative du bois de Vène

Il s'agit de valoriser les savoirs locaux et les pratiques paysannes à travers une recherche d'accompagnement ; de dégager des résultats pratiques et des hypothèses scientifiques sur la multiplication végétative.

▪ Essaie sur la germination du bois de Vène

Ces essais démarreront la première année en début de saison pluvieuse.

- Essais d'induction de dragons et tests de bouturage de segments de racines

L'équipe mettra en place des essais d'induction du drageonnage in situ (par blessure ou coupure de racines), de bouturage de segments de racine en pépinière. On suivra la croissance initiale des plants ainsi obtenus notamment en la comparant à celle des semis effectués en pépinière aux mêmes dates.

- Création de parc à pieds-mères

Un parc à pieds-mère de 0,5 ha sera installé en collaboration avec la SODEFOR et l'Université de KORHOGO.

- Création de parc à clones

Un parc à clones de 1 ha sera installé en collaboration avec la SODEFOR et l'Université de KORHOGO.

▪ Création de parcelles forestières pour démonstration

180 hectares de parcelles forestières en bois de Vène et en mélange avec le Teck seront créés dans les deux forêts classées du projet (90 hectares dans la forêt classée de Palée et 90 hectares dans celle de Boundiali).

Le projet mettra en place aussi 50 hectares de plantations de *Cassia siamea* dans les deux forêts classées (25 hectares dans la forêt classée de Palée et 25 hectares dans la forêt classée de Boundiali).

L'équipe du projet et l'université feront le suivi des plantations afin de pouvoir déceler éventuellement des anomalies et ou retard de croissance des plants et de les corriger ou d'en tirer des leçons.

Ces reboisements se feront à travers la méthode du système taungya.

Le système taungya est l'association des cultures vivrières (maïs, igname, sorgho, fonio, arachide) avec les plants forestiers (Vène, Teck, *Cassia siamea*). **20% ha de terres cultivables (soit 36 ha)** dans les deux forêts classées seront mis à la disposition des populations riveraines organisées en groupements pour y installer les cultures vivrières en même temps que les plants forestiers. Cette technique a pour avantage la réduction des coûts d'entretien car en entretenant sa culture, le paysan entretien aussi les plants forestiers.

Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Densités de plantation et rythme d'entretien

	Teck	Vène	Vène/Teck	Cassia/Acacia
Densité (plants/ha)	1 000	600	1 600	1 111
Entretien A1	2	2	2	2
Entretien A2	3	3	3	3
Entretien A3	3	3	3	3

Production de plants

Essences	Superficies à réaliser (ha)	Production de plants
Vène/Teck (1600plants/ha)	180	403 200
Cassia/Acacia (1111 plants/ha)	50	77 770
Total	230	480 970

Superficie des plantations à réaliser par année par Forêt Classée (FC)

	1/2 ème année (ha)		3 ème année (ha)		Total (ha)
Essences	Vène/Teck	Cassia/Acacia	Vène/Teck	Cassia/Acacia	
FC					
Palée	35	10	55	15	115
Boundiali	35	10	55	15	115
Total	70	20	110	30	230

▪ Sous-traitance des travaux forestiers

Afin de rendre les groupements opérationnels, deux formations seront réalisées, soit une formation par forêt classée. Chaque formation va concerner au moins 20 personnes regroupées en groupement pendant 05 jours. Le projet va donc former au moins 40 riverains dans les travaux forestiers.

Les agents de la SODEFOR vont former au moins 40 personnes aux techniques des travaux forestiers (préparation de terrain, production de plants forestiers, planting, entretien).

Les populations riveraines ainsi formées et organisées en groupements vont exécuter les travaux forestiers (préparation de terrain, planting, entretien...) par des contrats de sous-traitance.

Les femmes seront chargées du remplissage et de la disposition des sachets en pépinière. Trois types de plants forestiers vont être produits : Vène, Teck, *Cassia siamea*. Par le système taungya, les cultures vivrières (maïs, Sorgho, Fonio et igname, arachide) seront associées aux plants forestiers sur deux voire trois ans.

Les jeunes quant à eux, feront la préparation de terrain, le reboisement, l'entretien des parcelles.

Ces prestations seront rémunérées, c'est donc une source de revenus additionnels en plus de la disponibilité de terre sur 2 à 3 ans pour y planter les cultures vivrières.

▪ Economie d'énergie

La principale source d'énergie est le bois de chauffe. Dans le cadre des pratiques de gestion durable, les populations seront sensibilisées à l'utilisation des foyers améliorés qui consomment peu de bois et à la fabrication des foyers améliorés à base d'argile noire de mare ou de marigot.

13 villages riverains de la forêt classée de Boundiali et 11 villages riverains de la forêt classée de Palée seront sensibilisés et **119 ménages** seront formés à la fabrication des foyers améliorés. Ces activités de sensibilisation et de formation des ménages seront assurées en collaboration avec l'ONG Animation Rural de Korhogo (ARK).

▪ La stratégie de lutte contre les feux de brousse

Les résultats du projet OIBT relatif à la gestion des feux de forêts en côte d'Ivoire PD 51/98 Rev.1 (F) montre que la protection des forêts contre les incendies doit intégrer l'ensemble des parties prenantes qui doivent conjuguer leurs efforts pour planifier, exécuter et évaluer la lutte préventive et active.

La prévention des feux ne doit pas être la préoccupation d'une seule structure étatique ou non gouvernementale, les parties prenantes prises individuellement ne peuvent pas mener à bien la gestion efficiente des feux de brousse.

C'est pourquoi, le projet va associer les populations riveraines dans la protection des forêts contre les feux pour une réussite du projet. Ce projet est donc en phase avec le projet relatif à la gestion des feux de forêts en Côte d'Ivoire : PD 51/98 Rev.1 (F).

Ainsi, pour la lutte contre les feux de brousse, des actions seront menées :

- La sensibilisation des populations riveraines ;
- La constitution de 4 comités villageois de lutte contre les feux regroupant 10 personnes chacun pour la surveillance des sites de reboisement et les parcelles expérimentales (deux comités par forêt classée);
- La formation des comités ;

03 séances de sensibilisation et de formations seront réalisées et seront assurées par les agents de la SODEFOR.

Ces séances de formations vont porter sur les techniques de lutte contre les feux, qui se résume en deux phases :

- ☐ Une phase de prévention (création et entretien de pare-feux nus et boisés autour des reboisements et des essais en forêt naturelle, dotation des comités de lutte en équipements de lutte tels que les pompes dorsales, les bottes, les machettes, etc.)
- ☐ Une phase de lutte active en cas d'incendie déclaré.

3.3- Plans des travaux

3-3.1- Plan des travaux pour la Phase I

ACTIVITES DU PROJET	Responsable	ANNEE 1				ANNEE 2			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Produit 1: la multiplication du bois de Vène est maîtrisée									
Activité 1.1 : Réaliser des études pour la maîtrise de la régénération de l'essence	Chercheurs de l'Université Korhogo								
Activité 1.2 : Réaliser des tests de germination de l'essence	Chercheurs de l'Université Korhogo								
Activité 1.3: Renforcer les capacités des agents de la SODEFOR	Equipe projet + Université Korhogo								
Produit 2: L'exploitation rationnelle et contrôlée du bois de Vène est assurée.									
Activité 2.1 : Réaliser des campagnes d'Information d'Education et de Communication aux pratiques de gestion durable	ONG Animation Rurale de Korhogo (ARK)								
Activité 2.2 : Organiser des rencontres de concertation entre les parties prenantes	Equipe Projet								
Activité 2.3 : Créer 70 ha de bois de Vène en mélange avec le teck et 20 ha de bois énergie (Cassia siamea) à travers le système taungya	Sous-traitance avec les communautés riveraines								
Produit 3 : Les feux de brousse sont maîtrisés									
Activité 3.1 : Sensibiliser les populations aux risques des feux de brousse	Equipe Projet								
Activité 3.2 : Renforcer la surveillance et la lutte contre les feux	Sous-traitance avec les comités de surveillance								
Activité 3.3: Promouvoir les pare feu	Sous-traitance avec les communautés riveraines								

3.3.2- Plan des travaux de la phase II

ACTIVITES DU PROJET	Responsable	ANNEE 3							
		T1	T2	T3	T4				
Produit 1: la multiplication du bois de Vène est maitrisée									
Activité 1.2 : Réaliser des tests de germination de l’essence	Chercheurs de l’Université Korhogo								
Activité 1.3: Renforcer les capacités des agents de la SODEFOR	Equipe projet + Université Korhogo								
Produit 2: L’exploitation rationnelle et contrôlée du bois de Vène est assurée.									
Activité 2.1 : Réaliser des campagnes d’Information d’Education et de Communication aux pratiques de gestion durable	ONG Animation Rurale de Korhogo (ARK)								
Activité 2.2 : Organiser des rencontres de concertation entre les parties prenantes	Equipe Projet								
Activité 2.3 : Créer 110 ha de bois de Vène en mélange avec le teck et 30 ha de bois énergie (Cassia siamea) à travers le système taungya	Sous-traitance avec les communautés riveraines								
Produit 3 : Les feux de brousse sont maitrisés									
Activité 3.1 : Sensibiliser les populations aux risques des feux de brousse	Equipe Projet								
Activité 3.2 : Renforcer la surveillance et la lutte contre les feux	Sous-traitance avec les comités de surveillance								
Activité 3.3: Promouvoir les pare feu	Sous-traitance avec les communautés riveraines								

3.4 Budget

3.4.1 Budget Phase I

3.4.1.1- Grille budgétaire principale

			Quantité		Unité	Coût unitaire \$EU	Coût total \$EU	OIBT		Agence d'exécution	
			Année 1	Année 2				Année 1	Année 2	Année 1	Année 2
Produits/Activités	Description	Composante									
Produit 1	la multiplication du bois de vène est maîtrisée										
A11	Réaliser des études pour la maîtrise de la régénération du bois de vène										
	Enquête sur les savoirs traditionnels	30	2		mission	2000	4 000	4000			
	Inventaire de la régénération existante	30	2		mission	2000	4 000	4000			
A12	Réaliser des tests de germination de l'essence										
	Essais d'induction de drageons et tests de bouturage	20	6		essai	1 000	6000	6 000			
	Création de parc à pieds- mère	20	0,5		ha	1 000	500	500			
	Création de parc à clones	20	1		ha	2 000	2 000	2 000			
	Consultant (encadrement enquêtes, essais, inventaire...)	10	8	8		500	8 000	4 000	4 000		
	1 décamètre	40	1		unité	30	30	25		5	
	1 ruban	40	1		unité	80	80	66		14	
	1 dendromètre criterion	40	1		unité	1 888	1 888	1 600		288	
	1 Autoclave	40	1		unité	8 440	9 440	8 000		1 440	
	réactifs et consommables de laboratoires	40	1		unité	17 884	10 550	10 550			
A13	Renforcer les capacités des agents SODEFOR										
	Formation des agents SODEFOR	10				1000	1000			1 000	

Produit 2	L'exploitation rationnelle et contrôlée du bois de Vène est assurée										
A21	Réaliser des campagnes d'Information d'Education et de Communication aux pratiques de gestion durable										
	Information et communication auprès des populations	20	1	1	u	2 000	4 000	2 000	2 000		
	Formation des populations à la fabrication des foyers améliorés	20		4	Session	500	2 000		2 000		
	Acquisition de foyers améliorés	40	20	20	u	100	2 000	2 000	2 000		
A22	Organiser des rencontres de concertation avec les parties prenantes										
	Constituer le comité de concertation des parties prenantes	30	2		mission	500	1 000	1 000			
	Organiser des rencontres de concertation	30	1	1	an	2 000	6 000	2 000	2 000		
A 23	Créer 180 ha de bois de Vène en mélange avec le teck et 50 ha de bois énergie (Cassia siamea).										
	Formation les communautés locales aux travaux forestiers	10	2		session	1 000	2 000	2 000			
	Réaliser la prospection parcellaire	20	100		ha	2	200	200			
	Produire les plants	20	187 908		plants	2/25	15 033	15033			
	Réaliser la préparation de terrain	20	90		ha	250	22 500	22500			
	Planter 90 ha de plantations forestières	20	90		ha	50	4 500	4500			
	Entretenir les plantations réalisées	20	270	180	ha	40	18 000	10800	7 200		
	Créer des pistes interparcellaires	20	2		km	1 000	2 000	2000			
	Entretenir les pistes interparcellaires	20		2	km	100	200		200		
	Machines, outils de terrain (machette, sécateur, daba, limes, couteaux, scalpel...)	40	1		unité	3 000	3 540	3 000		540	
	Matériel et accessoires de pépinière	40	2		unité	3 000	7 080	6 000		1 080	

produit 3	Les feux de brousse sont maîtrisés										
A31	Campagne de sensibilisation des populations aux risques des feux de brousse										
	24 réunions de campagnes la première année, 12 réunions de campagne la deuxième année et 6 réunions de campagnes la troisième année	13	13	7	réunion	200	5 200	2 600	2 600		
A32	Renforcer la surveillance et la lutte contre les feux										
	Mission de constitution des comités de lutte contre les feux de brousse	30	2		mission	1 000	2 000	2 000			
	Former les comités de lutte contre les feux aux stratégies de lutte contre les feux de brousse.	20	7	7	session	400	5 600	2 800	2 800		
	Réaliser les patrouilles de surveillance contre les feux de brousse	20	10	10	année	300	21 600	3 000	3 000		
	Matériel de lutte contre les feux	40	8	8	unité	200	3 488	1 600	1 600	288	288
A33	Promouvoir les pare feu										
	Créer les pare feu	20	1		km	400	400	400			
	Entretenir les pare feu	20		1	km	100	100		100		
	Coordination du projet										
	Mission chef de projet	30	40	40	homme jour	60	4 800	2 400	2 400		
	Mission assistant	30	40	40	homme jour	60	4 800	2 400	2 400		
	Mission de suivi évaluation agence	30	60	60	homme jour	60	7 200	3 600	3 600		
	Mission chauffeur	30	40	40	homme jour	40	3 200	1 600	1 600		
	1 chef de projet	10	12	12	homme mois	1 400	33 600			16 800	16 800
	02 assistants au chef de projet	10	12	12	homme mois	1 200	57 600			28 800	28 800
	agent suivi évaluation	10	9	9	homme mois	1 400	25 200			12 600	12 600
	chauffeur	10	12	12	homme mois	400	9 600			4 800	4 800
	1 comptable	10	12	12	homme mois	800	19 200			9 600	9 600
	1 secrétaire	10	12	12	homme mois	600	14 400			7 200	7 200

	Matériels et divers										
	1 véhicule double cabine	40	1		unité	40 000	47 200	40 000		7 200	
	1 ordinateur PC	40	1		unité	600	708	600		108	
	2 ordinateurs portables	40	2		unité	800	1 888	1 600		288	
	2 imprimantes	40	2		unité	400	944	800		144	
	2 scanner	40	2		unité	120	283	240		43	
	2 appareils photo numérique	40	2		unité	400	944	800		144	
	4 GPS	40	4		unité	600	2 832	2 400		432	
	pièces détachées	50	1	1	année	3 000	6 540	3 000	3 000	540	540
	carburant et lubrifiant	50	1	1	année	8 000	16 000	8 000	8 000		
	fournitures de bureau	50	12	12	mois	200	4 800	2 400	2 400		
	assurances véhicules	60	1	1	année	1000	2 000	1 000	1000		
	édition et rapport	60			unité	3000	3 000				
	frais bancaire	60	12	12	mois	200	4 800	2 400	2400		
	comité de suivi	60	1	1	année	2000	4000			2 000	2000
	audit	60	1	1	année	5000	10 000	5 000	5000		
	frais de prévoyance	60			unité	5000					
	TOTAL GENERAL							204 414	61 300	95 354	82 628

1 \$ US = 500 FCFA

3.4.1.2- Budget récapitulatif par rubrique

Composante	Rubriques Budgétaires	Total \$ US	Année 1	Année 2
10.	PERSONNEL DU PROJET			
	11- Experts nationaux			
	11.1- Chef de projet	33 600	16 800	16 800
	11.2 -Assistants au Chef de projet	57 600	28 800	28 800
	11.3 - Agent suivi évaluation, siege	25 200	12 600	12 600
	12- Autres effectifs			
	12.1- Chauffeur	9 600	4 800	4 800
	12.2- Comptable	19 200	9 600	9 600
	12.3- Secrétaire	14 400	7 200	7 200
	13 - Consultant (encadrement enquêtes, essais, inventaire...)	8 000	4 000	4 000
	15 – Formation			
	15.1 - Formation des agents SODEFOR	1 000	1 000	
	15.2 - Formation les communautés locales aux travaux forestiers	2 000	2 000	
	15.3- Formation des populations à la fabrication des foyers améliorés	2 000		2 000
	15.4- Formation des comités de lutte contre les feux de brousse aux techniques de surveillance et de lutte contre les feux de brousse	5 600	2 800	2 800
	19 Total rubrique	178 200	89 600	88 600
20.	Sous-traitance			
	21. Réalisation de test de germination de l'essence			
	21.1-Essais d'induction de drageons et tests de bouturage	6 000	6 000	-
	21.2- Création de parc à pieds- mère	500	500	-
	21.3- Création de parc à clones	2 000	2 000	-
	22. Information, Education et communication des populations aux pratiques de gestion durable			
	22.1- Information et communication auprès des populations	4 000	2 000	2 000
	23. Création de 70 ha parcelles forestières et de 20 ha parcelles bois énergie			
	23.1- Production de plants	15 033	15 033	
	23.2- Prospection parcellaire	200	200	
	23.3- Préparation de terrain	22 500	22 500	
	23.4- Planting de 90 ha	4 500	4 500	
	23.5- Entretien des plantations réalisées	18 000	10 800	7 200

	23.6- Création de pistes interparcellaires	2 000	2 000	
	23.7- Entretien de pistes interparcellaires	200		200
	24. Lutte contre les feux de brousse			
	24.1- Campagne de sensibilisation des populations aux risques des feux de brousse	5 200	2 600	2 600
	24.3- Réalisation de patrouille de surveillance contre les feux de brousse	6 000	3 000	3 000
	24.4- Création de pare-feu	400	400	
	24.5- Entretien de pare-feu	100		100
	29 Total rubrique	86 633	71 533	15 100
30.	Déplacements en mission			
	33. Frais de mission			
	Mission chef de projet	4 800	2 400	2 400
	Mission assistant	4 800	2 400	2 400
	Mission de suivi évaluation interne - agence	7 200	3 600	3 600
	Mission du Chauffeur	3 200	1 600	1 600
	33.33 Autres			
	Enquête sur les savoirs traditionnels	4 000	4 000	
	Inventaire de la régénération existante	4 000	4 000	
	Constitution des comités de lutte contre les feux de brousse	2 000	2 000	
	Constitution du comité de concertation des parties prenantes	1 000	1 000	
	Organisation des rencontres de concertation	4 000	2 000	2 000
	39 Total rubrique	35 000	23 000	12 000
40.	Immobilisations			
	43- Véhicules			
	43.1- Véhicule 4x4 double cabine	47 200	47 200	
	44- Biens d'équipements			
	44.1- Equipement informatique	-	-	-
	- Ordinateur PC	708	708	-
	- Ordinateur portable	1 888	1 888	-
	- Imprimante	944	944	-
	- Scanner	283	283	-
	- Appareil photo numérique	944	944	-
	-GPS GARMIN	2 832	2 832	-
	44.2- Equipement forestier	-	-	-
	-Décamètre	30	30	-
	-Ruban	80	80	-
	-Dendromètre criterion	1 888	1 888	-
	-Autoclave	9 440	9 440	-
	44.3-Autres	-	-	-
	Machines, outils de terrain (machette, sécateur, daba, limes, couteaux, scalpel...)	3 540	3 540	-

	Matériel et accessoires de pépinière	7 080	7 080	-
	Réactifs et consommables de laboratoire	10 550	10 550	-
	Foyers améliorés	4 000	2 000	2 000
	Matériel de lutte contre les feux	3 776	1 888	1 888
	49 Total rubrique	95 183	91 295	3 888
50.	Consommables	-	-	-
	52- Pièces détachées	7 080	3 540	3 540
	53- Carburants et lubrifiants	16 000	8 000	8 000
	54- Fournitures de bureau	4 800	2 400	2 400
	59 Total rubrique	27 880	13 940	13 940
60.	Divers	-	-	-
	61- Dépenses diverses	-	-	-
	- Assurances véhicule	2 000	1 000	1 000
	- Edition et rapport d'achèvement	-	-	-
	- Frais bancaire	4 800	2 400	2 400
	- Comité de suivi	4 000	2 000	2 000
	62- Audit	10 000	5 000	5 000
	63- Fonds de prévoyance	-	-	-
	69 Total rubrique	20 800	10 400	10 400
	SOUS TOTAL	443 696	299 768	143 928
70.	Frais gestion (agence d'exécution)			
	71-Frais			
	SOUS TOTAL	443 696	299 768	143 928
80.	Suivi, évaluation et administration ITTO	-	-	-
	81- Suivi et examen OIBT	10 000	10 000	-
	82- Evaluation à mi-parcours par l'OIBT	10 000	5 000	5 000
	SOUS-TOTAL	463 696	314 768	148 928
	83 - Frais OIBT d'appui au programme (12%)	34 286	26 330	7 956
	84 - Frais de suivi des bailleurs de fonds	-	-	-
	TOTAL GLOBAL	497 982	341 098	156 884

1 \$ US = 500 FCFA

3.4.1.3. Part budgétaire OIBT par rubrique

Composante	Rubriques Budgétaires	Total SEU	Année 1	Année 2
10.	PERSONNEL DU PROJET			
	11- Experts nationaux			
	11.1- Chef de projet			
	11.2 -Assistants au Chef de projet			
	11.3 - Agent suivi évaluation, siege			
	12- Autres effectifs			
	12.1- Chauffeur			
	12.2- Comptable			
	12.3- Secrétaire			
	13 - Consultant (encadrement enquêtes, essaies, inventaire...)	8 000	4 000	4 000
	15 – Formation			
	15.1 - Formation des agents SODEFOR			
	15.2 - Formation les communautés locales aux travaux forestiers	2 000	2000	
	15.3- Formation des populations à la fabrication des foyers améliorés	2 000		2 000
	15.4- Formation des comités de lutte contre les feux de brousse aux techniques de surveillance et de lutte contre les feux de brousse	5 600	2 800	2 800
	19 Total rubrique	17 600	8 800	8 800
20.	Sous-traitance			
	21. Réalisation de test de germination de l'essence			
	21.1-Essais d'induction de drageons et tests de bouturage	6 000	6 000	
	21.2- Création de parc à pieds- mère	500	500	
	21.3- Création de parc à clones	2 000	2 000	
	22. Information, Education et communication des populations aux pratiques de gestion durable			
	22.1- Information et communication auprès des populations	4 000	2 000	2 000
	23. Création de 70 ha parcelles forestières et de 20 ha parcelles bois énergie			
	23.1- Production de plants	15033	15033	
	23.2- Prospection parcellaire	200	200	
	23.3- Préparation de terrain	22500	22500	
	23.4- Planting de 90 ha	4500	4500	
	23.5- Entretien des plantations réalisées	18 000	10800	7200
	23.6- Création de pistes interparcellaires	2 000	2000	
	23.7- Entretien de pistes interparcellaires	200		200
	24. Lutte contre les feux de brousse			
	24.1- Campagne de sensibilisation des populations aux risques des feux de brousse	5 200	2600	2600
	24.3- Réalisation de patrouille de surveillance contre les feux de brousse	6 000	3 000	3 000
	24.4- Création de pare-feu	400	400	

	24.5- Entretien de pare-feu	100		100
	29 Total rubrique	86 633	71 533	15 100
30.	Déplacements en mission			
	33. Frais de mission			
	Mission chef de projet	4 800	2400	2400
	Mission assistant	4 800	2400	2400
	Mission de suivi évaluation interne - agence	7 200	3600	3600
	Mission du Chauffeur	3 200	1600	1600
	33.33 Autres			
	Enquête sur les savoirs traditionnels	4 000	4000	
	Inventaire de la régénération existante	4 000	4000	
	Constitution des comités de lutte contre les feux de brousse	2 000	2 000	
	Constitution du comité de concertation des parties prenantes	1 000	1 000	
	Organisation des rencontres de concertation	4 000	2000	2000
	39 Total rubrique	35 000	23000	12000
40.	Immobilisations			
	43- Véhicules			
	43.1- Véhicule 4x4 double cabine	40 000	40 000	
	44- Biens d'équipements			
	44.1- Equipement informatique			
	- Ordinateur PC	600	600	
	- Ordinateur portable	1 600	1 600	
	- Imprimante	800	800	
	- Scanner	240	240	
	- Appareil photo numérique	800	800	
	-GPS GARMIN	2 400	2 400	
	44.2- Equipement forestier			
	-Décamètre	25	25	
	-Ruban	66	66	
	-Dendromètre criterion	1 600	1 600	
	-Autoclave	8 000	8 000	
	44.3-Autres			
	Machines, outils de terrain (machette, sécateur, daba, limes, couteaux, scalpel...)	3 000	3 000	
	Matériel et accessoires de pépinière	6 000	6 000	
	Réactifs et consommables de laboratoire	10 550	10 550	
	Foyers améliorés	4 000	2 000	2000
	Matériel de lutte contre les feux	3 200	1 600	1600
	49 Total rubrique	82 881	79281	3600
50.	Consommables			
	52- Pièces détachées	6 000	3000	3000
	53- Carburants et lubrifiants	16 000	8000	8000
	54- Fournitures de bureau	4 800	2400	2400
	59 Total rubrique	26 800	13400	13400
60.	Divers			

	61- Dépenses diverses			
	- Assurances véhicule	2 000	1000	1000
	- Edition et rapport d'achèvement	0		
	- Frais bancaire	4 800	2400	2400
	- Comité de suivi	0		
	62- Audit	10 000	5000	5000
	63- Fonds de prévoyance	0		
	69 Total rubrique	16 800	8400	8400
	SOUS TOTAL	265 714	204 414	61 300
70.	Frais gestion (agence d'exécution)			
	71-Frais			
	SOUS TOTAL	265 714	204 414	61 300
80.	Suivi, évaluation et administration ITTO			
	81- Suivi et examen OIBT	10 000	10000	
	82- Evaluation à mi-parcours par l'OIBT	10 000	5000	5000
	SOUS-TOTAL	285 714	219 414	66 300
	83 - Frais OIBT d'appui au programme (12%)	34 286,0	26 330,0	7 956
	84 - Frais de suivi des bailleurs de fonds			
	TOTAL GLOBAL	320 000	245 744	74 256

1 \$ US = 500 FCFA

3.4.1.4- Part budgétaire de l'agence d'exécution par rubrique

Composante	Rubriques Budgétaires	Total SEU	An1	An 2
10.	PERSONNEL DU PROJET			
	11- Experts nationaux			
	11.1- Chef de projet	33 600	16 800	16 800
	11.2 -Assistants au Chef de projet	57 600	28 800	28 800
	11.3 - agent suivi évaluation, siège	25 200	12 600	12 600
	12- Autres effectifs			
	12.1- Chauffeur	9 600	4 800	4 800
	12.2- Comptable	19 200	9 600	9 600
	12.3- Secrétaire	14 400	7 200	7 200
	13 - Consultant (encadrement enquêtes, essais, inventaire...)			
	15 – Formation			
	15.1 - Formation des agents SODEFOR	1 000	1 000	
	15.2 - Formation les communautés locales aux travaux forestiers			

	15.3- Education/formation des populations à la fabrication des foyers améliorés			
	15.4- Formation des comités de lutte contre les feux de brousse aux techniques de surveillance et de lutte contre les feux de brousse			
	19 Total rubrique	160 600	80 800	79 800
20.	Sous-traitance			
	21. Réalisation de test de germination de l'essence			
	21.1-essais d'induction de drageons et tests de bouturage			
	21.2- création de parc à pieds- mère			
	21.3- création de parc à clones			
	22. Information, Education et communication des populations aux pratiques de gestion durable			
	22.1- Information et communication auprès des populations			
	23. Création de parcelles forestières et parcelles de bois énergie			
	23.1- Production de plants			
	23.2- Prospection parcellaire			
	23.3- Préparation de terrain			
	23.4- Planting de 90 ha			
	23.5- Entretien des plantations réalisées			
	23.6- Création de pistes interparcellaires			
	23.7- Entretien de pistes interparcellaires			
	24. lutte contre les feux de brousse			
	24.1- Campagne de sensibilisation des populations aux risques des feux de brousse			
	24.3- Réalisation de patrouille de surveillance contre les feux de brousse			
	24.4- Création de pare-feu			
	24.5- Entretien de pare-feu			
	29 Total rubrique			
30.	Déplacements en mission			
	33. Frais de mission			
	missions chef de projet			
	missions assistant			
	suivi évaluation interne - agence			
	Chauffeur			
	33.33 Autres			
	Enquête sur les savoirs traditionnels			
	Inventaire de la régénération existante			
	Constitution des comités de lutte contre les feux de brousse			
	Constitution du comité de concertation des parties prenantes			

	Organisation des rencontres de concertation			
	39 Total rubrique			
40.	Immobilisations			
	43- Véhicules			
	43.1- véhicule 4x4 double cabine	7 200	7 200	
	44- biens d'équipements	-		
	44.1- Equipement informatique	-		
	- ordinateur PC	108	108	
	- ordinateur portable	288	288	
	- imprimante	144	144	
	- scanner	43	43	
	- appareil photo numérique	144	144	
	-GPS GARMIN	432	432	
	44.2- Equipement forestier	-		
	-Décamètre	5	5	
	-Ruban	14	14	
	-Dendromètre criterion	288	288	
	-Autoclave	1 440	1 440	
	44.3-Autres	-		
	Machines, outils de terrain (machette, secateur, daba, limes, couteaux, scalpel...)	540	540	
	Matériel et accessoires de pépinière	1 080	1 080	
	Réactifs et consommables de laboratoire	-		
	Foyers améliorés	-		
	Matériel de lutte contre les feux	576	288	288
	49 Total rubrique	12 302	12 014	288
50.	Consommables			
	52- Pièces détachées	1 080	540	540
	53- Carburants et lubrifiants			
	54- Fournitures de bureau			
	59 Total rubrique	1 080	540	540
60.	Divers			
	61- dépenses diverses			
	- assurances véhicule			
	- édition et rapport d'achèvement			

	- frais bancaire			
	- comité de suivi	4 000	2 000	2 000
	62- Audit			
	63- Fonds de prévoyance			
	69 Total rubrique	4 000	2 000	2 000
	SOUS TOTAL	177 982	95 354	82 628
70.	Frais gestion (agence d'exécution)			
	71-Frais			
	SOUS TOTAL	177 982	95 354	82 628
80.	Suivi, évaluation et administration ITTO			
	81- suivi et examen OIBT			
	82- Evaluation à mi-parcours par l'OIBT			
	83- Evaluation à postériori			
	84- Coût d'audit retenu par l'OIBT			
	SOUS-TOTAL			
	83 - Frais OIBT d'appui au programme (12%)			
	84 - Frais de suivi des bailleurs de fonds			
	TOTAL GLOBAL	177 982	95 354	82 628

1 \$ US = 500 FCFA

3.4.1.5- Budget du projet annualisé par source-OIBT

Composante	Rubriques Budgétaires	Total \$ US	Année 1	Année 2
10.	PERSONNEL DU PROJET	17 600	8 800	8 800
20.	Sous-traitance	86 633	71 533	15 100
30.	Déplacements en mission	35 000	23000	12000
40.	Immobilisations	82 881	79281	3600
50.	Consommables	26 800	13400	13400
60.	Divers	16 800	8400	8400
	Total partiel 1	265 714	204 414	61 300
80.	Suivi, évaluation et administration ITTO			
	81- Suivi et examen OIBT	10 000	10000	
	82- Evaluation à mi-parcours par l'OIBT	10 000	5000	5000
	Total partiel 2	285 714	219 414	66 300
	83 - Frais OIBT d'appui au programme (12%)	34 286	26 330,	7 956
	84 - Frais de suivi des bailleurs de fonds			
	TOTAL GLOBAL	320 000	245 744	74 256

1 \$ US = 500 FCFA

3.4.1.6- Budget du projet annualisé par source- agence d'exécution

Composante	Rubriques Budgétaires	Total \$ US	An1	An 2
10.	PERSONNEL DU PROJET	160 600	80 800	79 800
20.	Sous-traitance	-		
30.	Déplacements en mission	-		
40.	Immobilisations	12 302	12 014	288
50.	Consommables	1 080	540	540
60.	Divers	4 000	2 000	2 000
	TOTAL AGENCE D'EXECUTION	177 982	95 354	82 628

1 \$ US = 500 FCFA

3.4.2- Budget de la phase II

3.4.2.1- Grille budgétaire principale

			Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût total	OIBT	Agence d'exécution
			Année 3		SEU	SEU	Année 3	Année 3
Produits/Activités	Description	Composante						
Produit 1	la multiplication du bois de vène est maîtrisée							
A12	Réaliser des tests de germination de l'essence							
	Consultant (encadrement enquêtes, essais, inventaire...)	10	8	mois	500	4000	4 000	
	réactifs et consommables de laboratoires	40	1	unité	17 884	7 334	7 334	
Produit 2	L'exploitation rationnelle et contrôlée du bois de Vène est assurée							
A21	Réaliser des campagnes d'Information d'Education et de Communication aux pratiques de gestion durable							
	Formation des populations à la fabrication des foyers améliorés	20	7	Session	500	3 500	3 500	
	Acquisition de foyers améliorés	40	79	u	100	7 900	7 900	
A22	Organiser des rencontres de concertation avec les parties prenantes							
	Organiser des rencontres de concertation	30	1	an	2 000	2 000	2 000	
A 23	Créer 180 ha de bois de Vène en mélange avec le teck et 50 ha de bois énergie (Cassia siamea).							
	Formation les communautés locales aux travaux forestiers	10	2	session	1 000	2 000	2 000	
	Réaliser la prospection parcellaire	20	150	ha	2	300	300	
	Produire les plants	20	23 445	plants	2/25	23 445	23445	
	Réaliser la préparation de terrain	20	140	ha	250	35 000	35 000	
	Planter 140 ha de plantations forestières	20	140	ha	50	7 000	7 000	
	Entretenir les plantations réalisées	20	600	ha	40	24 000	24 000	
	Créer des pistes interparcellaires	20	4	km	1 000	4 000	4000	

	Entretien des pistes interparcellaires	20	4	km	100	400	400	
	Machines, outils de terrain (machette, sécateur, daba, limes, couteaux, scalpel...)	40	3	unité	3 000	10 620	9 000	1 620
produit 3	Les feux de brousse sont maîtrisés							
A31	Campagne de sensibilisation des populations aux risques des feux de brousse							
	13 réunions de campagnes la première année, 13 réunions de campagne la deuxième année et 16 réunions de campagnes la troisième année	30	16	réunion	200	3 200	3 200	
A32	Renforcer la surveillance et la lutte contre les feux							
	Former les comités de lutte contre les feux aux stratégies de lutte contre les feux de brousse.	20	10	session	400	4 000	4 000	
	Réaliser les patrouilles de surveillance contre les feux de brousse	20	52	année	300	15 600	15 600	
	Matériel de lutte contre les feux	40	8	unité	200	1 888	1 600	288
A33	Promouvoir les pare feu							
	Créer les pare feu	20	2	km	400	800	800	
	Entretien des pare feu	20	2	km	100	200	200	
	Coordination du projet							
	Mission chef de projet	30	40	homme jour	60	2 400	2 400	
	Mission assistant	30	40	homme jour	60	2 400	2 400	
	Mission de suivi évaluation agence	30	60	homme jour	60	3 600	3 600	
	Mission chauffeur	30	40	homme jour	40	1 600	1 600	
	1 chef de projet	10	12	homme mois	1 400	16 800		16 800
	02 assistants au chef de projet	10	12	homme mois	1 200	28 800		28 800
	agent suivi évaluation	10	9	homme mois	1 400	12 600		12 600
	chauffeur	10	12	homme mois	400	4 800		4 800
	1 comptable	10	12	homme	800	9 600		9 600

				mois				
	1 secrétaire	10	12	homme mois	600	7 200		7 200
	Matériels et divers							
	pièces détachées	50	1	année	3 000	3 540	3 000	540
	carburant et lubrifiant	50	1	année	8 000	8 000	8 000	
	fournitures de bureau	50	12	mois	200	2 400	2 400	
	assurances véhicules	60	1	année	1000	1 000	1 000	
	édition et rapport	60	1	unité	3000	3 000	3000	
	frais bancaire	60	12	mois	200	2 400	2 400	
	comité de suivi	60	1	année	2000	2 000		2 000
	audit	60	1	année	5000	5 000	5 000	
	frais de prévoyance	60	1	unité	5000	5 000	5000	
	TOTAL GENERAL						195 079	84 248

3.4.2.2- Budget récapitulatif par rubrique

Composante	Rubriques Budgétaires	Total \$US	Année 3
10.	PERSONNEL DU PROJET		
	11- Experts nationaux		
	11.1- Chef de projet	16 800	16 800
	11.2 -Assistants au Chef de projet	28 800	28 800
	11.3 - Agent suivi évaluation, siège	12 600	12 600
	12- Autres effectifs	-	-
	12.1- Chauffeur	4 800	4 800
	12.2- Comptable	9 600	9 600
	12.3- Secrétaire	7 200	7 200
	13 - Consultant (encadrement enquêtes, essais, inventaire...)	4 000	4 000
	15 – Formation	-	-
	15.1 - Formation des agents SODEFOR	-	-
	15.2 - Formation les communautés locales aux travaux forestiers	2 000	2 000
	15.3- Formation des populations à la fabrication des foyers améliorés	3 500	3 500
	15.4- Formation des comités de lutte contre les feux de brousse aux techniques de surveillance et de lutte contre les feux de brousse	4 000	4 000
	19 Total rubrique	93 300	93 300
20.	Sous-traitance	-	-
	21. Réalisation de test de germination de l'essence	-	-
	21.1-Essais d'induction de drageons et tests de bouturage	-	-
	21.2- Création de parc à pieds- mère	-	-
	21.3- Création de parc à clones	-	-
	22. Information, Education et communication des populations aux pratiques de gestion durable	-	-
	22.1- Information et communication auprès des populations	-	-
	23. Création de 110 ha parcelles forestières et de 30 ha parcelles bois énergie	-	-
	23.1- Production de plants	23 445	23 445
	23.2- Prospection parcellaire	300	300
	23.3- Préparation de terrain	35 000	35 000
	23.4- Planting de 140 ha	7 000	7 000
	23.5- Entretien des plantations réalisées	24 000	24 000
	23.6- Création de pistes interparcellaires	4 000	4 000
	23.7- Entretien de pistes interparcellaires	400	400
	24. Lutte contre les feux de brousse	-	-
	24.1- Campagne de sensibilisation des populations aux risques des feux de brousse	3 200	3 200
	24.3- Réalisation de patrouille de surveillance contre les feux de brousse	15 600	15 600

	24.4- Création de pare-feu	800	800
	24.5- Entretien de pare-feu	200	200
	29 Total rubrique	113 945	113 945
30.	Déplacements en mission	-	-
	33. Frais de mission	-	-
	Mission chef de projet	2 400	2 400
	Mission assistant	2 400	2 400
	Mission de suivi évaluation interne - agence	3 600	3 600
	Mission du Chauffeur	1 600	1 600
	33.33 Autres	-	-
	Enquête sur les savoirs traditionnels	-	-
	Inventaire de la régénération existante	-	-
	Constitution des comités de lutte contre les feux de brousse	-	-
	Constitution du comité de concertation des parties prenantes	-	-
	Organisation des rencontres de concertation	2 000	2 000
	39 Total rubrique	12 000	12 000
40.	Immobilisations	-	-
	43- Véhicules	-	-
	43.1- Véhicule 4x4 double cabine	-	-
	44- Biens d'équipements	-	-
	44.1- Equipement informatique	-	-
	- Ordinateur PC	-	-
	- Ordinateur portable	-	-
	- Imprimante	-	-
	- Scanner	-	-
	- Appareil photo numérique	-	-
	-GPS GARMIN	-	-
	44.2- Equipement forestier	-	-
	-Décamètre	-	-
	-Ruban	-	-
	-Dendromètre criterion	-	-
	-Autoclave	-	-
	44.3-Autres	-	-
	Machines, outils de terrain (machette, sécateur, daba, limes, couteaux, scalpel...)	10 620	10 620
	Matériel et accessoires de pépinière	-	-
	Réactifs et consommables de laboratoire	7 334	7 334
	Foyers améliorés	7 900	7 900
	Matériel de lutte contre les feux	1 888	1 888
	49 Total rubrique	27 742	27 742
50.	Consommables	-	-
	52- Pièces détachées	3 540	3 540
	53- Carburants et lubrifiants	8 000	8 000

	54- Fournitures de bureau	2 400	2 400
	59 Total rubrique	13 940	13 940
60.	Divers	-	-
	61- Dépenses diverses	-	-
	- Assurances véhicule	1 000	1 000
	- Edition et rapport d'achèvement	3 000	3 000
	- Frais bancaire	2 400	2 400
	- Comité de suivi	2 000	2 000
	62- Audit	5 000	5 000
	63- Fonds de prévoyance	5 000	5 000
	69 Total rubrique	18 400	18 400
	SOUS TOTAL	279 327	279 327
70.	Frais gestion (agence d'exécution)	-	-
	71-Frais	-	-
	SOUS TOTAL	279 327	279 327
80.	Suivi, évaluation et administration ITTO	-	-
	81- Suivi et examen OIBT	20 000	20 000
	82- Evaluation à mi-parcours par l'OIBT	5 000	5 000
	SOUS-TOTAL	304 327	304 327
	83 - Frais OIBT d'appui au programme (12%)	26 409	26 409
	84 - Frais de suivi des bailleurs de fonds	-	-
	TOTAL GLOBAL	330 736	330 736

3.4.2.3- Part budgétaire OIBT par rubrique

Composante	Rubriques Budgétaires	Total \$US	Année 3
10.	PERSONNEL DU PROJET		
	11- Experts nationaux		
	11.1- Chef de projet		
	11.2 -Assistants au Chef de projet		
	11.3 - Agent suivi évaluation, siège		
	12- Autres effectifs		
	12.1- Chauffeur		
	12.2- Comptable		
	12.3- Secrétaire		
	13 - Consultant (encadrement enquêtes, essais, inventaire...)	4 000	4 000
	15 – Formation		
	15.1 - Formation des agents SODEFOR		
	15.2 - Formation les communautés locales aux travaux forestiers	2 000	2 000
	15.3- Formation des populations à la fabrication des foyers améliorés	3 500	3 500

	15.4- Formation des comités de lutte contre les feux de brousse aux techniques de surveillance et de lutte contre les feux de brousse	4 000	4 000
	19 Total rubrique	13 500	13 500
20.	Sous-traitance		
	21. Réalisation de test de germination de l'essence		
	21.1-Essais d'induction de drageons et tests de bouturage		
	21.2- Création de parc à pieds- mère		
	21.3- Création de parc à clones		
	22. Information, Education et communication des populations aux pratiques de gestion durable		
	22.1- Information et communication auprès des populations		
	23. Création de 110 ha parcelles forestières et de 30 ha parcelles bois énergie		
	23.1- Production de plants	23 445	23 445
	23.2- Prospection parcellaire	300	300
	23.3- Préparation de terrain	35 000	35 000
	23.4- Planting de 140 ha	7 000	7 000
	23.5- Entretien des plantations réalisées	24 000	24 000
	23.6- Création de pistes interparcellaires	4 000	4 000
	23.7- Entretien de pistes interparcellaires	400	400
	24. Lutte contre les feux de brousse		
	24.1- Campagne de sensibilisation des populations aux risques des feux de brousse	3 200	3 200
	24.3- Réalisation de patrouille de surveillance contre les feux de brousse	15 600	15 600
	24.4- Création de pare-feu	800	800
	24.5- Entretien de pare-feu	200	200
	29 Total rubrique	113 945	113 945
30.	Déplacements en mission		
	33. Frais de mission		
	Mission chef de projet	2 400	2 400
	Mission assistant	2 400	2 400
	Mission de suivi évaluation interne - agence	3 600	3 600
	Mission du Chauffeur	1 600	1 600
	33.33 Autres		
	Enquête sur les savoirs traditionnels		
	Inventaire de la régénération existante		
	Constitution des comités de lutte contre les feux de brousse		
	Constitution du comité de concertation des parties prenantes		
	Organisation des rencontres de concertation	2 000	2 000

	39 Total rubrique	12 000	12 000
40.	Immobilisations		
	43- Véhicules		
	43.1- Véhicule 4x4 double cabine		
	44- Biens d'équipements		
	44.1- Equipement informatique		
	- Ordinateur PC		
	- Ordinateur portable		
	- Imprimante		
	- Scanner		
	- Appareil photo numérique		
	-GPS GARMIN		
	44.2- Equipement forestier		
	-Décamètre		
	-Ruban		
	-Dendromètre criterion		
	-Autoclave		
	44.3-Autres		
	Machines, outils de terrain (machette, sécateur, daba, limes, couteaux, scalpel...)	9 000	9 000
	Matériel et accessoires de pépinière		
	Réactifs et consommables de laboratoire	7 334	7 334
	Foyers améliorés	7 900	7 900
	Matériel de lutte contre les feux	1 600	1 600
	49 Total rubrique	25 834	25 834
50.	Consommables		
	52- Pièces détachées	3 000	3 000
	53- Carburants et lubrifiants	8 000	8 000
	54- Fournitures de bureau	2 400	2 400
	59 Total rubrique	13 400	13 400
60.	Divers		
	61- Dépenses diverses		
	- Assurances véhicule	1 000	1 000
	- Edition et rapport d'achèvement	3 000	3 000
	- Frais bancaire	2 400	2 400
	- Comité de suivi		
	62- Audit	5 000	5 000
	63- Fonds de prévoyance	5 000	5 000
	69 Total rubrique	16 400	16 400
	SOUS TOTAL	195 079	195 079
70.	Frais gestion (agence d'exécution)		
	71-Frais		
	SOUS TOTAL	195 079	195 079
80.	Suivi, évaluation et administration ITTO		

	81- Suivi et examen OIBT	20 000	20 000
	82- Evaluation à mi-parcours par l'OIBT	5 000	5 000
	SOUS-TOTAL	220 079	220 079
	83 - Frais OIBT d'appui au programme (12%)	26 409	26 409
	84 - Frais de suivi des bailleurs de fonds		
	TOTAL GLOBAL	246 488	246 488

3.4.2.4- Part budgétaire de l'agence d'exécution par rubrique

Composante	Rubriques Budgétaires	Total	Année 3
10.	PERSONNEL DU PROJET		
	11- Experts nationaux		
	11.1- Chef de projet	16 800	16 800
	11.2 -Assistants au Chef de projet	28 800	28 800
	11.3 - Agent suivi évaluation, siège	12 600	12 600
	12- Autres effectifs		
	12.1- Chauffeur	4 800	4 800
	12.2- Comptable	9 600	9 600
	12.3- Secrétaire	7 200	7 200
	13 - Consultant (encadrement enquêtes, essais, inventaire...)		
	15 – Formation		
	15.1 - Formation des agents SODEFOR		
	15.2 - Formation les communautés locales aux travaux forestiers		
	15.3- Formation des populations à la fabrication des foyers améliorés		
	15.4- Formation des comités de lutte contre les feux de brousse aux techniques de surveillance et de lutte contre les feux de brousse		
	19 Total rubrique	79 800	79 800
20.	Sous-traitance		
	21. Réalisation de test de germination de l'essence		
	21.1-Essais d'induction de drageons et tests de bouturage		
	21.2- Création de parc à pieds- mère		
	21.3- Création de parc à clones		
	22. Information, Education et communication des populations aux pratiques de gestion durable		
	22.1- Information et communication auprès des populations		
	23. Création de 200 ha parcelles forestières et de 50 ha parcelles bois énergie		

	23.1- Production de plants		
	23.2- Prospection parcellaire		
	23.3- Préparation de terrain		
	23.4- Planting de 250 ha		
	23.5- Entretien des plantations réalisées		
	23.6- Création de pistes interparcellaires		
	23.7- Entretien de pistes interparcellaires		
	24. Lutte contre les feux de brousse		
	24.1- Campagne de sensibilisation des populations aux risques des feux de brousse		
	24.3- Réalisation de patrouille de surveillance contre les feux de brousse		
	24.4- Création de pare-feu		
	24.5- Entretien de pare-feu		
	29 Total rubrique		
30.	Déplacements en mission		
	33. Frais de mission		
	Mission chef de projet		
	Mission assistant		
	Mission de suivi évaluation interne - agence		
	Mission du Chauffeur		
	33.33 Autres		
	Enquête sur les savoirs traditionnels		
	Inventaire de la régénération existante		
	Constitution des comités de lutte contre les feux de brousse		
	Constitution du comité de concertation des parties prenantes		
	Organisation des rencontres de concertation		
	39 Total rubrique		
40.	Immobilisations		
	43- Véhicules		
	43.1- Véhicule 4x4 double cabine		
	44- Biens d'équipements		
	44.1- Equipement informatique		
	- Ordinateur PC		
	- Ordinateur portable		
	- Imprimante		
	- Scanner		
	- Appareil photo numérique		
	-GPS GARMIN		
	44.2- Equipement forestier		
	-Décamètre		
	-Ruban		
	-Dendromètre criterion		

	-Autoclave		
	44.3-Autres		
	Machines, outils de terrain (machette, sécateur, daba, limes, couteaux, scalpel...)	1620	1620
	Matériel et accessoires de pépinière		
	Réactifs et consommables de laboratoire		
	Foyers améliorés		
	Matériel de lutte contre les feux	288	288
	49 Total rubrique	1 908	1 908
50.	Consommables		
	52- Pièces détachées	540	540
	53- Carburants et lubrifiants		
	54- Fournitures de bureau		
	59 Total rubrique	540	540
60.	Divers		
	61- Dépenses diverses		
	- Assurances véhicule		
	- Edition et rapport d'achèvement		
	- Frais bancaire		
	- Comité de suivi	2000	2000
	62- Audit		
	63- Fonds de prévoyance		
	69 Total rubrique	2 000	2 000
	SOUS TOTAL	84 248	84 248
70.	Frais gestion (agence d'exécution)		
	71-Frais		
	SOUS TOTAL	84 248	84 248
80.	Suivi, évaluation et administration ITTO		
	81- Suivi et examen OIBT		
	82- Evaluation à mi-parcours par l'OIBT		
	SOUS-TOTAL	84 248	84 248
	83 - Frais OIBT d'appui au programme (12%)		
	84 - Frais de suivi des bailleurs de fonds		
	TOTAL GLOBAL	84 248	84 248

3.4.2.5- Budget du projet annualisé par source - OIBT

Composante	Rubriques Budgétaires	Total \$US	Année 3
10.	PERSONNEL DU PROJET	13 500	13 500
20.	Sous-traitance	113 945	113 945
30.	Déplacements en mission	12 000	12 000
40.	Immobilisations	25 834	25 834
50.	Consommables	13 400	13 400
60.	Divers	16 400	16 400
	69 Total rubrique		
	Total partiel 1	195 079	195 079
80.	Suivi, évaluation et administration ITTO		
	81- Suivi et examen OIBT	20 000	20 000
	82- Evaluation à mi-parcours par l'OIBT	5 000	5 000
	Total partiel 2	220 079	220 079
	83 - Frais OIBT d'appui au programme (12%)	26 409	26 409
	84 - Frais de suivi des bailleurs de fonds		
	TOTAL GLOBAL	246 488	246 488

3.4.2.6- Budget du projet annualisé par source – agence d'exécution

Composante	Rubriques Budgétaires	Total \$US	Année 3
10.	PERSONNEL DU PROJET	79 800	79 800
30.	Déplacements en mission		
40.	Immobilisations	1 908	1 908
50.	Consommables	540	540
60.	Divers	2 000	2 000
	69 Total rubrique		
	SOUS TOTAL	84 248	84 248
70.	Frais gestion (agence d'exécution)		
	71-Frais	0	0
	TOTAL GLOBAL	84 248	84 248

3.5 Hypothèses, risques et durabilité

3.5.1 Hypothèses et risques

Les différentes tournées de sensibilisation pour la réconciliation et l'entente entre les communautés organisées par le Gouvernement de Côte d'Ivoire va sans aucun doute maintenir la stabilité socio-politique du pays.

L'adhésion de toutes les parties prenantes est nécessaire pour la réussite du projet. Ainsi, le projet va collaborer, en plus des populations riveraines avec d'autres entités comme l'Université Peleforo Gon Coulibaly (UPGC) de Korhogo, l'ANADER et l'ONG ARK pour mener à bien les activités.

Si les populations riveraines ne sont suffisamment réceptives dans les activités du projet, cela peut être un obstacle à la réussite du projet. Le projet prévoit par conséquent de sensibiliser ces populations afin qu'elles s'en approprient. En plus, les activités de sous-traitance seront réalisées par les populations elles-mêmes qui en tireront des revenus.

Pour réaliser la multiplication végétative, il faudrait que les semences récoltées pour la mise en pépinière soient disponibles et de qualité. Le projet utilisera les semences préalablement traitées par le laboratoire installé au Centre de semences forestières d'Adzopé en faveur du projet OIBT PD 419/06 Rev.3 (F) « gestion et conservation des semences forestières ».

La sécheresse prolongée pendant la saison sèche provoque les feux de forêts. Ainsi, les feux de forêts constituent l'un des risques du projet. Mais la nouvelle stratégie issue du projet OIBT « lutte contre les feux de brousse » axée sur la gestion participative développée avec les populations riveraines, en mettant un accent particulier sur la sensibilisation de toutes les couches sociales, permet de minimiser sensiblement ce risque.

De plus, la constitution des populations riveraines en des comités villageois de lutte contre les incendies contribuera à réduire également ces feux de forêts.

3.5.2 Durabilité

A la fin du financement actuel, toutes les parties prenantes se seront appropriées le projet :

- **Sur le plan institutionnel**
 - Les acquis du projet vont renforcer la collaboration entre la SODEFOR et l'Université ; ce qui pourra déboucher sur d'autres programmes de recherche-développement.
 - Les essais mis en place seront poursuivis et les activités liées seront intégrées dans les programmes respectifs des deux partenaires (SODEFOR et Université)
 - Les résultats du projet seront diffusés auprès d'autres parties prenantes en vue de leur utilisation.
- **Sur le plan technique**
 - La SODEFOR va couramment utiliser les résultats du projet (production des plants de Vène, reboisement, technique d'exploitation durable) dans ses programmes.
 - La SODEFOR dispose d'une organisation technique suffisamment connue et expérimentée pour entretenir les reboisements et essais déjà réalisés et ceux à venir et réaliser les travaux sylvicoles.
 - L'Université va continuer ses recherches forestières en collaboration avec la SODEFOR.
- **Sur le plan socio-économique**

- La disponibilité permanente et proche du bois énergie est un atout considérable pour préserver les forêts des destructions illégales des populations à la recherche de bois énergie. Les femmes vont parcourir moins de distance pour s'approvisionner en bois énergie.
- les coopératives/groupements pourront continuer à mener leurs activités d'autant plus que la SODEFOR s'emploiera à étendre leurs compétences aux activités sylvicoles. Des parcelles seront mises à la disposition des coopératives chaque année pour reboiser et ces coopératives pourront installer les cultures vivrières sur les mêmes parcelles de reboisement (système Taungya).

4ème PARTIE : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

4.1 *Structure organique et mécanisme de participation des acteurs*

4.1.1 Agence d'Exécution et partenaires

L'Agence d'Exécution de ce projet est la SODEFOR (Société de Développement des Forêts). La SODEFOR est un organisme paraétatique ayant pour mission la sauvegarde et la gestion durable des 234 forêts classées de la Côte d'Ivoire. Créée depuis 1966, elle a une grande expérience dans l'exécution des projets financés soit par l'Etat, soit par des organismes de développement tels que la Banque Mondiale, la BAD, l'OIBT, etc....

Elle va exécuter ce projet par l'entremise de sa structure décentralisée, le centre de gestion de KORHOGO qui a la gestion des deux forêts classées concernées en collaboration étroite avec la direction en charge des projets. Ce centre est équipé en personnel, en immobilisation et en équipement pour remplir sa fonction.

L'équipe du projet sera logée à Korhogo et composée d'un chef de projet, de deux assistants (les deux chefs des unités forestières de BOUNDIALI et la PALEE), d'un comptable, d'une secrétaire et de trois chauffeurs. Les assistants vont chacun de leur côté réaliser les 230 ha prévus y compris toutes les activités qui les accompagnent. Ils seront chargés du suivi quotidien des activités sous traitées (Production et distribution de plants, préparation de terrain, planting, entretien).

Les partenaires au projet sont l'Université de KORHOGO, les populations riveraines des forêts classées concernées et une ONG d'encadrement agricole.

UNIVERSITE DE KORHOGO

L'Université Peleforo Gon Coulibaly (UPGC) de Korhogo a été créée par le décret N° 2012-985 DU 10 OCTOBRE 2012. Elle est fonctionnelle depuis l'année Universitaire 2012-2013. Cette structure a pour missions: la formation professionnelle et Recherche, la formation continue et l'appui au développement. L'Université a vocation agropastorale dont les objectifs spécifiques sont :

- Mettre en place des programmes cohérents d'enseignement et de recherche pour répondre aux problèmes de développement rural du pays avec une extension au niveau sous-régional.
- Appuyer, par une expertise adéquate, l'administration publique, les entreprises privées, les ONG nationales et internationales dans leurs actions en faveur de la promotion environnementale et socioéconomique du monde rural.
- Gérer un réseau de coopération nationale et internationale afin d'assurer une formation de haut niveau.
- Donner l'opportunité à des travailleurs d'acquérir une formation qualifiante et/ou diplômante.

L'UPGC est constituée d'une diversité de structures de formation et de recherche qui sont :

- Un (1) Institut Supérieur de Gestion Agropastorale ;
- Quatre (4) Unités de Formation et de Recherche (UFR) dont l'UFR des Sciences Biologiques
- Un (1) centre de formation continue (CFC) ;
- Trois (3) sites expérimentaux (ferme aquacole de Natiokobadara, ferme agropastorale de Kiemou, et un site Agro-écologique de Nambékaha).

POPULATIONS LOCALES

Elles sont partenaires au projet et sont chargées de réaliser les travaux forestiers sous la supervision de l'équipe de projet de la SODEFOR. Elles seront formées par les techniciens de la SODEFOR à la production de plants forestiers, à la préparation de terrain, au planting, aux travaux d'entretien et à la pratique du système taungya.

Elles seront sensibilisées aussi par les agents de la SODEFOR à l'importance de la forêt et à la pratique de l'agroforesterie.

4.1.2 Équipe de gestion du projet

Le personnel du projet est composé de :

- 1 IEF (Ingénieur des Eaux et Forêts), chef de projet ;
- 2 assistants au chef de projet (1 assistant, Chef d'UGF de Boundiali et la Palée et 1 assistant chargé de la recherche à l'Université de KORHOGO.
 - L'assistant chargé de la recherche va exécuter tous les travaux scientifiques ;
 - L'assistant UGF va réaliser les 230 ha sur chacun des deux sites prévus y compris toutes les activités qui les accompagnent. Il sera chargé du suivi quotidien des activités sous traitées (défrichage, production de plants, planting, entretien).
- 1 secrétaire, 1 comptable, 02 chauffeurs, des manœuvres.

1 Chef de projet

Ingénieur forestier avec une expérience en aménagement, le Chef de projet aura, en plus de ses activités quotidiennes, pour mission de :

- Coordonner l'exécution du projet au plan technique et administratif ;
- Coordonner les activités de recherche avec l'Université de KORHOGO ;
- Rédiger les actes essentiels au cours de l'exécution du projet (devis-programme, rapports d'avancement, rapports techniques et d'achèvement...) ;
- Rédiger les termes de référence des appels d'offre et participer aux analyses des offres ;
- Exécuter les opérations financières relatives aux activités du terrain ;
- Recruter le personnel occasionnel suivant la procédure de l'OIBT.

01 assistant au Chef de projet, responsable des travaux de recherche

***Qualification :** docteur en génétique et amélioration des plantes, 05 années d'expérience en aménagement des forêts tropicales naturelles, bonne connaissance en biologie moléculaire et bonne connaissance de l'outil informatique.

***Tâches :** Sous l'autorité du Chef de projet, il est chargé d'exécuter tous les aspects scientifiques avec une équipe de chercheurs et de stagiaires et aussi de :

- travailler de façon étroite avec la SODEFOR pour la production de plants de Vène.
- favoriser au quotidien la synergie dans l'accomplissement de toutes les tâches de recherche au sein du projet ;
- veiller en particulier à la bonne exécution du projet en favorisant une meilleure collaboration au sein de l'équipe de recherche ;
- veiller également au respect des procédures de l'OIBT ;
- participer à l'élaboration des plans d'opération annuels du projet, ainsi que les budgets y afférents en étroite collaboration avec les différents services de la SODEFOR ;
- participer à l'élaboration des différents rapports (avancement, techniques et achèvement) et assurer leur consolidation avant transmission.

01 UGF, assistant au Chef de projet, responsable des deux forêts classées concernées

***Qualification :** ingénieurs Forestiers, expérience en aménagement des forêts tropicales naturelles, bonne connaissance de l'outil informatique.

***Tâches :** Sous l'autorité du Chef de projet, ils seront chargés de créer 50 ha de plantation de bois énergie et 180 ha de plantations de Vène en mélange avec le teck dans les forêts identifiées, et aussi de :

- travailler de façon étroite avec l'Université de KORHOGO pour la production des plants de Vène et la recherche sur le Vène ;
- favoriser au quotidien la synergie dans l'accomplissement de toutes les tâches au sein du projet ;
- veiller en particulier à la bonne exécution du projet en favorisant une meilleure collaboration des différents services chargés de l'exécution du projet ;

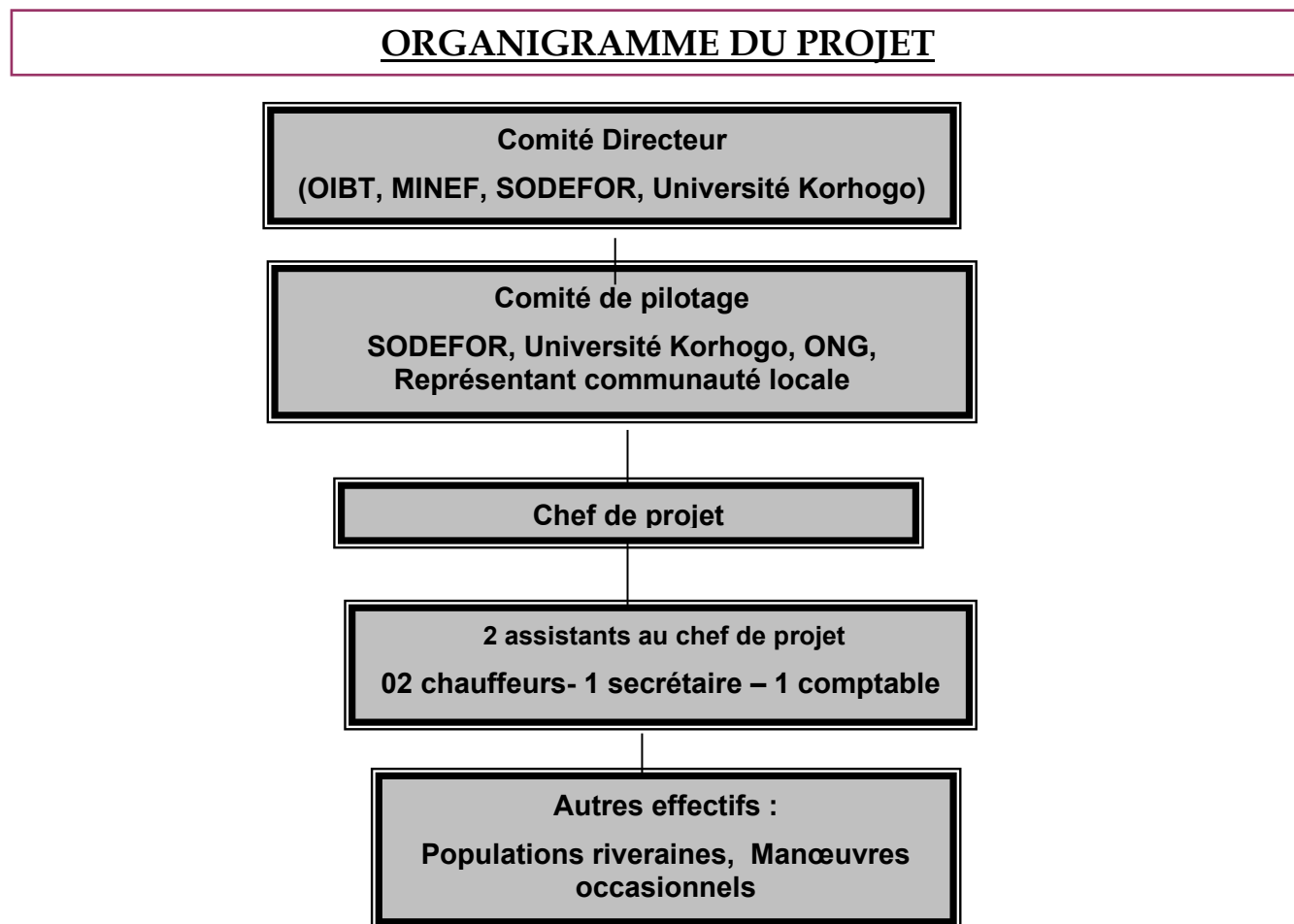
- veiller également au respect des procédures de l'OIBT ;
- élaborer les plans d'opération annuels du projet, ainsi que les budgets y afférents en étroite collaboration l'assistant chargé de la recherche, et avec les différents services de la SODEFOR ;
- participer à l'élaboration des différents rapports (avancement, techniques et achèvement) et assurer leur consolidation avant transmission.

***Durée :** Le chef de projet et l'assistant UGF seront mis à disposition par la SODEFOR pour une durée de trois **(03) ans.**

4.1.3 Comité Directeur du projet

Organigramme, coordination et intégration des activités

L'organigramme du projet est présenté de la façon suivante :



Comité Directeur du projet

Il est l'organe suprême. Il est composé du représentant de l'OIBT, du MINEF et des membres du comité de pilotage du projet. Il se réunit une fois l'année, à l'occasion des missions de supervision/évaluations conduites par l'OIBT. Il apprécie la mise en œuvre du projet en formulant des recommandations pour l'atteinte des objectifs du projet. **Ce comité va donner des orientations pour la bonne exécution des activités des deux phases du projet.**

Comité de pilotage

Il est constitué de représentants du ministère technique de tutelle, des représentants de l'Université de Korhogo et des agents de la SODEFOR impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du projet. Il se réunit à la demande du chef de projet ou tout autre membre pour débattre des questions qui lui sont soumises, valide les rapports produits après amendement et modifications techniques dans la conduite du projet avant leur mise en exécution.

Ce comité de pilotage sera en charge d'apporter ses conseils et encadrements au cours des deux phases du projet.

Chef de projet

Il est responsable de l'exécution du projet tant sur le plan technique, administratif que financier. **Le chef de projet sera en charge de gérer les activités des deux phases du projet.**

Il rend compte périodiquement de l'état d'exécution du projet au comité de pilotage présidé par le Directeur Général ou son représentant. Il coordonne les activités de la recherche avec les chercheurs de l'Université de KORHOGO. Il rédige les actes essentiels au cours de l'exécution du projet (devis programme, rapports d'avancement, rapports techniques et d'achèvement...). Il initie l'exécution des opérations financières relatives aux activités du terrain. Il initie le recrutement du personnel occasionnel suivant la procédure de l'OIBT. Il est aidé par deux assistants, un comptable et une secrétaire.

Les assistants au chef de projet

Ils secondent le Coordonnateur du projet et assurent la supervision de tous les travaux de terrain **des deux phases du projet.**

Au nombre de deux, ils seront chargés du suivi quotidien des travaux aussi bien scientifique que technique.

Le Chauffeur

Assure le déplacement du personnel et le transport du matériel, entretiennent le véhicule.

Les services du suivi évaluation

Les services de suivi évaluation de la Direction ayant en charge le suivi des projets à la SODEFOR s'assurent du respect des calendriers d'exécution des travaux et du budget associé, **au cours des deux phases du projet.**

4.1.4 Mécanisme de participation des acteurs

Un comité de concertation des parties prenantes sera créé. Il se composera de représentants des collectivités locales, de l'université de Korhogo, de l'ONG ARK. La finalité du comité de concertation est d'assurer une information aux acteurs et de constituer une plateforme grâce à laquelle ceux-ci pourront fournir des apports **dans les deux phases** du projet. Le comité consultatif a la faculté de solliciter et de recevoir des informations, et celle de dispenser des avis mais n'exerce aucune compétence au sein du projet. Ses préconisations sont transmises au président du Comité directeur du projet.

4.2 Rapports, examen, suivi et évaluation

Chaque phase du projet sera suivie et évaluée par les représentants de l'OIBT en conformité avec les procédures habituelles de l'Organisation.

Rapports d'avancement du projet

Le rapport de lancement sera produit au début de chaque phase. Des rapports semestriels seront soumis à l'OIBT en février et en août de chaque année.

Le rapport d'audit financier annuel des comptes sera également produit et transmis au plus tard le 31 mars de chaque année sur toute la durée des deux phases du projet.

Rapport d'achèvement du projet

Un rapport d'achèvement partiel sera élaboré et soumis à l'OIBT pour chaque phase. Puis à la fin du projet, un rapport d'achèvement définitif sera élaboré et soumis à l'OIBT trois mois après la clôture du projet ainsi que le rapport d'audit financier final.

Rapports techniques du projet

Les rapports techniques élaborés lors de l'exécution **des deux phases** du projet seront mis à la disposition de l'OIBT et des autres structures compétentes intéressées dans les trois mois suivant la clôture du projet.

Suivi, examen et visite du Comité Directeur

Après douze mois d'exécution, le projet fera l'objet de visite de la part du Comité Directeur. **Les deux phases du projet feront l'objet**, une fois par an, de mission de supervision à une date convenue d'un commun accord entre l'agence d'exécution et l'OIBT.

Evaluation

Les missions de suivi décideront de la nécessité d'une évaluation du projet après son achèvement conformément aux directives de l'OIBT.

4.3 Diffusion et généralisation des enseignements du Projet

4.3.1 Diffusion des résultats du Projet

Afin d'assurer une large diffusion des résultats **des deux phases** du projet, il sera organisé des séances de sensibilisation et de partage. Ces séances qui vont rassembler les parties prenantes de la zone du projet et d'ailleurs, sont des occasions de diffusion des résultats. Les radios communautaires seront aussi sollicitées aussi bien pendant l'exécution du projet qu'après le projet.

Par ailleurs, la diffusion des résultats se fera aussi par voie de rapports techniques, de rapport d'avancement et même du rapport final.

Les étudiants en thèse intégreront les aspects de la multiplication de *P. erinaceus* dans leur recherche. Les mémoires de Licence et de Master sur la multiplication du bois de Vène seront soutenus par les étudiants impliqués. Les articles seront soumis aux revues internationales spécialisées.

Au cours du projet, on capitalisera avec l'appui de la SODEFOR les données non publiées (thèses, mémoires, articles, etc) relatives à cette recherche. De même, les observations de terrain et des expérimentations sur le drageonnage et le marcottage aérien seront documentées sous forme de photographies. Un CD-Rom sera édité ou plutôt des supports de communication sur la multiplication à faible coût de l'espèce seront à diffuser.

4.3.2 Généralisation des enseignements du Projet

En outre, l'itinéraire technique de la gestion des forêts de savane sera rédigé à travers le rapport technique du projet. Les partenaires sociaux, économiques et les agents de la SODEFOR seront sensibilisés à la protection des forêts classées.

Annexe 1: Profil de l'agence d'exécution

I Profil de l'Agence d'Exécution

La Société de Développement des Forêts (SODEFOR), Société d'Etat dont le siège se trouve à Abidjan, a été créée par décret n° 66-422 du 15 septembre 1966 comme étant Société de Développement des Plantations Forestières, et a subi trois mutations successives par décret n° 80-125 du 28 novembre 1980 en Etablissement Public à Caractère Administratif (E.P.A.) et par décret n° 85-132 du 20 février 1985 en Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C.) et le décret n°93-206 du 13 février 1993 en société d'Etat.

La SODEFOR, qui est sous la double tutelle des **Ministères des Eaux et Forêts et de l'Economie et des Finances**, assurera l'exécution du projet et coordonnera toutes les activités d'assistance technique.

La SODEFOR est actuellement dirigée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres. Elle est structurée en une Direction Générale, cinq Directions Centrales et deux Départements au niveau du Siège qui sont :

- La Direction Technique
- La Direction des Finances et de la Comptabilité
- La Direction de la Planification, des Projets et des Financements
- La Direction Commerciale et Marketing
- La Direction de l'Administration et des Ressources Humaines
- Le Département de l'Audit et du Contrôle
- Le Département des Systèmes Informatiques.

Les services de terrain comprennent neuf Centres de Gestion (Abidjan, Agboville, Abengourou, Bouaké, Korhogo, Daloa, Gagnoa, Man et San-pédro) auxquels sont rattachées les structures d'exécution que sont les Unités de Gestion Forestière.

II – Expertise de la SODEFOR

La SODEFOR, dans le cadre de ses missions, a exécuté à partir de 1989, sur la base des orientations du plan directeur forestier, des projets d'envergure, notamment le Projet Sectoriel Forestier (PSF) financé par plusieurs bailleurs de fonds pour l'atteinte des objectifs du plan d'urgence défini par ledit plan.

Ces bailleurs de fonds sont entre autres, la Banque Mondiale, la CDC, la GTZ, la KFW, le FED, l'ACDI, la BAD, la CFD, le FAC, la FAO, le PAM et l'OIBT.

Le montant total de ces concours extérieurs s'est élevé à environ 57 milliards FCFA.

Ces différents programmes ont permis à la SODEFOR d'enregistrer d'importants résultats tant en matière d'aménagement de forêts naturelles, de reboisement qu'en matière d'implication des populations riveraines dans la gestion forestière, entre autres :

- ♦ Le reboisement à ce jour est de plus de 230.000 hectares en feuillus de bois d'œuvre.
- ♦ La délimitation et la réalisation d'études relatives à plus de 105 forêts classées pour une superficie de plus de 2,5 millions d'hectares (plus de 67% de domaine classé), y compris la réalisation des inventaires, des études socio-économiques et des cartes de végétation au 1/20 000^e;
- ♦ La rédaction de plans d'aménagement pour plus de 92 forêts classées totalisant plus de 2 millions d'hectares ;
- ♦ La création d'une pépinière 250.000 boutures de Samba (en association avec le Cedrela et le Gmelina);
- ♦ La création de deux centres de bouturage (TENE et SANGOUE).

L'OIBT a également financé certains projets mis en œuvre par la SODEFOR dans le domaine de l'aménagement forestier. En effet, depuis 1990, la SODEFOR a soumis plusieurs propositions de projets et

avant-projets au financement de l'OIBT. Sur l'ensemble de ces propositions, seize (16) projets et quatre (04) avant-projets ont bénéficié de financement depuis 1994.

La liste des projets et avant-projets ayant été financés par l'OIBT est consignée dans le tableau suivant :

Tableau n°1: Etat récapitulatif des projets et avant-projets financés par l'OIBT

INTITULE	DUREE	OBSERVATION S
1. PD 109/90 Rev.4 (F,I) : « Appui à la modernisation, la restructuration et le développement des industries du bois en Côte d'Ivoire »	1994-2000	Achevé
2. PD 18/92 Rev.2 (F) : « Détermination d'une typologie forestière en fonction d'interventions sylvicoles »	1996-2000	Achevé
3. PD 3/95 Rev.2 (F) : « Amélioration de la résistance génétique de l'Iroko au <i>Phytolya lata</i> , Phase 1 »	1996-2000	Achevé
4. PPD 13/96 Rev.1 (F) : « Etude pour l'installation d'un réseau de placeaux permanents de suivi de la dynamique des reboisements et des forêts classées de Côte d'Ivoire »	1997-1998	Achevé
5. PD 51/97 Rev.2 (F) : « Régionalisation des tarifs de cubage d'arbres de forêts naturelles de Côte d'Ivoire »	Mai 2002- mai 2007	Achevé
6. PD 22/98 Rev.1 (F) : « Développement du clonage du Teck et création de plantations industrielles »	1998-2006	Achevé
7. PD 24/98 Rev.2 (F) : « Intensification de la sylviculture du teck »	1999-2002	Achevé
8. PD 51/98 Rev.1 (F) : « Gestion des feux de forêts en Côte d'Ivoire à titre expérimental »	Janv 2000-juin 2006	Achevé
9. PPD 11/99 Rev.1 (I) : « Développement de l'industrie du bois d'hévéa en Côte d'Ivoire, phase 1 »	1999-2003	Achevé
10. PD 53/00 Rev.3 (F) : « Installation d'un réseau de placeaux permanents de suivi de la dynamique des forêts classées de Côte d'Ivoire »	Juillet 2003 – dec 2007	Achevé
11. PPD 65/02 Rev.1 (F) : « Gestion et conservation des semences »	19 Sept 05- 19 dec 2005	Achevé
12. PPD 123/06 Rev.1 (F) : « lutte contre le dépérissement des essences de plantations »	Juillet 2007-janvier 2008	Achevé
13. PD 54/00 Rev.4 (F) : « Amélioration de la résistance génétique de l'Iroko au <i>Phytolya lata</i> , Phase 2. »	Mars r 2007 –avril 2012	Achevé
14. PD 377/05 Rev.3 (F) : « développement du clonage du Samba, de l'Acajou et du bouturage du Tiokoué »	Janvier 2009 au 30 juin 2013	Achevé
15. PD 419/06 Rev 3 (F) : « Gestion et conservation des semences forestières»	Janvier 2009 au 30 juin 2013	Achevé
16. PD 419/06 Rev 3 (F) EXT.-TICAD5 Rev.1 :« Réhabilitation et restauration des forêts dégradées en Côte d'Ivoire avec l'implication des communautés locales (réfugiés, personnes déplacées internes et populations locales)»	16 octobre 2013 – 16 octobre 2017	<u>Achevé</u>

BUDGET DE LA SODEFOR

La SODEFOR dispose d'une autonomie administrative et financière bien qu'elle bénéficie d'une subvention de l'Etat Ivoirien. Les montants des réalisations pendant les trois dernières années sans compter la contribution des projets se décomposent comme suit en FCFA :

(1 \$ US=500 FCFA)

Tableau 1: Budgets de la SODEFOR 2018 - 2020

<u>EXERCICE</u>	<u>RUBRIQUES</u>	<u>BUDGET en millier FCFA</u>
<u>2018</u>	<u>Personnel + missions</u>	<u>4 395</u>
	<u>Sous- traitance (plantation)</u>	<u>232</u>
	<u>Immobilisations</u>	<u>109</u>
	<u>Consommables</u>	<u>604</u>
<u>2019</u>	<u>Personnel + missions</u>	<u>4 669</u>
	<u>Sous- traitance (plantation)</u>	<u>1 404</u>
	<u>Immobilisations</u>	<u>193</u>
	<u>Consommables</u>	<u>444</u>
<u>2020</u>	<u>Personnel + missions</u>	<u>4 247</u>
	<u>Sous- traitance (plantation)</u>	<u>1 346</u>
	<u>Immobilisations</u>	<u>227</u>
	<u>Consommables</u>	<u>302</u>

NB : Les frais de mission et déplacement étant liés au personnel, les coûts dus aux missions et ceux du personnel sont regroupés en une seule rubrique.

PERSONNEL

La SODEFOR compte un effectif total de 908 agents repartis suivant les catégories socioprofessionnelles ci-après :

Tableau 2: Le personnel de la SODEFOR

<u>CATEGORIE PROFESSIONNELLE</u>	<u>EFFECTIF</u>
<u>AGENTS TITULAIRES D'UN 2^{ème} CYCLE UNIVERSITAIRE.</u>	<u>102</u>
<u>TECHNICIENS DE NIVEAU</u>	
<u>INTERMEDIAIRE AGENTS DE</u>	<u>627</u>
<u>MAITRISE</u>	
<u>EMPLOYES ET OUVRIERS</u>	<u>179</u>
<u>TOTAL</u>	<u>908</u>
<u>En fonction du statut</u>	
<u>PERSONNEL</u>	<u>EFFECTIF</u>

<u>FONCTIONNAIRES</u>	<u>398</u>
<u>CONVENTIONNELS</u>	<u>510</u>
<u>TOTAL</u>	<u>908</u>

III. Expertise de l'Université Peleforo Gon de Korhogo

INTITULE DES PROJETS	SUBVENTION	DUREE	OBSERVATIONS
1. Impact des changements climatiques et environnementaux sur la migration en Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire et Sénégal	CORAF/WECARD	2012-FIN 2000	Achevé
2. Diversité des Espèces Alimentaires Ligneuses: Caractérisation et gestion rationnelle de leurs ressources puis promotion de leur consommation afin d'atteindre une meilleure sécurité	UNESCO N°:4500191244-A1	2012-2014	Achevé
3. Intensification écologique des systèmes piscicoles extensifs familiaux en Afrique de l'Ouest et Centrale à partir d'une analyse des processus d'innovation ; Systèmes Piscicoles Extensifs (SyPiEx)	CORAF/WECARD n°03/PA/05	2013-2015	<u>Achevé</u>
4. Amélioration de la résilience aux changements climatiques des écosystèmes agricoles le long des bassins-versants par le développement participatif de systèmes agro forestiers antiérosifs et fertilisants dans six pays ouest africains (AM REACCAF)		2013-2015	<u>Achevé</u>

Annexe 2 : Principaux experts mobilisés par l'agence d'exécution

CHEF DE PROJET

N° du Poste	Coordonnateur du volet reboisement du Projet PIF
Fonction	Expert forestier spécialiste du reboisement et d'aménagement
Nom et Prénoms	Jean-Baptiste Constant Hangui YAPO.
Date de naissance	24/06/1966
Nationalité	Ivoirienne
Pays de résidence	Côte d'Ivoire

FORMATION :

Institutions / Écoles	Nom de la formation	Date de formation	Niveau / diplômes obtenus
Ecole Supérieure Agronomique (ESA) de Yamoussoukro	Spécialisation Eaux et Forêts	94-95	Ingénieur agronome option Eaux et Forêts
ENSA de Yamoussoukro	Agronomie générale	93-94	Diplôme d'agronomie générale
ENSA de Yamoussoukro	Classes préparatoires Biologie Maths	92-93	

REFERENCES PROFESSIONNELLES (+récents en premier) :

Période	Employeur / Poste occupé / Coordonnées des noms cités en référence	Pays	Activités clés menées, en rapport avec la mission
Mars 2020	SODEFOR Contact : Mamadou Sangaré moidousangare@yahoo.fr	Côte d'Ivoire	Coordonnateur du volet reboisement du Projet Programme d'Investissement Forestier (PIF) ; Conseiller Technique du Dg chargé des forêts Chargé du reboisement de 2000 ha pour l'exercice 2020 à Bouaké et Agboville, dans le cadre du programme d'investissement forestier (PIF)
Juillet 2015 - Mars 2020	SODEFOR Contact : Mamadou Sangaré	Côte d'Ivoire	Coordination du projet de recensement des occupations agricoles en forêts classées de Cavally et de Goin-Débé ; Coordination du reboisement de 2000 ha

	moidousangare@yahoo.fr		en forêt classée de Scio et de Duékoué dans le cadre du projet TICAD5
2013-2016	SODEFOR	Côte d'Ivoire	Chef d'équipe d'auditeurs lors de l'audit de l'aménagement des forêts classées de Bossématié, Besso, Agbo 1, Mopri selon les Principes Critères et indicateurs OAB/OIBT pour la Côte d'Ivoire ; mai 2013., Suivi du dispositif d'exploitation à faible impact
2015-2016	SODEFOR		Co-Formateur des Auditeurs des Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs OAB/OIBT de Gestion durable des forêts du Togo du 28 janvier au 30 janvier 2016. Co-Formateur des Auditeurs des Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs OAB/OIBT de Gestion durable des forêts du Mali du 22 au 28 novembre 2015. Suivi du cahier des charges des exploitants forestiers et du système d'exploitation à faible impact. Chef de l'équipe de rédaction du Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire (CPRI) des populations infiltrées dans les forêts classées. Février-mars 2015.
2009-2011	SODEFOR	Côte d'Ivoire	Responsable de la rédaction des plans d'aménagement des forêts classées de Goin-Débé et Cavally dans le cadre du partenariat avec Wildlife Chimpanzee Foundation (WCF) pour la prise en compte de la faune dans l'aménagement des deux forêts. Projet financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) à travers l'Agence Française pour le Développement (AFD) ; 2009-2011.
2009	SODEFOR	Mali	Membre de l'équipe de rédaction du projet de reboisement d'Alatona (Mali) pour le compte de la SODEFOR, 2009.
2007-2008	SODEFOR	Côte d'Ivoire	Assistant au Chef de projet sur la sylviculture et régénération du Teck, 2007 – 2008

Nom de l'association :

Président de l'Association des élèves ingénieurs agronome de la promotion 92.

LANGUES :

Langue	Lue	Parlée	Écrite
Français	Courant	Courant	Courant
Anglais	Moyen	Moyen	Moyen
Langue maternelle (Baoulé)	Courant	Courant	Courant

APTITUDE POUR LA MISSION :

Détail des tâches assumées dans l'équipe des personnels du Consultant :	Expérience de l'employé qui illustre le mieux sa compétence
Description de la méthodologie adoptée Chronogramme des travaux Coûts de réalisation Choix des espèces Choix du matériel végétal Techniques de préparation des sites Identification des sites à exploiter Technique de préparation des sites Préparation du matériel à planter, la méthode de semis du matériel, la technique de protection et de maintenance de plants	Chef de Service Reboisement : Chargé du suivi du programme de reboisement de la SODEFOR : Mars 1996 à Octobre 1997 ; Chef de service Aménagement : Suivi des activités de reboisement de 3 Divisions territoriales : Octobre 97 – Septembre 99 ; Chefs de Division : Coordination de la réalisation de 3000 ha de reboisement en FC Duékoué et en FC Kassa (Choix des sites, des espèces, du matériel végétal, méthode de semis et de préparation des sites) Septembre 99 – Septembre 05 Membre de l'équipe de rédaction d'un projet de reboisement à Alatona (Mali) : Chargé de la planification et évaluation des coûts des opérations ; Chargé des mesures de sauvegarde environnementales et sociales : 2009 Coordination de la Composante Forêts classées du Projet d'Investissement forestier (PIF) avec 5000 ha de reboisement. Expert en Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT de Gestion Durable des plantations Forestières en CI

1^{er} ASSISTANT AU CHEF DE PROJET

CURRICULUM VITAE

I – ETAT CIVIL

NOM : AMAKOU
PRENOMS : Brou Alphonse
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 18/04/68 à ADZOPE
SITUATION MATRIMONIALE : Marié et père de quatre enfants
NATIONALITE : Ivoirienne
ADRESSE : 01 BP 3770 ABIDJAN 01
Amakou_brou@hotmail.com
Téléphone : 22 48 29 58 (bureau)
07 00 68 40

II – SCOLARITE

ANNEES	ETABLISSEMENTS	CYCLES	DIPLOMES
1974-1980	EPP DE DAME et AGBAOU III	PRIMAIRE	CEPE
1980-1984	Lycée Moderne d'ADZOPE	1 ^{er} Cycle Secondaire	BEPC
1984-1988	Lycée Moderne d'ADZOPE et Collège HOUËT	2 nd Cycle secondaire	BAC D
1990-1993	Institut Agricole de BOUAKE	Universitaire	Ingénieur des techniques des eaux et forêts

III – ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Du 09/05/94 au 1/08/2000 : Chef Service de la Production et de la commercialisation au CENTRE de GESTION de la SODEFOR (Société de Développement des Forêts) à GAGNOA

Du 02/08/2000 à juillet 2003 : Chef Service Sylviculture et Incendie à la SODEFOR (Société de Développement des Forêts) ABIDJAN

De juillet 2003 à décembre 2008 : Sous-Directeur du reboisement à la SODEFOR (Société de Développement des Forêts) ABIDJAN

De décembre 2008 à Février 2012 : Sous-Directeur de l'Aménagement et de la Protection à la SODEFOR (Société de Développement des Forêts) ABIDJAN

De Février 2012 à ce jour : Sous-Directeur du reboisement à la SODEFOR (Société de Développement des Forêts) ABIDJAN

IV – STAGES ET FORMATIONS PROFESSIONNELS

Du 01/02/2001 au 05/03/2001 : Stage à la CAFSA (BORDEAUX – FRANCE) en cartographie, à la mise en place d'une base de données sur l'outil ACCES, et à l'exploitation d'un SIG (Système d'information géographique) en foresterie

Du 10/09/2004 au 25/09/2004 : Stage à BORDEAUX (France) pour la mise en place d'un SIG (Système d'information géographique) pour la gestion des plantations forestière de la SODEFOR

Du 17/10/2005 à 18/11/2005 : Formation à KUNMING (CHINE) sur la protection et la gestion durable des forêts.

Du 17/07/2006 à 25/08/2006 : Formation à HAERBIN (CHINE) sur l'aménagement (y compris la certification), la protection et l'exploitation des ressources forestières ainsi que leur utilisation pour le développement des pays.

Du 10 au 17 Janvier 2014 : Participation à la mission de prospection sur l'amélioration génétique du Teck à Beyond Forestry à Tel Aviv en Israel

Du 21 au 29 Juin 2014 : Participation à la 22eme session du Comité des Forêts (COFO) à la FAO à Rome en Italie

Du 01 au 10 Juin 2019 : Participation à la mission de prospection sur le reboisement de Paulownia en Bulgarie et Italie

V – LANGUES PARLEES ET ECRITES

Premier : Français

Deuxième : Anglais

2^{ème} Assistant au chef de projet

KOFFI Yeboa Alexis

Dr en Sciences de Gestion, Ingénieur des Eaux et Forêts

nananyeboa@yahoo.fr +225 03 59 40 47/07 79 56 49

Cadre forestier : 26 ans d'expériences

Changements climatiques, Gestion des ressources naturelles, Foresterie tropicale, Commerce international et Economie forestière, Intelligence économique

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Janvier 2017	Consultant en Intelligence économique à l'Ecole de Commerce et de Gestion Formateur en Economie Forestière au cycle IT de l'Ecole de Formation Continue à l'Ecole Supérieure d'Agronomie(ESA) de Yamoussoukro
Août 2016	Sous-Directeur des Projets et Financements à la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) <i>Membre du groupe travail, reboisement pour le programme national REDD+ ; Chargé du projet Observation Indépendante Mandatée (OIM) en forêts classées de Yaya, Besso et Cavally, FLEGT/FAO.</i> Chargé du marché de la Coulée verte (depuis mars 2021) -boisement urbain de 43 ha à Abidjan.
Juin 2015- Juillet 2016	Chargé de la Recherche - Développement et Certification , Direction Technique, SODEFOR, Abidjan : <i>programme de conservation des arbres semenciers, Projet Semences, suivi des essais de multiplication de matériel végétal Téné, Sangoué et dispositifs de recherche et périmètres d'aménagement : Yapo-Abbé, Mopri.</i> <i>Correspondant du projet régional/ FORIG-Ghana « Développement et mise en place d'un système d'identification de l'espèce et la traçabilité du bois à l'aide d'empreintes ADN et d'isotopes stables (Ghana, Côte d'Ivoire, Nigéria, Libéria) : Nauclea diderechii, Khaya ivoirensis, Khaya anthotheca, Lohira alata, Entandrophragma, utile »</i> <i>Chargé du projet Observation Indépendante Mandatée (OIM) en Forêt Classée du Cavally_projet WCF-SODEFOR, financement FLEGT/FAO</i>
Août 2014-Mai 2015	Chef du Service des Opérations Techniques et Commerciales à la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) à San-Pedro : <i>Suivi du programme de réhabilitation de 14 forêts classées, 21 collaborateurs, Formation à l'audit de la gestion durable des forêts ;</i>
Février 2008- Juillet 2014	Chef Unité de Gestion Forestière : gestion de 64 200 ha & 40000 ha de forêt à Guiglo et à Fresco, Reforestation , <i>Atténuation des impacts du changement climatique</i>
Sept 2006 – Février 2008	Chef de service- Direction des Projets , SODEFOR Abidjan : projets MDP et REDD+, Reboisement communautaire ; <i>Former par ITTO sur les Mécanismes de Développement Propres (MDP) en foresterie.</i>
Octobre 2002- Sept 2003 Abidjan ;	Chef de projet : boisements urbains, aménagement parcs et jardins à Abidjan ;
Octobre 1996- Sept 2002	Chef de secteur forestier : 42 000 ha & 33 000 ha de forêt; reboisement de 2200 ha , projet GIZ-SODEFOR, formateur des délégués des commissions-

FORMATION

2006-2010	Doctorat en Sciences de Gestion de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, Paris, France : <i>Résilience des relations clients-fournisseurs interentreprises orientées sur le long terme dans le commerce international du bois de Côte d'Ivoire.</i>
2005 – 2006	Master Recherche Management et Commerce Internationale à l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Avignon, France : <i>Economie industrielle, Développement durable, Commerce international, Management ; Commerce du bois d'œuvre du Cameroun vers l'Arc Soudano-Sahélien, Yaoundé, Cameroun, (CIRAD, Montpellier).</i>
2004 – 2005 Eaux	Ingénieur des Eaux et Forêts de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des et Forêts (ENGREF) de Montpellier, France : <i>Foresterie Rurale et Tropicale MDP, REDD+, Changement climatique, Inventaire forestier, Gestion des Ressources Naturelles, Reboisement, Services environnementaux, Economie forestière, SIG (Maison de la Télédétection, Montpellier)</i>
2003- 2004	Ingénieur en Agronomie Tropicale du Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC), Montpellier, France. <i>Innovations technologiques du groupement agricole Rhincami, Sokodé, Togo</i>
1992-1994	Ingénieur des techniques forestières, Institut Agricole de Bouaké (IAB), en Côte d'Ivoire.

LANGUE – INFORMATIQUE-AUTRE

Anglais : Professionnel

Informatique : Word, Excel, PowerPoint, Internet.

Promoteur de l'hévéaculture à l'Est de la Côte d'Ivoire / Pratiquant de VTT

Annexe 3 : Cahier des charges du personnel et des consultants rémunérés par l'OIBT

Cahier de charge pour la réalisation des études en vue de la régénération de l'essence

Activité 1.1 : Réaliser des études pour la maîtrise de la régénération de l'essence

Poste budgétaire : 13. consultants

Consultance : Chercheurs de l'Université Peleforo Gon Coulibaly (UPGC)

Contexte

Les populations rurales ont de tout le temps exploité les ressources naturelles en l'occurrence le bois de Vène. Au fil des années, elles ont développé des connaissances, des pratiques et des savoirs-faire qui sont négligés. Et pourtant, ces valeurs constituent des atouts sur laquelle la recherche peut s'appuyer pour développer cette espèce.

Pour ce faire, des travaux de recherche seront conduits auprès des communautés rurales pour identifier ces pratiques et savoirs afin de continuer à pérenniser cette espèce.

Objectif Général

L'objectif général est de contribuer à assurer la maîtrise de la régénération du bois de Vène.

Objectif spécifique :

-

L'objectif spécifique est d'identifier les pratiques et les savoir-faire traditionnels sur la multiplication et la préservation du bois de Vène.

Activités

Les activités sont les suivantes :

- Réaliser des enquêtes dans les villages riverains sur le savoir traditionnel du bois de Vène ;
- Réaliser un inventaire des superficies de bois de Vène existant ;
- Elaborer un guide sur les savoir-faire traditionnel de multiplication et de préservation du bois de Vène.

Résultats attendus

Les résultats sont :

- Les enquête dans les villages riverains sont réalisées ;
- Les données d'inventaires sur les superficies du bois de Vène sont disponibles ;
- Un guide un guide sur les savoir-faire traditionnel de multiplication et de préservation du bois de Vène est disponible.

Durée : 12 mois

Cahier de charge pour la réalisation des tests et des essais de germination

Activité 1.2 : Réaliser les tests de germination de l'essence

Poste budgétaire 13 : Consultants

Consultance : Chercheurs de l'Université Peleforo Gon Coulibaly (UPGC) de Korhogo

Contexte

Le bois de Vène est une espèce forestière qui est très peu étudiée. C'est pourquoi, il existe très peu de données dans la littérature scientifique à son sujet. Or cette essence est menacée d'extinction à cause de sa surexploitation. Pour favoriser son pérennisation, il est indispensable de mobiliser la recherche pour étudier sa biologie, sa multiplication, son amélioration.

C'est pourquoi, les chercheurs de l'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo ont été identifiés pour conduire des tests et des essais pour la maîtrise des itinéraires techniques appropriés au développement de cette essence.

Objectif Général

L'objectif général est de contribuer à assurer la maîtrise de la régénération du bois de Vène.

Objectif spécifique :

L'objectif spécifique est de mettre en place un itinéraire technique pour la germination et à la multiplication du bois de Vène.

Activités

Les activités sont les suivantes :

- Installer le parc à pieds mères ;
- Installer le parc à clones ;
- Réaliser les tests d'induction de drageons ;
- Réaliser les tests de bouturage de segments de racines ;
- Suivre et contrôler les activités réalisées.

Résultats attendus

Les résultats sont :

- Le parc à pieds mères est installé et opérationnel ;
- Le parc à clones est installé et opérationnel ;
- Les tests d'induction de drageons sont réalisés ;
- Les tests de bouturage de segments de racines sont réalisés ;
- Le suivi et le contrôle des activités sont réalisés.

Durée : 12 mois

Cahier de charges de l'ONG Animation Rurale de Korhogo (ARK) pour la réalisation des campagnes d'Information, d'Education et de Communication (IEC) aux pratiques de gestion durable

Activité 2.1 : Réaliser des campagnes d'Information d'Education et de Communication aux pratiques de gestion durable

Poste budgétaire 22.1 : Information et communication auprès des populations

Poste budgétaire 15.3 : Education/formation des populations à la fabrication des foyers améliorés

Consultance : ONG Animation Rurale de Korhogo (ARK)

Contexte

La gestion durable des ressources naturelles repose sur l'information, l'éducation et la communication. Cette action est dirigée vers les communautés rurales qui sont souvent les principales utilisatrices des ressources naturelles. Il s'agit de les informer suffisamment pour obtenir leur implication dans l'exploitation rationnelle et la protection de ces ressources.

Pour la pérennisation du bois de Vène et des autres ressources naturelles, l'information et la sensibilisation vont être adressées aux agriculteurs, aux éleveurs, aux chasseurs aux artisans, aux groupements de femmes et de jeunes. De plus, les ménages seront formés à l'utilisation des foyers améliorés qui utilise moins de bois de chauffe pour la cuisson.

Cette activité sera menée par l'ONG ARK qui a une expérience dans l'animation rurale, dans la gestion des ressources naturelles et la maîtrise de l'environnement des régions du Nord de la Côte d'Ivoire.

Objectif général

Améliorer la participation des communautés dans le processus de protection des forêts classées de Palé et de Boundiali

Objectifs spécifiques

- Développer des actions de sensibilisation-conscientisation, de formation et d'organisation au sein des villages riverains à l'adresse des agriculteurs, des éleveurs, des artisans, des groupements de femmes et de jeunes... ;
- Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés et d'autres sources d'énergie auprès des principaux utilisateurs des sous-produits de la forêt. (Information, démonstration, formation et production).

<i>Objectifs spécifiques</i>	<i>Activités</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Résultats attendus</i>
Développer des actions de sensibilisation-conscientisation,	- Effectuer une mission exploratoire dans treize (13) villages autour de la forêt classée de Boundiali et onze (11) village autour de la forêt classée de Palé ; - Collecter des données auprès des structures administratives ; - Organiser des visites de terrain dans les villages	Staff projet ARK, les autorités coutumières, les communautés locales, la SODEFOR	- Les communautés, les autorités administratives et locales sont informées du projet - Les villages bénéficiaires sont identifiés ; - La zone d'intervention est identifiée et la stratégie d'intervention est affinée
	- Organiser dix (10) sessions de sensibilisation des populations sur la protection des forêts	Staff projet ARK, les communautés locales, la	- Les populations des villages riverains sont sensibilisées et conscientisées

	classées	SODEFOR	
Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés et d'autres sources d'énergie auprès des principaux utilisateurs des sous-produits de la forêt	Organiser dix (10) séances de sensibilisation des populations sur l'importance des foyers améliorés comme moyen de sauvegarde des forêts	Staff projet ARK, les comités villageois, les communautés, la SODEFOR	- les populations sont sensibilisées sur l'importance des foyers améliorés
	Former au moins cinq (05) ménages par villages à la fabrication des foyers améliorés	Staff projet ARK, les associations féminines	- 120 ménages sont formés aux techniques de fabrication des foyers améliorés
	Appuyer les ménages dans la construction et l'utilisation des foyers améliorés et l'entretien des foyers améliorés	Staff projet ARK, les associations féminines	- Les ménages reçoivent un appui dans la construction et l'utilisation des foyers améliorés
	- Faire le suivi des activités du projet	Staff projet ARK	- Les activités du projet sont suivies

Durée : 5 mois

Cahier de charge pour la création de 180 ha de bois de Vène en mélange avec le Teck et la création de 50 ha de bois énergie (*Cassia siamea*) à travers le système taungya

Sous-traitance avec les communautés riveraines

Activité 2.3 : Créer 180 ha de bois de Vène en mélange avec le teck et 50 ha de bois énergie (*Cassia siamea*) à travers le système taungya

Poste budgétaire 23 : Création de 200 ha parcelles forestières et de 50 ha parcelles bois énergie

Contexte

Le bois de Vène est surexploité pour des besoins de bois de feu, de bois de service et de bois d'œuvre. Aujourd'hui, cette essence est menacée de disparition. Les peuplements existants dans les forêts classées de Palé et de Boundiali ne sont pas épargnés de cette exploitation abusive. Aussi, les connaissances sur sa phénologie et sur sa multiplication sont partielles. Or pour sa préservation, la maîtrise des techniques de clonage appropriées à cette espèce par les agents forestiers est nécessaire.

Les connaissances et les techniques acquises seront implémentées à travers la mise en place de 180 hectares de plantations forestières de bois de Vène en forêts classée de Palé et de Boundiali. De plus, en vue de préserver cette essence et de rendre disponible le bois de chauffe pour les populations, 50 hectares de bois-énergie seront créés.

Cette activité sera réalisée en sous-traitance par les communautés riveraines. Et se fera en deux phases conformément aux recommandations de la 58^{ème} conseil de l'OIBT.

Objectif général

L'objectif général est de contribuer à assurer la pérennisation du bois de Vène

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- Réaliser le reboisement de 90 ha de bois de Vène dans la forêt classée de Palé et de 90 ha de bois de Vène dans la forêt classée en deux phase, pour la première phase 90 ha à réaliser dont 70 ha de bois d'œuvre et 110 ha de bois de vène pour la deuxième phase.
- Réaliser le reboisement de 25 ha de *Cassia siamea* dans la forêt classée de Palé et 25 ha dans la forêt classée de Boundiali. En deux phase pour la première phase, 20 ha de bois-énergie et 30 ha de bois énergie ^pour a deuxième phase.

Activités à mener

Les activités à mener sont les suivants :

- Produire les plants ;
- Préparer 230 ha de terrain ;
- Planter 180 ha de plantation de bois de Vène ;
- Planter 50 ha de *Cassia siamea* ;
- Entretenir 230 ha de plantations réalisées.

1) Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- 480 970 plants sont produits ;
- 180 ha de plantations de bois de Vène sont créés ;
- 50 ha de plantations de *Cassia siamea* sont créés ;

- 230 ha de plantations réalisées sont entretenus.

Durée : 24 mois

Cahier de charges pour les activités de renforcement de la surveillance et la lutte contre les feux de et promotion des pare-feux

Sous-traitance avec les communautés riveraines

Activité 3.2 : Renforcer la surveillance et la lutte contre les feux

Activité 3.3: Promouvoir les pare feu

Poste budgétaire 24.3 : Réalisation de patrouille de surveillance contre les feux de brousse ;

Poste budgétaire 24.4 : Création de pare-feu

Poste budgétaire 24.5 : Entretien de pare-feu

Contexte

Les forêts du Nord de la Côte d'Ivoire en particulier les forêts classées de Palé et de Boundiali sont soumises régulièrement aux feux de brousse. Cela est dû aux pratiques agricoles et actions des éleveurs **transhumants**. Cette situation entraîne la dégradation des forêts et la destruction des reboisements.

En effet, le feu est un moyen utilisé par les paysans pour installer les cultures, se défendre contre les animaux sauvages, se procurer du gibier, favoriser la repousse du pâturage et pour nettoyer les abords du village. Il est devenu un fléau qui détruit la savane, la forêt, les cultures, les plantations, les campements et les villages.

Ce fléau s'accroît avec la recrudescence des sécheresses amplifiée par les effets du changement climatique. Compte tenu de cette situation, il convient de protéger durablement la forêt et les plantations forestières à crées contre ce phénomène.

Pour l'atteinte des résultats du projet, les activités de surveillance et de lutte contre le feu sont confiées aux communautés riveraines afin de renforcer leur implication dans la gestion durable des forêts.

Objectif général

L'objectif général est de contribuer à protéger les peuplements du bois de Vène.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcer la surveillance et la lutte contre les feux ;
- Promouvoir les pare-feux.

Activités à mener

Les activités à mener sont les suivantes :

- Réaliser les réunions de sensibilisation ;
- Réaliser 6 missions de surveillance contre les feux ;
- Créer 8 km de pare-feux ;
- Entretien 8 km de pare-feux.
-

Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Les réunions de sensibilisation sont réalisées ;
- 6 missions de surveillance contre les feux sont réalisées ;
- 8 km de pare-feux sont créés ;

- 8 km de pare-feux sont entretenus.

Durée : 24 mois

Annexe 4 : Recommandation du 51^{EME} Panel d'experts l'OIBT et les modifications qui en résultent

PD 808/16 (F) Sauvegarde du bois de Vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de la Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines

Evaluation par la cinquante-et-unième session du Panel

A) Évaluation générale

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de ce projet qui doit contribuer à la gestion durable des écosystèmes de bois de Vène en Côte d'Ivoire par la conservation de la du bois de Vène dans les forêts classées de la Palée et Boundiali, dans la région de Bagoué dans le nord de la Côte d'Ivoire. Cependant, un certain nombre de points faibles ont été relevés dans les sections et sous-sections : (1) l'origine du projet non clairement expliquée en relation avec les principales parties prenantes, y compris les populations riveraines ; (2) stations visées par le projet non indiquées de manière adéquate sur trois cartes différentes ; (3) Montage institutionnel et questions organiques non élaborés d'une manière exhaustive, car les populations riveraines n'y sont pas mentionnées ; (4) aucunes hypothèses clés pour l'objectif spécifique, et les produits 1 et 2 figurant dans la matrice du cadre logique ; il y a un manque de concordance entre les sous-causes de la Cause 3 de l'arbre des problèmes (devant devenir des activités dans l'arbre des objectifs) et les activités énumérées sous le produit 3 à la section 3.1.2 et également avec leur énumération dans le Plan des travaux ; (6) les sous-activités énumérées sous chacune des activités à la section 3.1.2 et dans le plan des travaux, ce qui n'est pas requis par le manuel de formulation des projets ; (7) les hypothèses et les risques insuffisamment élaborés dans leurs rapports avec les éléments de la grille du cadre logique ; (8) aucun cahier des charges ajouté en annexe pour la mission consultative et les travaux confiés à la sous-traitance ; (11) le budget OIBT est trop élevé et mal aisé à évaluer en raison de l'absence de toute matrice budgétaire respectant la grille de présentation OIBT.

Modifications apportées aux observations générales

L'origine du projet a été clairement expliquée en relation avec les principales parties prenantes y compris les populations riveraines (1.1. Origine). Les stations du projet ont été indiquées sur trois cartes différentes. Le montage institutionnel et les questions organiques ont été élaborés de manière exhaustive en y mentionnant les populations riveraines (2.1.1 Montage institutionnel). Les hypothèses clés pour l'objectif spécifique, les produits 1 et 2 ont été précisées dans le cadre logique (2.14 Grille du cadre logique). La concordance entre les sous-causes de la cause 3 de l'arbre des problèmes et les activités énumérées sous le produit 3 à la section 3.1.2 ainsi que le plan des travaux a été faite. Les hypothèses et les risques ont été élaborés dans leur rapport avec la grille du cadre logique. Les cahiers de charges pour la mission consultative et les travaux confiés à la sous-traitance ont été ajoutés en annexe. Le budget OIBT a été revu et la matrice budgétaire a été insérée.

B) Recommandations spécifiques et modifications respectives

Les modifications ont été apportées dans le document du projet conformément aux observations spécifiques.

Le tableau suivant résume les apports relatifs aux observations spécifiques.

N°	Recommandations du PANEL des experts	Modifications apportées	Pages
1	Améliorer l'origine du projet en ajoutant des informations concernant les populations riveraines à prendre en compte au titre de leur appartenance à la catégorie des principales parties prenantes	L'origine du projet a été améliorée a pris en compte les populations riveraines	7
2	Devant s'ajouter à la carte de la Côte d'Ivoire, fournir une carte de la zone visée par le projet à l'échelle qui convient et en y indiquant précisément les stations du	Une carte précisant les stations du projet a été ajoutée	10 et 11

	projet		
3	Améliorer le montage institutionnel et les questions organiques en ajoutant les populations riveraines car elles comptent parmi les premiers acteurs du projet	Le montage institutionnel et les questions organiques ont été améliorés car le rôle des populations riveraines a été ajouté	15
4	Améliorer la grille du cadre logique en modifiant les indicateurs de l'objectif de développement et en ajoutant les hypothèses principales qui conviennent à l'objectif spécifique et aux produits 1 et 2	La grille du cadre logique a été améliorée car les indicateurs de l'objectif de développement et les hypothèses principales qui conviennent à l'objectif spécifique et aux produits 1 et 2 ont été ajoutés. De même, les indicateurs de l'objectif spécifique et les produits 1,2 et 3 ont été améliorés en fonction des modifications	22
5	Modifier la section 3.1.2 et le plan de travail en supprimant les sous-activités énumérées sous chaque activité, car elles ne sont pas nécessaires dans la formulation d'une proposition de projet, et ne sont requises que pour la préparation d'un plan annuel des opérations servant à l'exécution du projet	Les sous-activités énumérées ont été toutes supprimées et le plan de travail amélioré	24
6	Poursuivre l'élaboration des hypothèses, des risques et de la durabilité, en accord avec la grille du cadre logique améliorée	L'élaboration des hypothèses, des risques et de la durabilité en accord avec la grille du cadre logique a été poursuivie et améliorée	44
7	Ajouter le mandat de la mission consultative et les postes de sous-traitance en annexe	Le mandat de la mission consultative et les postes de sous-traitance ont été ajoutés en annexe	54
8	Modifier le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble et les recommandations spécifiques en procédant de la manière suivante : a) Ajouter la grille budgétaire respectant le schéma OIBT, afin de faciliter leur évaluation (OIBT et Agence d'exécution), b) Réduire de manière sensible le budget OIBT en transférant une partie des coûts budgétaires de la contribution de l'OIBT à la contribution homologue [Formation des agents et chercheur SODEFOR (poste budgétaire 16) ; Entretien de 7 000 ha de plantation (à la rubrique budgétaire 20)] et aussi en réduisant les coûts budgétaires et en prenant soin de fournir des justifications idoines dans la démarche de mise en œuvre [la production de plants (à la rubrique budgétaire 20) ; 1 véhicule (poste budgétaire 43) au lieu de 2, le comité de suivi (à la rubrique budgétaire 60, certains postes budgétaires à la rubrique budgétaire 20, certains postes budgétaires entrant dans la rubrique budgétaire 30, et certains postes budgétaires au titre de la composante 50), c) Modifier le poste 81 du budget en le portant au niveau normalisé de 10 000,00 dollars US par an (au lieu de 20 000,00 dollars US par an) pour les coûts de suivi et examens (soit 30 000 dollars US pour ce projet de trois ans), d) Recalculer les coûts OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de 12 % du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes budgétaires 10 à 82) ; et	Le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble et les recommandations a été modifié. a) La grille budgétaire a été ajoutée b) Le budget OIBT a été réduit de manière sensible c) Le poste 81 du budget a été modifié en portant le niveau normalisé de 10 000,00 dollars US par an d) Les coûts OIBT d'appui aux programmes (poste 83) aux taux normalisés de 12% du total OIBT a été recalculés	34 à 43
9	Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 51 ^{ème} Panel ci-	L'annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 51 ^{ème}	56 à 59

	dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent être mises en exergue dans le corps du texte (<u>caractères gras et soulignements</u>).	panel et les modifications correspondantes a été ajoutée en caractère gras et soulignements	
--	---	---	--

C) **Conclusion**

Catégorie 2 : Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

Annexe 5 : Recommandation du 53^{EME} Panel d'experts de l'OIBT et les modifications qui en résultent

PD 808/16 (F)

Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de la Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines

Évaluation par la cinquante-troisième session du panel

A) Évaluation globale

Le Groupe a reconnu la pertinence du projet et a reconnu que des efforts avaient été faits pour prendre en compte les commentaires figurant dans l'évaluation globale et les recommandations spécifiques formulées par le Cinquante et unième Groupe d'experts. Cependant, le Panel a noté que de nombreuses sections et sous-sections de la proposition de projet présentaient encore des faiblesses importantes dans le but de contribuer à la gestion durable des écosystèmes de barwood en Côte d'Ivoire grâce à la conservation du barwood africain dans les forêts de Palée et Boundiali. Réserves, dans la région de Bagoue, au nord de la Côte d'Ivoire.

Ces faiblesses ont été notées dans les sections et sous-sections suivantes: (1) les sites cibles du projet n'étaient toujours pas correctement indiqués sur trois cartes différentes; (2) les hypothèses clés pour le développement spécifique, les produits 1 et 2 fournis dans la matrice du cadre logique étaient encore faibles et se concentraient uniquement sur les hypothèses clés relatives à la sécheresse prolongée; (3) le manque d'indicateurs d'impact appropriés au titre de l'objectif de développement, alors qu'il n'existait aucun indicateur de résultat au titre de l'objectif spécifique de la section 2.2; (4) les hypothèses et les risques ne sont toujours pas suffisamment élaborés en raison de la faible colonne d'hypothèses clés dans la matrice du cadre logique; (5) les termes de référence pour les programmes de master et de doctorat sont ajoutés en annexe à ceux des consultants; (6) Le budget de l'OIBT est trop élevé et difficile à évaluer en raison du manque d'explication de certaines composantes et sous-composantes du budget, tout en gardant à l'esprit le budget de l'OIBT (dont la taille est inférieure à celle d'autres donateurs financiers tels que la Banque mondiale et la Banque mondiale). L'Union européenne) est censée couvrir les coûts d'établissement de parcelles forestières à des fins de démonstration et de tirer des enseignements à diffuser aux parties prenantes. Enfin, le Panel a noté que la contribution de l'OIBT avait été planifiée par inadvertance pour financer les programmes de maîtrise et de doctorat des étudiants, tandis que la numérotation manquait pour de nombreuses composantes et sous-composantes du tableau budgétaire par source (OIBT et contrepartie).

Modification apportées aux observations générales

Les sites cibles du projet ont été correctement indiqués sur trois cartes différentes; Les hypothèses clés pour le développement spécifique, les produits 1 et 2 fournis dans la matrice du cadre logique ont été améliorées ; Les indicateurs d'impact au titre de l'objectif de développement et les indicateurs de résultat au titre de l'objectif spécifique de la section 2.2 ont été ajoutés ; Les hypothèses et les risques ont été ajoutées et améliorées dans la matrice du cadre logique; Les termes de référence pour les programmes de master et de doctorat ont été enlevés en annexe ; Le budget de l'OIBT a été revu à la baisse en relation avec les explications claires de certaines composantes et sous-composantes du budget conformément aux directives de l'OIBT, le budget revu couvre les coûts d'établissement de parcelles forestières à des fins de démonstration. Les coûts alloués pour les programmes de maîtrise et de doctorat ont été supprimés dans le budget. La numérotation des composantes et sous-composantes du tableau budgétaire par source (OIBT et contrepartie) a été ajoutée.

B) Recommandations spécifiques et modifications respectives

Les modifications ont été apportées dans le document du projet conformément aux observations spécifiques.

Le tableau suivant résume les apports relatifs aux observations spécifiques.

N°	Recommandations du PANEL des experts	Modifications apportées	Pages
1	1. Améliorer les cartes de la zone cible du projet en indiquant clairement les sites du projet sur celles-ci	Les cartes de la zone ont été améliorées. Les zones indiquant les sites du projet ont été bien indiquées	11-12
2	2. Améliorer encore la matrice du cadre logique en modifiant de manière appropriée les indicateurs de l'objectif de développement et certains indicateurs de résultat de l'objectif spécifique, ainsi que d'autres hypothèses clés appropriées pour l'objectif spécifique, produit 1 et produit 2, par rapport aux résultats de l'analyse du problème et de l'arbre de problèmes connexe, ainsi que par rapport aux principaux résultats de l'analyse des parties prenantes	La matrice du cadre logique a été améliorée avec les indicateurs de l'objectif de développement et de l'objectif spécifique. De même, mes hypothèses pour l'objectif spécifique, le produit 1 et le produit 2 ont été précisés et améliorées par rapport aux résultats de l'analyse du problème et de l'arbre de problèmes connexe, ainsi que par rapport aux principaux résultats de l'analyse des parties prenantes	24-26
3	3. Ajouter les indicateurs d'impact appropriés dans le cadre de l'objectif de développement et ajouter les indicateurs de résultats appropriés dans l'objectif spécifique de la section 2.2, en relation avec les éléments de la matrice du cadre logique	Les indicateurs d'impact dans le cadre de l'objectif de développement et les indicateurs de résultats dans l'objectif spécifique de la section 2.2, en relation avec les éléments de la matrice du cadre logique ont été ajoutés	26
4	4. Ajuster certaines parties de la section 3.2 (approches et méthodes de mise en œuvre) afin de se conformer à la suggestion du Panel de se concentrer sur l'établissement de parcelles forestières pour des démonstrations avec une superficie réduite à 100 hectares pour chacun des deux sites du projet (Palée et Boundiali)	Certaines parties de la section 3.2 ont été ajustées en prenant en compte l'établissement de 100 hectares de plantations de bois de Vène pour chacun des deux sites du projet (Palée et Boundiali)	27-29
5	5. Préciser davantage les hypothèses et les risques dans la section 3.5 conformément à la matrice du cadre logique améliorée	Les hypothèses et les risques ont été bien précisés dans la section 3.5 conformément à la matrice du cadre logique.	41-42
6	6. Ne garder que les termes de référence de toutes les tâches pertinentes de conseil et de sous-traitance en tant qu'annexes et supprimer celles concernant les programmes de master et de doctorat (qui sont censés être pris en considération dans le cadre du programme de bourses OIBT)	Les termes de références concernant le master et le doctorat ont été supprimés. L'accent a été mis sur les tâches pertinentes de conseil et de sous-traitance en tant qu'annexes	55-57
7	7. Modifier le budget de l'OIBT en fonction de l'évaluation globale et des recommandations spécifiques ci-dessus, ainsi que de la façon suivante : a) Ajouter la numérotation à chaque composante et sous-composante du tableau budgétaire par source (contribution de l'OIBT et de la	Le budget de l'OIBT a été modifié en fonction de l'évaluation globale et des recommandations spécifiques. a) La numérotation à chaque composante et sous-composante du tableau a été ajoutée ; b) Le budget de l'IBT a été	31-39

	contrepartie), b) Réduire significativement le budget de l'OIBT avec la nouvelle approche proposée par le Panel concernant la mise en place de parcelles forestières pour la démonstration (100 hectares pour le site de Palée et 100 hectares pour le site de Boundiali) et leçons tirées.	significativement réduit avec la nouvelle approche proposée par le Panel concernant la mise en place de parcelles forestières pour la démonstration (100 hectares pour le site de Palée et 100 hectares pour le site de Boundiali) et leçons tirées.	
--	--	--	--

C) Conclusion

Catégorie 2 : le comité a conclu que la proposition de projet nécessitait des modifications essentielles et qu'elle serait renvoyée au promoteur. La commission devra évaluer la proposition de projet révisée avant de pouvoir la recommander au comité pour une évaluation finale.

Evaluation par la cinquante-quatrième session du panel**A) Evaluation générale**

Le Panel a réitéré la pertinence de l'objectif du projet visant à contribuer à la gestion durable de certains écosystèmes forestiers en Côte d'Ivoire à travers la conservation de Barwood africain (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les réserves forestières de Palée et Boundiali, dans la région de Bagoue, Nord de la Côte d'Ivoire. Il a été reconnu que des efforts avaient été faits pour répondre à la plupart des commentaires de l'évaluation globale, ainsi qu'à la plupart des recommandations spécifiques formulées par le Cinquante-troisième Groupe d'experts. Cependant, le Panel a noté que certaines sections et sous-sections de la proposition de projet révisée devaient encore être améliorées.

Des améliorations étaient encore nécessaires dans les sections et sous-sections suivantes: (1) Matrice du cadre logique (LFM) dans laquelle certains indicateurs de résultats (pour l'objectif spécifique) étaient répétés en tout ou en partie dans les résultats 1, 2 et 3. sans tenir compte de la nécessité de différencier la portée de la stratégie d'intervention de l'objectif spécifique de celle des résultats; (2) la plupart des termes de référence annexés pour les spécialistes ne correspondaient pas au plan de travail dans lequel ils ne sont pas explicitement mentionnés dans la colonne "Partie responsable de la mise en œuvre des activités". Cela était dû au fait que certains termes de référence des partenaires sous-traitants figuraient dans des annexes sans titre clair ; 3) les commentaires et les recommandations spécifiques du 51ème Panel d'experts manquaient pour faciliter la consultation par les examinateurs de la proposition de projet révisée.

Modification apportées aux observations générales

Dans la matrice du cadre logique, les indicateurs de résultats (pour l'objectif spécifique) ont été revus en tenant compte de la portée de la stratégie d'intervention de l'objectif spécifique ; de même, les indicateurs des résultats 1, 2 et 3 ont été aussi améliorés. Les titres des termes de référence annexés pour les spécialistes ont été précisés. La colonne "Partie responsable de la mise en œuvre des activités" a été clairement renseignée ; Les commentaires et les recommandations spécifiques du 51ème Panel d'experts ont été ajoutés en annexe.

B) Recommandations spécifiques et modifications respectives

N°	Recommandations du PANEL des experts	Modifications apportées	Pages
1	1 Améliorer la matrice du cadre logique en modifiant de manière appropriée les indicateurs de l'objectif spécifique, ainsi que ceux du résultat 1, du résultat 2 et du résultat 3, tout en tenant compte de la portée de la stratégie d'intervention de l'objectif spécifique qui diffère de celle des produits, comme indiqué dans le manuel de l'OIBT pour la formulation de projet (troisième édition, 2009) de la page 32 à la page 36	La matrice du cadre logique a été améliorée par la modification des indicateurs de l'objectif spécifiques, l'amélioration des indicateurs des résultats 1, 2 et 3.	24-25
2	2. Améliorer les termes de référence de toutes les tâches de conseil et de sous-traitance concernées incluses ou à inclure dans les annexes, tout en veillant à identifier clairement chacune d'elles avec un titre en corrélation avec le plan de travail et les	Les termes de références de toutes les tâches de conseil et de sous-traitance concernées ont été incluses dans les annexes avec des titres bien clarifiés ;	55-60

	postes budgétaires relatifs à la sous-traitance les tâches. Suite à l'amélioration des termes de référence, chaque partenaire de sous-traitance concerné devrait être ajouté dans la colonne de la partie responsable du plan de travail (pour chaque activité impliquant un partenaire de sous-traitance pour sa mise en œuvre)	La colonne « partie responsable » du plan de travail a été renseignée en fonction de chaque partenaire de sous-traitance	30
3	3. Ajouter une annexe qui présente l'évaluation générale et les recommandations spécifiques du 54ème Panel d'experts, ainsi que leurs modifications, sous forme de tableau, ainsi que ceux des 51ème et 53ème Panel d'experts. Les modifications doivent également être mises en évidence (gras et souligné) dans le texte	L'évaluation générale et les recommandations spécifiques du 54ème Panel d'experts, ainsi que leurs modifications ainsi que ceux des 51ème et 53ème Panel d'experts ont été ajoutées en annexe. Voir Annexes 4, 5 et 6	61-68

C) Conclusion

Catégorie 1 : le groupe a conclu que la proposition pourrait être renvoyée au comité avec l'incorporation d'amendements.

Annexe 7 : Recommandation du CIBT - 58

PD 808/16 (F)

Sauvegarde du bois de Vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de la Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines

Le projet a été partiellement financé pour un montant de US\$320.000 (trois cent vingt mille dollars US), par le Gouvernement du Japon.

Comme ce projet a été partiellement financé (US\$320.000 au lieu de US\$566.488), des sections et sous-sections pertinentes du descriptif de projet du PD 808/16 Rev.4 (F) ont été révisés, pour sa mise en œuvre en deux étapes comme suit :

- **Étape 1 de 18 à 24 mois** avec le budget OIBT de **320 000 dollars US** acquis durant le CIBT-58,
- **Étape 2 de 12 à 18 mois** dont le financement n'est pas encore acquis et continuera à faire l'objet de lobbying auprès des donateurs financiers de l'OIBT.

Les tableaux budgétaires en relation avec la contribution de l'OIBT, conformément aux deux étapes ont été révisés.

N°	Recommandations du PANEL des experts	Modifications apportées	Pages
1	Descriptif des sections et sous-sections révisé	Le cadre logique et le descriptif des interventions du projet ont été révisé par rapport aux superficies à reboiser qui ont été réduites. De 250 ha (200 ha pour le bois de vène et 50 ha bois-énergie), c'est maintenant 230 ha dont 180 ha pour le vène/Teck et 50 ha pour le bois-énergie.	24-29
2	Tableaux budgétaires	Les tableaux budgétaires en relation avec la contribution de l'OIBT ont été révisés. 320 000 US \$ pour la phase 1 et 246 488 US \$ pour la phase 2. La révision a pris en compte également les tableaux budgétaires de l'agence d'exécution (de 262 230 US \$; c'est 262 221 US\$). Le budget du projet est maintenant de 828 709 US \$ au lieu de 828 718	35-51